

ENQUÊTE PUBLIQUE

lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre 2018

- Secteur Amédée Saint Germain -



Situation actuelle ; vue en direction de la gare St-Jean.

Déclaration de projet avec mise en compatibilité du
Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole pour une
opération d'aménagement du secteur
« Amédée Saint-Germain » de la ZAC Saint-Jean Belcier à Bordeaux

-



Ateliers des roues

Commissaire Enquêteur : Joseph PICO

RAPPORT

- SOMMAIRE -

- I - Généralités –

- 11 – Historique et cadre de ce projet :
- 12 – Cadre juridique de cette enquête publique :
- 13 – Composition du dossier d’Enquête.
- 14 – Accueil du public :

- II - Avis de l’Autorité Environnementale et des P.P.A. -

- 21 – Rapport de recevabilité, non transmis.
- 22 – Avis de la Mission Régionale de l’Autorité environnementale (annexe 95),
- 23 – Avis des Parties Prenantes Associées,

- III - Organisation et déroulement de l’enquête –

- 31 – Désignation du commissaire enquêteur (annexe 91).
- 32 – Information du Public :
 - o 32-1) Concertation avant l’enquête publique ;
 - o 32-2) Publicité avant l’enquête publique ;
 - o 32-3) Publicité dans la presse locale (annexe 98) ;
 - o 32-4) Affichage réglementaire (annexe 97) ;
 - o 32-4) Affichage réglementaire de l’avis d’EP (annexe 97-1) ;
 - o 32-6) Accès dématérialisé (annexe 99-3 et 4) ;
 - o 32-7) Interventions sur le site dématérialisé (annexe ;
- 33 – Calendrier des permanences.
- 34 - Visite des lieux.
- 35 - Concertation avant et pendant l’Enquête Publique.

- IV – Analyse du projet d’autorisation d’exploiter :

- V- Impact sur l’environnement :

- o 51 – Caractéristiques du site ;
- o 52 – Incidences sur l’environnement ;
- o 53 - Impact sur l’eau

- VI – Période de consultation du public :

- 61 – Incidents relevés au cours de l’E.P. :
- 62 – Déroulement de l’enquête.
 - 62-1 - Interventions du public sur le site dématérialisé ;
 - 62-2 – Interventions au cours des permanences :
 - 62-3 – Intervention hors permanences ;
 - 62-4 – Document remis par le public ;
 - 62-5 - Procès verbal de la période de consultation du public (annexe 100) ;
 - 62-6 - Mémoire en réponse au PV de la période de consultation du public :

- VII – Clôture de la consultation et remise de documents de l’EP :

- o 72-1) Clôture de la période de consultation du public :
- o 72-2) Remise du RE + dossier d’EP + registres d’EP + Correspondances

- VIII - Conclusions du Commissaire Enquêteur – :

- IX - Liste des pièces jointes 91 à 102.

- I -
- Généralités -

- 11 – Historique et cadre de ce projet :

La collectivité souhaite permettre la réalisation de l'Îlot « Amédée Saint-Germain » dans la continuité de la réhabilitation récente de la ZAC Saint-Jean Belcier.

Le projet de renouvellement urbain se situe dans la zone déjà urbanisée au sein de la zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier dans le périmètre de l'opération d'intérêt national « Bordeaux-Euratlantique ».

Le secteur « Amédée Saint-Germain » s'étend sur près de 800 mètres le long de la rue Amédée Saint-Germain et représente une surface totale de 106 000 m².

Le projet a pour vocation de créer près de 1000 logements, des commerces de proximité et de générer environ 1500 emplois.

La mise en conformité porte sur :

- la suppression de la protection de l'atelier des roues objet d'un classement : « Protection du patrimoine architectural » afin de permettre sa démolition et la création d'un accès à l'îlot ;
- la modification du règlement écrit concernant les règles relatives au coefficient de végétalisation : le Sud et le Centre de l'îlot sont classés au sein d'un secteur D doté d'une règle alternative à celle du coefficient de végétalisation défini pour les secteurs F et K ; dans l'immédiat le coefficient de végétalisation des surfaces bâties n'est pas précisé mais il pourra faire l'objet d'une modification à venir.
- la modification de l'orientation d'aménagement du secteur Amédée Saint-Germain Belcier.

SECTEUR AMÉDÉE ST GERMAIN



Plus précisément, le projet prévoit sur le secteur Amédée Centre :

Logements : environ 53.000 m² de surface de plancher, soit environ 700 à 750 logements dont 40 % de logement locatifs sociaux. Les logements sont au maximum implantés vers la rue Amédée Saint-Germain, face au quartier du Sacré Cœur existant. 2 permis de construire ont été obtenus, ceux des lots 9.11 et 9.18.

Commerces : 5000 m² positionnés au centre du quartier principalement dans les halles ferroviaires conservées et réhabilitées. Ces commerces sont destinés à une offre de proximité pour les habitants et usagers du nouveau quartier et ceux du quartier du Sacré Cœur.

Bureaux : environ 40.000 m², de préférence du côté des emprises ferroviaires afin de constituer une protection visuelle et acoustique vis-à-vis des nuisances liées. Un permis de construire a été obtenu pour le lot 9.17 de 26000m² (grand carré bleu-gris du schéma ci-dessus) sur lequel vous trouverez des informations et images en suivant le lien suivant : <https://www.bordeaux-euratlantique.fr/zone-de-projet/ilot-9-17/>

Les volumétries globales de ce projet peuvent être appréciées à la page 7 de la notice.

L'aménagement proposé permet, pour la démolition d'un seul bâtiment l'atelier des roues, la réhabilitation de 9 bâtiments anciens, en orange sur le plan ci-dessus.

- 12 - Cadre juridique de cette enquête publique :

La procédure et le déroulement de l'enquête publique sont définis aux articles L.123-3 à 18 et R.123-2 à 27 du code de l'environnement.

- 07 septembre 2018 : Demande de désignation d'un commissaire enquêteur par Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde à Monsieur le Président d Tribunal Administratif de Bordeaux.
- 10 septembre 2018 : Désignation de Monsieur Joseph Pico comme Commissaire Enquêteur pou la conduite de cette enquête, dossier E18000124/33.
- 25 septembre 2018 : Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique, sur la commune de Bordeaux, préalable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole et la déclaration de projet pour l'aménagement du secteur « Amédée Saint-Germain » de la ZAC Saint-Jean Belcier.

- 13 – Composition du dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête se présente sous la forme du document unique relié comportant :

- une déclaration de projet ;
- un compte-rendu de la concertation préalable ;
- un compte rendu de la réunion d'examen conjoint ;
- l'avis de l'Autorité Environnementale ;
- la délibération du conseil d'administration de l'EPA ;
- les informations juridiques et administratives.

Et L'arrêté d'Enquête Publique du 9 octobre 2018.

- 14 - Accueil du public :

La période de consultation s'est déroulée du lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre durant 32 jours consécutifs et 27 jours ouvrés. L'accueil du public a été réalisé sur 2 sites disposant d'un dossier d'enquête publique et d'un registre d'enquête :

- La Maison du Projet de Bordeaux Euratlantique située au 74-76 rue Carle Vernet ouverte du mercredi au samedi de 14h00 à 18h00 ;
- La Mairie de quartier Bordeaux Sud, siège de l'enquête, située au 7 rue Saint-Vincent-de-Paul, ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

- II -
- AVIS de l'AE et des PPA -

- **21) Rapport de recevabilité (annexe 94) :**

Non transmis.

- **22) Avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (annexe 95) :**

Saisie le 09 avril 2018, la MRAe déclare que les documents présentés contiennent l'ensemble des informations exigées par le code de l'urbanisme et que le dossier est lisible et bien illustré.

La MRAe considère que le projet de mise en conformité, qui lui a été transmis pour avis n'appelle pas d'observation particulière.

- **23) Parties Prenantes Associées :**

Les PPA ont été conviées le 9 juillet 2018 à la réunion d'examen ;

L'État et Bordeaux Métropole étaient représentés :

- DDTM : Mme Blandine Belin-Robert et Mme Anne-Laure Masson ;
- Bordeaux Métropole : Mme Régine Fourteau et Mme Céline Kardjadj-Dumaitre ;
- EPA Bordeaux Euratlantique : Samuel Berthou et Jean-Americ Monseau ;

Y étaient aussi conviés :

- le Conseil Départemental de Gironde ;
- le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ;
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- la Chambre de Commerce et de l'Industrie ;
- la Chambre d'Agriculture ;
- le SYSDAU (syndicat mixte du schéma de cohérence territorial).

Les participants n'ont émis aucune observation sur le dossier présenté ; en particulier sur les dispositions permettant de mettre en compatibilité du PLU avec le projet.

- III -

- Organisation et déroulement de l'enquête -

-

- 31) – Désignation du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Bordeaux le 10 septembre 2018 par ordonnance n° E18000124/33 suite à la demande de Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine du 7 septembre 2018.

- 32) – Information du Public :

o 32-1) Concertation avant l'Enquête Publique :

Concernant le projet sur le secteur Amédée Saint-Germain, L'EPA de Bordeaux Euratlantique a organisé plusieurs consultations du public.

- **novembre 2012** : « conversations Bordeaux Euratlantique » du quartier Amédée Saint-Germain au café associatif « le petit grain » : rencontre avec les habitants du quartier pour aborder ensemble les éléments du projet.
- **15 février 2013** : Réunion Publique de concertation dans le cadre de la création de la ZAC.
- **12 février 2015** : Point d'étape projet urbain de la ZAC Bordeaux Saint-Jean-Belcier.
- **novembre 2017** : réunion publique sur le thème des espaces publics de la ZAC Saint-Jean Belcier et concertation préalable à la mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole par la déclaration de projet relative à l'aménagement du secteur « Amédée Saint-Germain ».

Depuis 2010, de nombreuses réunions d'informations du public ont été organisées tous les ans, sur les projets concernant la ZAC Saint-Jean Belcier englobant le secteur Amédée Saint-Germain.

Le public a été informé régulièrement de l'évolution de ce projet à de nombreuses occasions.

o 32-2) Publicité avant l'Enquête Publique :

Une consultation préalable du public a été réalisée durant 15 jours, du mardi 14 novembre au jeudi 30 novembre 2017.

A cette occasion, une réunion publique organisée, sous la présidence de Monsieur Alain Juppé, président de Bordeaux Métropole et Maire de Bordeaux, le mardi 14 novembre 2017 à partir de 18h30 salle polyvalente du Lycée Gustave Eiffel (30 rue Ferbos 33000 Bordeaux) , avait notamment pour objet de :

- présenter l'état d'avancement des réflexions en cours sur le quartier Amédée Saint-Germain ;
- détailler les intentions présidant au recours à la déclaration de projet ;
- recueillir l'avis du public sur ce sujet.

Cette réunion a rassemblé plus de 240 participants.

Un dossier de concertation a été mis à la disposition du public durant toute la durée de cette consultation à la Maison du Projet de Bordeaux-Euratlantique ; une seule personne est venue le consulter mais les 118 visiteurs recensés durant cette période ont tous été invités à en prendre connaissance.

Le document était aussi consultable sur le site internet de l'EPA Bordeaux-Euratlantique :

www.bordeaux-auratlantique.fr, ce dossier a été consulté 52 fois sur cette plateforme en ligne.



Une frise, invitant les passants à prendre connaissance du projet, toujours en place, a été réalisée le 19 septembre 2018 sur le mur de clôture, en face du n°95 de la rue Amédée Saint-Germain.

○ **32-3) Publicité dans la presse locale :**

- vendredi 05 octobre 2018 =

- Sud Ouest Gironde : page 25 (annexe 98-1)
- Échos Judiciaires Girondins : page 20 (annexe 98-2)

- Vendredi 26 octobre 2018 :

- Sud Ouest Gironde: page 28 (annexe 98-3)
- Échos Judiciaires Girondins page 31 (annexe 98-4)

○ **32-4) Affichage réglementaire :** (annexe 97).

Une affiche A2 sur fond jaune a été disposée à l'entrée des sites concernés par l'enquête.

- Maison du Projet de Bordeaux Atlantique, 74-76 rue Carle Vernet 33800 Bordeaux ;
- Mairie annexe Sud, 7 rue Vincent de Paul 33800 Bordeaux ;
- Au niveau de la rampe d'accès en bout de l'atelier des roues, rue Amédée Saint-Germain face au n°82.

Sur les 3 affiches installées sur la longueur de la rue Amédée Saint-Germain, 2 affiches ont du être remplacées au cours de la période de consultation du public.

- Avis d'Enquête Publique



Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole
et déclaration de projet
pour l'aménagement du secteur « Amédée Saint-Germain »
dans la ZAC de Saint Jean Belcier
COMMUNE DE BORDEAUX**

Une enquête publique est prescrite **du lundi 22 octobre 2018 au jeudi 22 novembre 2018 inclus** portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole et la déclaration de projet pour l'aménagement du secteur « Amédée Saint Germain » de la ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux.

Le responsable du projet est l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, dont le siège est situé au 140, rue des Terres de Borde 33081 Bordeaux. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la personne en charge de suivre ce dossier, M. Jean-Emeric Monseau tél :05.57.14.01.80 ou par mail à jean-meric.monseau@bordeaux-euratlantique.fr.

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public :Pendant la période indiquée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, siège de l'enquête, située au 7, rue Saint Vincent de Paul, 33800 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront aussi disponibles à la Maison du Projet de Bordeaux Euratlantique située au 74-76 rue Carle Vernet, 33800 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ». Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Dépôt des observations du public : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail :

ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur par courrier, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles y seront tenues à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur M. Joseph PICO, Officier de l'armée de terre à la retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations :

- le lundi 22 octobre 2018 de 14h00 à 17h00 à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le mardi 30 octobre 2018 de 09h00 à 12h00 à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le samedi 10 novembre 2018 de 14h00 à 17h00 à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique,
- le vendredi 16 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le jeudi 22 novembre 2018 de 15h00 à 18h00 à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de quartier Bordeaux-Sud, à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique, à la DDTM de la Gironde ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Gironde: <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>

Le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Bordeaux Métropole pour approuver la mise en compatibilité du PLU. L'organe délibérant de Bordeaux Métropole disposera de 2 mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du PLU. Dès opposabilité de la mise en compatibilité du PLU, le président du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique adoptera la déclaration de projet.

○ **32-5) Contrôle de l’affichage de l’avis d’Enquête Publique –**

- Effectué le vendredi 12 octobre 2018, par le commissaire enquêteur et à l’occasion de chaque permanence.

○ Mairie annexe Saint Jean Bordeaux Sud :



○ Maison du Projet Bordeaux Atlantique ;



○ Entrée sur le site rue Amédée Saint germain en face du n°82 ;



○ **32-6) Accès dématérialisé :**

- Le dossier d'enquête publique était disponible sur le site de Bordeaux-Atlantique durant toute la période de consultation du public du lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre :

<https://www.bordeaux-euratlantique.fr/concertation/les-rdv-de-la-concertation/>

- et sur le site internet des services de l'état :
www.gironde.gouv.fr/publication/publications-legales

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pouvait transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail :

- ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête ;
- ou bien en contactant M Jean-Émeric Monseau, chargé du suivi de ce dossier, par téléphone (0557140180) ou par mail à l'adresse « jean-meric.monseau@bordeaux-euratlantique.fr ». Éléments précisés article 1 de l'Arrêté d'enquête publique.
- Un poste informatique avec accès gratuit a été mis la disposition du public dans le hall de la Cité Administrative à l'accueil de la DDTM de la Gironde - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accueil du public.

○ **32-7) Intervention sur le site dématérialisé : (annexe 99-2)**

Le site dématérialisé a fait l'objet de 24 interventions toutes sources confondues :

- 4 intervenants ont demandé des précisions sur son utilisation
- 20 intervenants ont déposé des remarques.
- Toutes ces interventions sont reprises au paragraphe 62-1.

- **33 – Calendrier des permanences –**

- Octobre :

Lundi 22	14H30 17H00	Mairie de quartier Bordeaux Sud,
Mardi 30	09H00 12H00	Mairie de quartier Bordeaux Sud,

- Novembre

Samedi 10	14H00 17H00	Maison du projet Euratlantique
Vendredi 16	09H00 12H00	Mairie de quartier Bordeaux Sud,
Jeudi 22	15H00 18H00	Maison du projet Euratlantique

- **34 - Visite des lieux.**

○ Vendredi 12 octobre 2018 :

Suite à la réunion dans les locaux de la « Maison du projet de Bordeaux Atlantique » nous nous sommes rendus, Mle Virginie Humeau, M Jean-Emeric Monseau et moi-même sur le site du projet où j'ai pu constater la nécessité de réaliser, un ensemble d'urbanisme à la hauteur des ambitions de la communauté, cohérent, moderne et adapté.

Actuellement, l'atelier des roues en particulier est un obstacle au développement du quartier Amédée Saint-Germain sclérosé par la masse de cette construction ancienne et sans utilité mais classé « protection du patrimoine architectural ».

- **35 - Concertation avant et pendant l'Enquête Publique :**

○ **35-1) Mercredi 19 septembre 2018** de 10H00 à 11h00

DTTM de la Gironde protection de l'environnement et des sites, Cité Administrative 21/21.

- Entretien avec Mme Carine COLOMBERA chargée du suivi de ce dossier.

Points abordés :

- Formalités pour le déroulement de l'enquête publique ;
- Établissement du calendrier des permanences ;
- Ouverture de 2 registres d'enquête publique ;
- Organisation de la publicité ;
- Remise du dossier d'EP au CE.

○ **35-2) Vendredi 12 octobre 2018** de 9H30 à 12H00

Maison du projet Bordeaux Atlantique - 74-76 rue Carle Vernet -

J'ai été accueilli par :

- **Mle Laura Santos Caballero** - Urbanisme Altéréo ;
- **Mle Virginie Humeau** - Chef de projet ;
- **M Jean-Emeric Monseau** - Chargé de mission EPA.

Après les présentations d'usage, une information complète et fort détaillée m'a été délivrée :

- autour de la maquette représentant le projet ;
- suivie d'une présentation d'un montage audio-visuel du projet ;
- et d'une visite des lieux pour terminer.

Les échanges ont été nombreux et toutes les précisions demandées ont reçu une réponse.

Nous avons abordé :

- L'intégration du projet dans la volonté de développement de la ZAC Belcier en cours de réalisation ;
- La nécessité d'ouvrir le quartier Saint-Amédée-Sacré-Cœur vers la ZAC Belcier et la Gare Saint-Jean ;
- Réaliser un ensemble bureaux, commerces, logements, zone de vie conviviale et moderne.

La prise en compte :

- du passif industrie ferroviaire de cette zone et de ses pollutions résiduelles.
- les solutions pour l'élimination et la neutralisation de ces pollutions.
- réalisation d'espaces verts et de lieux de rencontres.
- La maîtrise de l'occupation des sols ; urbanisation aérée, jardins, commerces, logements répondant à la demande, parking en sous sol, déplacements doux, ouverture de couloirs de circulation et d'aération de la zone concernée la rendant accessible et attractive aux populations du quartier du Sacré-Cœur.
- maîtrise des déplacements.

Les intervenants ont insisté sur les consultations du public menées en amont de cette procédure et sur la prise en compte des retours recueillis depuis la livraison des ensembles de la ZAC Saint-Jean Belcier maintenant fonctionnelle.

○ **35-3) Vendredi 9 novembre 2018** de 14H00 à 15H00.

Siège de Bordeaux- Euratlantique – Immeuble Prélude - 140 rue des Terres de Borde.

- Échanges avec M Jean-Émeric Monseau, chargé de mission Bordeaux-Euratlantique, suite aux premières interventions sur les sites de l'Enquête Publique, sur le registre d'enquête et au cours des permanences.

Précisions portant sur :

- les risques quant à la stabilité des constructions rue Amédée Saint-Germain ;
- la hauteur des bâtiments face au quartier du Sacré-Cœur ;
- l'aspect des façades ;
- la réalisation, l'accès, la gestion et l'aménagement des parkings ;
- le raccordement du pont de la Colombe avec la rue des ateliers ;
- l'affichage de l'avis d'enquête rue Amédée Saint-Germain.

○ **35-4) Lundi 26 novembre 2018 de 14H00 à 15H00 :**

Siège de Bordeaux- Euratlantique – Immeuble Prélude -140 rue des Terres de Borde.

- **M Jean-Emeric Monseau** - Chargé de mission EPA.
- Coralie Roumagne –
- Remise du Procès Verbal du déroulement de la période de consultation du public.
- Compte Rendu verbal de la période de consultation,
- Échange sur les thèmes soulevés par les intervenants et sur les modalités de réponse.

- **IV** -

- **Analyse du projet d'autorisation d'exploiter** -

La réalisation de l'îlot « Amédée Saint-Germain », situé dans la continuité de la réhabilitation récente de la ZAC Saint-Jean Belcier, est inscrite dans la dernière version du PLU3-1 de Bordeaux approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016, La concertation, menée auprès des riverains du site, ainsi que les études pré-opérationnelles d'aménagement, réalisées sur l'îlot Amédée Saint-Germain au cours des deux dernières années, ont conduit à redéfinir les orientations du plan-guide sur ce secteur.

Les orientations nouvelles visent à améliorer les conditions d'insertion du projet dans la trame urbaine existante, en améliorant notamment les liaisons entre le site et le quartier du Sacré Cœur.

Le classement actuel « protection du patrimoine architectural » dont fait l'objet « l'atelier des roues » fait obstacle à la démolition de ce bâtiment. Or, le projet de démolition envisagé, doit permettre l'ouverture du quartier du Sacré-Cœur en direction du sud et l'élargissement de 5 mètres de la rue Amédée Saint-Germain.

Cette démolition sera compensée par la réhabilitation, inscrite au projet, de neuf bâtiments anciens, dont les citernes maintenant classées « monuments historiques » depuis le 9 octobre 2018.

Le secteur « Amédée Saint-Germain » s'étend sur près de 800 mètres le long de la rue du même nom et représente une surface totale de 106 000 m².

Le projet a pour vocation de créer près de 1000 logements, des commerces de proximité et de générer environ 1500 emplois.

Ce projet bénéficie de la proximité de la gare Saint-Jean, des installations liées à sont activité et aux moyens de transport concentrés en ces lieux.

- Impact sur l'environnement -

- 51) Caractéristiques du site :

- Historique industriel du site :

Les principales caractéristiques environnementales du site ont été très fortement influencées par l'activité ferroviaire. Les activités industrielles en lien avec la vocation ferroviaire sont à l'origine d'une pollution des sols évaluée dans le cadre des études techniques pré-opérationnelles.

Des risques de mouvement de terrain avec un aléa moyen ont été détectés. Les sols du site présentent un niveau de sensibilité élevé.

Il paraît important d'initier une réflexion sur les risques de glissement des terrains au niveau de la rue Amédée Saint-Germain qui présente un dénivelé de plus de 4 m, par endroit, entre le quartier du Sacré-Cœur et le site concerné par l'enquête publique.

- Déplacements urbains :

Le site bénéficie de la proximité de plusieurs infrastructures de déplacements collectifs et ce projet prévoit la mise en place de moyens de déplacement doux.

La diversité des moyens de transport existants au niveau de la Gare Saint-Jean et les aménagements prévus par ce projet devraient favoriser les déplacements doux et aux dépens du tout voiture.

- 52) Incidences sur l'environnement :

Déconnecté des grands réservoirs de biodiversité de l'agglomération et éloigné des sites à enjeu écologique fort (Natura 2000, ZNIEFF ou ZICO) l'îlot Amédée Saint-Germain n'a ni une fonction de corridor, ni une fonction d'espace relais dans le cadre des déplacements des espèces ordinaires ou patrimoniales sur le territoire métropolitain. Le site fonctionne de manière insulaire. L'absence de réseau hydrographique aboutit à l'absence de corridors aquatiques et de lien direct avec la Garonne.

Seule une gestion des eaux usées ou pluviales inadéquate serait de nature à avoir une incidence indirecte. Les dispositions du règlement du PLU en vigueur traitant déjà ces thématiques demeureront inchangées à l'issue de la mise en compatibilité.

- 53 - Impact sur l'eau :

Les réseaux d'eaux usées et d'eaux de pluie sont raccordés aux réseaux des secteurs voisins dont la capacité a été vérifiée et éventuellement adaptée aux besoins futurs.

Aucun rejet ni aucun prélèvement ne sont effectués sur le site.

De plus, la nature en couches argileuses imperméables des sols assure une protection des nappes souterraines non exploitées sous le site concerné.

VI –
- PÉRIODE de CONSULTATION du PUBLIC –

- 61) – Incidents relevés au cours de l'E.P. :

Aucun incident n'a été constaté au cours de la période de consultation du public réalisée du lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre 2018 à l'exception de la distribution dans les boîtes aux lettres d'un tract appelant les riverains à s'insurger contre ce projet.

- 62) – Déroulement de l'enquête :

La période de consultation du public s'est déroulée conformément au calendrier établi (§33)
La publicité a été réalisée conformément à la législation et aux prescriptions de l'arrêté d'enquête publique du 9 octobre 2018.

- 62-1) - Interventions du public sur le site dématérialisé :

- Interventions communiquées par l'EPA Bordeaux Euratlantique -

Ces interventions sont reprises intégralement dans l'annexe 99-3.

- 62-101) vendredi 12 octobre 2018, avant l'ouverture de l'Enquête Publique :

Un dossier d'enquête a été transmis par lien électronique à M. William Cantin (cantinwilliam@hotmail.com) suite à sa demande du 9 octobre par mail.

- 62-102) mardi 30 octobre, intervention de M André-François Ruaud :

Sujet : [INTERNET] aménagement du secteur « Amédée Saint Germain » de la ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux
Date : Tue, 30 Oct 2018 09:33:10 +0100
De : "> André-François Ruaud (par Internet)" <aeff@free.fr>
Répondre à : "André-François Ruaud" <aeff@free.fr>
Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

- 62-103) Mardi 30 octobre, cet intervenant a demandé l'anonymat :

Cette personne demande comment accéder au site dématérialisé de l'enquête publique. Elle a été informée et dirigée vers le site dématérialisé.

- 62-104) Mer. 31 oct. 2018 à 19:56, M Damien Hollande

<d.hollande@verdicite.fr>

M Damien Hollande demande comment accéder au site dématérialisé de l'enquête publique. Il a été informé et dirigé sur le site dématérialisé.

- 62-105) mardi 13 novembre à 17H50, Mme Cecile Delehouze :

Date : Tue, 13 Nov 2018 17:50:12 +0000 (UTC)
De : > cecile delehouze (par Internet) <cecile.delehouze@yahoo.fr>
Répondre à : cecile delehouze <cecile.delehouze@yahoo.fr>
Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr <ddtm-spe2@gironde.gouv.fr>

- **62-106) Le mercredi 14 nov. 2018 à 09:41, Frédéric**

PEYROU :<pevroufrederic@gmail.com>

M Frédéric Peyrou demande comment accéder au site dématérialisé de l'enquête publique.
Il a été informé et dirigé sur le site dématérialisé.

- **62-107) mercredi 14 novembre 2018 ; Mme Julie Camus :**

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ZAC Amédée Saint Germain Bordeaux

Date : Wed, 14 Nov 2018 10:29:35 +0100

De : > julie calmus (par Internet) <calmus.julie@gmail.com>

Répondre à : julie calmus <calmus.julie@gmail.com>

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Julie Calmus - Gael Lavaud - Mila Lavaud Calmus -Lucien Lavaud Calmus
62 rue d Agen - 33800 Bordeaux

- **62-108) mercredi 14 novembre 2018 M Philippe Rodrigues :**

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquete public ZAC Amédée saint Germain

Date : Wed, 14 Nov 2018 11:23:55 +0000

De : > philippe rodrigues (par Internet) <ruiphilippe.rodrigues@outlook.com>

Répondre à : philippe rodrigues <ruiphilippe.rodrigues@outlook.com>

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr <ddtm-spe2@gironde.gouv.fr>

Philippe Rodrigue - 32 rue d'Agén - 33800 Bordeaux - Tél 0661140224

- **62-109) mercredi 14 novembre 2018 M Bruno Hiberty**

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique "projet Amédée Saint Germain"

Date : Wed, 14 Nov 2018 12:35:06 +0000 (UTC)

De : > Bruno Hiberty (par Internet) <bruno_hiberty@yahoo.fr>

Répondre à : Bruno Hiberty <bruno_hiberty@yahoo.fr>

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr
Bruno HIBERTY

- **62-110) – mercredi 14 novembre 2018 M Régis Choffat :**

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Aménagement Armagnac Bordeaux Date : Wed, 14 Nov 2018 21:00:08

De : > Régis CHOFFAT (par Internet) <regis.choffat@comptes-conseils-audit.com>

Répondre à : Régis CHOFFAT <regis.choffat@comptes-conseils-audit.com>

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

- **62-111) jeudi 15 novembre 2018 – Mme Aude Boudier / Marot :**

----- Message transféré -----

- **Sujet :** [INTERNET] Enquête publique sur la ZAC Amédée Saint Germain

- **Date :** Thu, 15 Nov 2018 08:23:20 +0000 (UTC)

- **De :** > Aude Boudier (par Internet) <aude_boudier@yahoo.fr>

- **Répondre à :** Aude Boudier <aude_boudier@yahoo.fr>

- Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr <ddtm-spe2@gironde.gouv.fr>
Aude Marot

- **62-112) Lundi 19/11/2018 à 23:46, > Eugène Volanschi :**
(par Internet) a écrit :

- **62-113) Lundi 19/11/2018 – Franck Duval**

----- Message transféré -----

Sujet : Re: [INTERNET] Concertation ZAC Amedee st Germain

Date : Tue, 20 Nov 2018 09:14:34 +0100

De : Enquête-SPE2 - DDTM 33/SPE/Protection environnement et Sites emis par COLOMBERA Carin
spe2@gironde.gouv.fr

Organisation : DDTM 33/SPE/Protection environnement et Sites

Pour : franck.duval@wanadoo.fr

- **62-114) – Le mar. 20 nov. 2018 à 00:25, Corentine Lalanne :**
<corentine.lalanne@gmail.com>

- **62-115) - Mardi 20 novembre –**

Observations des parents d'élèves du groupe scolaire FIEFFE-FRANCIN.

- ----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Réponse enquête publique ZAC Amédée Saint-Germain (Bordeaux)

Date : Tue, 20 Nov 2018 12:26:25 +0100

De : "> Parents Fieffé-Francin (par Internet)" <fcpefrancinfieffe@gmail.com>

Répondre à : "Parents Fieffé-Francin" <fcpefrancinfieffe@gmail.com>

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

- **62-116) mardi 20 novembre : M Michael Houdoux**

- ----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ZAC Amédée Saint-Germain Bordeaux Saint-Jean

Date : Tue, 20 Nov 2018 16:33:45 +0100

De : > Michael Houdoux (par Internet) <himage05@yahoo.fr>

Répondre à : Michael Houdoux <himage05@yahoo.fr>

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

- **62-117) mardi 20 novembre = Estelle Rochet :**

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] concertation quartier Amédée St Germain

Date : Tue, 20 Nov 2018 18:13:25 +0100

De : > Estelle Rochet (par Internet) <e.f.rochet@free.fr>

Répondre à : Estelle Rochet <e.f.rochet@free.fr>

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

- **62-118) mardi 20 novembre : cet intervenant demande l'anonymat ;**

- ----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Réponse enquête publique ZAC Amédée Saint-Germain

Date : Tue, 20 Nov 2018 22:50:55 +0000

De :

Répondre à :

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr <ddtm-spe2@gironde.gouv.fr>

(pour des raisons professionnelles, je ne souhaite pas que mon patronyme n'apparaisse).

- **62-119) mardi 20 novembre : Éric Georges ;**

- ----- Message transféré -----

- Sujet : [INTERNET] ZAC Amédée Saint-Germain Bordeaux Saint-Jean

- Date : Wed, 21 Nov 2018 15:00:41 +0100 (CET)

- De : > eric.georges13 (par Internet) <eric.georges13@numericable.fr>

- Répondre à : eric.georges13 <eric.georges13@numericable.fr>

- Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

- **62-120) – jeudi 22 novembre =Mme Jenifer Pernin**

- ----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] AVIS projet ZAC Amédée Saint-Germain

Date : Thu, 22 Nov 2018 09:41:27 +0000

De : > jenifer pernin (par Internet) <jenifer_pernin@hotmail.com>

Répondre à : jenifer pernin <jenifer_pernin@hotmail.com>

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr <ddtm-spe2@gironde.gouv.fr>

- **62-121) – jeudi 22 novembre = M Thomas Pradeu .**

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Avis sur les aménagements prévus dans la ZAC Amédée Saint-Germain

Date : Thu, 22 Nov 2018 23:32:46 +0100

De : > Thomas Pradeu (par Internet) <thomas.pradeu2@gmail.com>

Répondre à : Thomas Pradeu <thomas.pradeu2@gmail.com>

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

- **62-122) – jeudi 22 novembre = M Damien Hollande :**

Le jeu. 22 nov. 2018 à 23:59, Damien Hollande <d.hollande@verdicite.fr> a écrit :

À rapprocher du § 62-104

**Interventions communiquées par DDTM ne figurant par dans la
liste de l'EPA Bordeaux-Euratlantique.**

Ces interventions sont reprises intégralement dans le tableau en annexe 99-4.

- **62-123) – mardi 20 novembre = (Tableau DDTM n°16)**

Riccardo Colombari

- **62-124) – mardi 20 novembre = (Tableau DDTM n°17)**

Thomas Pradeu.

○ **62-2) – Intervention au cours des permanences :
Registre d'enquête publique (annexes 99-1)**

- **Lundi 22 octobre** = 14H00 à 15H00 Mairie annexe Sud de Bordeaux.
Aucune intervention.
- **Mardi 30 octobre** = 09H00 à 12H00 Mairie annexe Sud de Bordeaux.
Deux interventions durant la permanence de 09H à 12H00 :

- **M Marcel Magnet :**
11 rue d'Agen 05 56 94 74 94

M Marcel Magnet s'est présenté pour s'informer et dénoncer le tout béton.

- **M Stéphane Deleglise :**
70 rue Amédée Saint-Germain.

M Stéphane Deleglise intervient sur 9 points :

- 1) l'affichage : il déclare que l'affichage n'est pas visible et fait référence à une affiche ne concernant pas cette enquête publique mais un chantier SNCF au n°60 de la rue Amédée Saint-Germain.
Remarque : L'affiche se trouve sur le grillage de la rampe d'accès au site concerné en face du n°82. 2 affiches supplémentaires ont dû être remplacées sur le mur du bâtiment des « ateliers des roues ».
- 2) Il dénonce l'absence de visibilité de l'affichage et annonce un recours possible ;
- 3) S'interroge sur la hauteur des bâtiments futurs ;
- 4) Reproche l'absence d'une information dans les boîtes aux lettres ;
action non prévue par la réglementation et même fortement déconseillée.
- 5) Dénonce l'insuffisance de places de parking et l'absence de stationnements gratuits.
- 6) Déclare que le pont Amédée Saint-Germain ne figure pas sur le PLU.
Remarque : Il s'agit certainement du « pont de la Palombe » déjà construit et dont le raccordement sera finalisé avec la réalisation du projet.
- 7) Il remet en cause l'esthétique architecturale des bâtiments.
- 8) Regrette la démolition du hangar « Atelier des Roues » pour son intérêt architectural.
- 9) Il réclame un constat d'huissier sur l'état des façades des échoppes avant la mise en chantier du site.

Nota :

M Stéphane Deleglise m'a remis un tract (§62-4) trouvé dans sa boîte aux lettres le lundi 29 octobre.

- **Samedi 10 novembre** = 15H00 à 18H00 Maison du Projet
Aucune intervention.
- **Vendredi 16 novembre** = 09H00 à 12H00 Mairie annexe Sud de Bordeaux.
Une intervention :
 - **M Laurent Favreau –**
5 rue Bauducheu – 06 17 99 31 45 1_favreau@hotmail.com

M Laurent Favreau demande un aménagement moins géométrique des espaces verts, la végétalisation des façades et des toits des immeubles avec une hauteur moins importante des constructions.

▪ **M Cédric Zupera - Directeur du CER SNCF :**

56bis rue Amédée Saint-Germain gap@cer-sncf-bx-org

M Cédric Zupera demande :

1) des précisions concernant le devenir des activités hébergées actuellement dans le bâtiment 373 « La cantine SNCF » ;

2) Il dénonce la réalisation de deux activités identiques sans consultation préalable des intéressés : le comité d'entreprise et le gestionnaire du futur restaurant.

Il annonce que cette disposition entraînera des pertes d'emplois pour les salariés du restaurant du comité d'entreprise SNCF.

3) Il demande aussi des précisions quant au devenir de la zone nord et en particulier le bâtiment de la direction SNCF et le bâtiment 373.

- **Jeudi 22 novembre** = 15H00 à 18H00 Maison du Projet.

▪ **M Neupont :**

56 rue Amédée Saint-Germain

M Gilles Neupont s'est présenté, le jeudi 22 novembre, 5 minutes avant la fin de la permanence ; reçu malgré tout, - la préposée chargée du local a dû retarder la fermeture de l'établissement de plus de 30 minutes.- Il a marqué son passage par l'inscription de son nom, prénom et adresse dans le registre d'enquête sans remarque écrite. Au cours de nos échanges il a reconnu être l'auteur du tract et avoir l'intention d'engager 3 recours contre :

- la délivrance de 2 permis de construire sur le site avant la fin de la procédure de validation du PLU.

- la démolition en cours, selon ses déclarations, de l'atelier des roues et des halles sans attendre la fin de l'enquête.

- la non conformité de la publicité et particulièrement de l'affichage de l'avis d'enquête publique quartier Amédée Saint-Germain.

○ **62-3) – Intervention hors permanences :**

- **Mardi 30 octobre après-midi Mairie annexe Sud :**

▪ **M Neupont :**

56 rue Amédée Saint-Germain

M Neupont dénonce le bétonnage de cette zone et les conséquences nuisibles de ces aménagements : intensification du trafic routier, perte d'ensoleillement, disparition des espaces verts, absence d'aménagements pour les familles.

○ **62-4) – Documents remis par le public :**

▪ Un « Avis à la population » anonyme, (annexe 102-1) m'a été remis par un intervenant, M Stéphane Deléglise, au cours de sa visite du mardi 30 octobre.

Remarque :

Ce document anonyme a été distribué dans les boîtes aux lettres du quartier probablement le lundi 29 octobre ; c'est un appel à la mobilisation contre ce projet d'aménagement de la ZAC Amédée Saint-germain pourtant déjà approuvé dans le PLU de Bordeaux Métropole et un appel au boycott des voix aux listes électorales qui soutiennent ce projet.

Il dénonce les problèmes de stationnement, de circulation, de bruit, de perte de vue, l'apparition de vis à vis et la disparition du dernier espace vert un peu sauvage.

○ **62-5) – Procès verbal de la période de consultation du public :**

Le procès verbal de la période de consultation du public (annexe 100) a été remis le lundi 26 novembre 2018 à :

- **M Jean-Emeric Monseau** - Chargé de mission EPA.
- Coralie Roumagne –

au cours de notre entretien au Siège de Bordeaux- Euratlantique – Immeuble Prélude -140 rue des Terres de Borde.

- **Préoccupations, critiques et remarques des intervenants :**

Formulées par les intervenants, les préoccupations, les critiques et les remarques rapportées sur les sites dématérialisés, sur les 2 registres de l'enquête publique et au cours des échanges avec le commissaire enquêteur, sont énumérées et regroupées par thèmes ci-dessous.

Ces observations et inquiétudes font appel à une réponse, dans les 15 jours, sous la forme d'un mémoire en retour.

Remarques :

Une seule personne a formulé des regrets pour la démolition de « l'Atelier des Roues », pour des raisons architecturales et historiques ; pourtant, cette démolition est le seul objet de cette enquête :

- **51) Augmentation de la population :**

- La réalisation de ce projet va avoir pour conséquences, l'apport d'un surcroît de population qui perturbera la quiétude actuelle du quartier-

- **52) Établissements scolaires :**

- Les établissements scolaires du secteur, crèches, écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées étant déjà en surnombre, l'accroissement de la population va aggraver cette situation.

- **53) Équipements sportifs et espaces verts :**

- - Absence de gymnases ;
- - Absence de stades de football ;
- - Pas de zones vertes de détente pour les enfants et les adultes.

- **54) Problèmes liés aux déplacements :**

- - Absence de parking et de stationnement gratuits pour répondre aux besoins futurs ;
- - Insuffisance de pistes cyclables ;
- - Trottoirs étroits pour les poussettes et les fauteuils roulants ;
- - Encombrement des accès aux établissements scolaires ;
- - Saturation des rues Fieffé et Pellefort ;
- - Saturation des transports en commun liés aux activités de la Gare Saint-Jean.
- - Grand giratoire inadapté.

- **55) Hauteurs des réalisations :**

- - Perte de la vue pour les habitations de la rue Amédée Saint-Germain. ;
- - Perte de l'ensoleillement ;
- - Chute de la valeur de l'immobilier ;
- - Création de vis à vis ;

- **- 56) Espaces verts :**
- - Élimination d'une douzaine d'arbres de grandes futaies avec des conséquences climatiques et écologiques.
- - Demande de réalisation d'un grand parc dans le genre « Jardin Public ».
-
- **- 57) Stabilité des sols et pollution :**
- - Y a-t-il un risque de glissement des terrains de la rue Amédée Saint-Germain ?
- - Y a-t-il un risque de pollution lié à l'activité ferroviaire de cette zone ?

Remarques :

- Les demandes et les critiques formulées au cours de cette enquête ont déjà fait l'objet de consultations et de réunions publiques accompagnant l'évolution du PLU de Bordeaux Métropole depuis de nombreuses années.
- L'objet même de cette enquête publique, la démolition de « l'atelier des roues », n'a été abordé par une seule personne.
- Néanmoins, il nous apparaît important de répondre à chaque intervenant, certainement sincère dans ses réactions mais en souffrance, d'incompréhension et de victimisation, entretenue par un effet de groupe.

Dans l'attente de votre mémoire en réponse sous quinzaine, avec tous mes remerciements pour l'aide apportée par vos services au cours de cette enquête publique.

Pièces jointes au procès verbal :

- *- Intervention sur le site Bordeaux Atlantique (annexe 99-3)*
- *- Tableau DDTM (annexe 99-4)*
- **- Registres d'Enquête Publique :**
- *- Copie registre d'enquête Mairie de Quartier Bordeaux-Sud (annexe 99-1) ;*
- *- Copie registre d'enquête «Maison du Projet» Bordeaux-Euratlantique.*
- **- Tract (annexe 102-1)**

○ **62-6) - Mémoire en réponse au PV de la période de consultation du public : (annexe 101) :**

Transmis et reçu par mail le lundi 10 décembre, le « Mémoire en Réponse » répond à la problématique citée dans le « procès Verbal de la période de consultation du public » et aux questionnements des intervenants en y apportant une réponse à leurs préoccupations.

Il figure dans son intégralité en annexe 101 ci-jointe.

Il apporte un éclairage complémentaire et nouveau aux éléments développés dans le dossier d'enquête publique.

- VII -
- Clôture de la consultation -

72-1) Clôture de la période de consultation du public :

La clôture de la période de consultation du public a été effectuée par le commissaire enquêteur le jeudi 22 novembre 2018 à 18 h, à la fin de la dernière permanence effectuée à la Maison du Projet.

Le commissaire enquêteur a arrêté le registre d'enquête publique version papier et signifié la fin de l'enquête sur le site dématérialisé par l'inscription d'un message mettant ainsi fin à toute intervention électronique.

**72-2) Remise du RE + dossier d'EP + registres d'EP
+ Correspondances + indemnités**

- Lundi 17 décembre 2018 :

DTTM :

- Remise de 2 rapports d'Enquête,

Bordeaux Euratlantique :

- Remise de 6 rapports d'Enquête,

Tribunal Administratif :

- Remise de 1 rapports d'Enquête,
- Demande d'indemnités.

- VIII -

- CONCLUSIONS du COMMISSAIRE ENQUETEUR -

-

Ce projet de renouvellement urbain se situe dans la zone déjà urbanisée, ou en cours d'urbanisation, au sein de la zone d'aménagement concerté « Saint-Jean Belcier » dans le périmètre de l'opération d'intérêt national « Bordeaux-Euratlantique ».

Cette zone s'étend de la rive droite avec la réalisation de l'ensemble « Aréna », le futur « Pont Simone Veil » et les aménagements rive gauche déjà réalisés ou en cours de réalisation autour de la Gare Saint-Jean et jusqu'au boulevard Jean-Jacques Bosc.

La zone concernée par cette « mise en compatibilité du PLU » est incluse dans un ensemble beaucoup plus vaste que le projet objet de cette enquête publique.

Cette enquête publique concerne la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole avec le projet du secteur Amédée Saint-Germain situé au sein de la ZAC « Saint-Jean Belcier ».

Les modifications proposées portent uniquement sur la suppression de la protection patrimoniale de « l'Atelier des Roues » afin de permettre sa démolition avec en contrepartie la réhabilitation, partielle ou totale, d'un plus grand nombre d'édifices, 9 au total témoignant du passé ferroviaire, conservés par rapport au projet initial de la ZAC et du PLU en vigueur.

Sur 24 interventions dématérialisées et 4 interventions sur les registres d'enquête, une seule personne a manifesté un avis contraire à cette démolition au prétexte de la défense du patrimoine architectural.

Or, la démolition de cet ensemble « Ateliers des Roues » permettra l'ouverture du quartier du « Sacré-Cœur » vers le Sud et la réalisation d'ensembles rappelant la configuration et l'architecture de ce quartier constitué de blocs rectangulaires composés « d'échoppes » avec une zone végétalisée au centre.

Cette mise en conformité concerne aussi les règles d'aménagement de la végétalisation au cœur des lots immobiliers ainsi que le doublement des espaces verts existant actuellement dans l'espace public.

La démolition de cet « Atelier des Roues » permet une ouverture en direction du Sud du quartier du « Sacré-Cœur » et l'élargissement de la rue Amédée Saint-Germain.

L'aménagement de cet îlot, n'aura aucune incidence sur l'environnement avoisinant et sur les zones classées de l'agglomération de Bordeaux. En effet, il se situe en dehors des périmètres concernés.

La configuration en strates argileuses imperméables du sous-sol protège les nappes phréatiques d'une pollution pouvant provenir des résidus de l'activité ferroviaire du site. De plus, les besoins en eaux de consommation proviennent des réseaux voisins et les eaux sales seront évacuées vers un réseau existant dont la capacité a été ajustée.

Cette réalisation n'engendrera aucune pollution et n'aura aucune incidence écologique sur l'environnement.

Depuis 2012, une information sur le développement et l'urbanisation de ce secteur en pleine expansion fait l'objet, d'une large information pluriannuelle conduite par l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique, et de la volonté de cet organisme de faire remonter les remarques, les doléances et les attentes de la population de ce secteur.

Cette information, réalisée sur les sites dématérialisés, est régulièrement accompagnée par des articles dans les divers documents diffusés par la communauté, complétée par l'organisation de réunions d'information et de consultation du public et fait l'objet de publications d'articles dans la presse locale.

Une maquette est toujours à la disposition du public dans les locaux de la « Maison du Projet » de l'EPA Bordeaux-Euratlantique située au 74 et 76 ru Carle Vernet.

Une information conséquente a été réalisée depuis 2012, sur les projets et les réalisations englobant ce secteur, tous les moyens de communication ont été utilisés.

Malgré cette volonté de communication et d'écoute de l'EPA, il semble que la population de ce secteur n'arrive toujours pas à appréhender ce projet dans son contexte global avec les incidences qui en découlent.

Le « Mémoire en Réponse » au « Procès Verbal du déroulement de la consultation du public » apporte toutes les réponses et les éclairages aux attentes du public qui a manifesté un avis et souvent une incompréhension des dispositions retenues pour cet aménagement.

Une étude préalable, en concertation avec tous les acteurs engagés par cet aménagement, sera menée pour s'assurer de la stabilité des terrains et la sécurité des constructions et des réalisations le long de la rue Amédée Saint-Germain.

Compte tenu des éléments ci-dessus, j'émet :

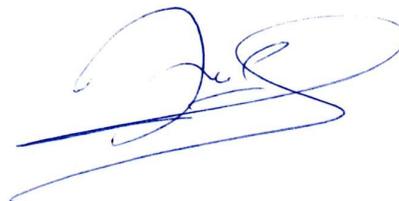
UN AVIS FAVORABLE

Concernant l'objet de cette enquête publique :

- la suppression de la protection de l'atelier des roues objet d'un classement : « Protection du patrimoine architectural » afin de permettre sa démolition et la création d'un accès à l'îlot ;
- la modification du règlement écrit concernant les règles relatives au coefficient de végétalisation : le Sud et le Centre de l'îlot sont classés au sein d'un secteur D doté d'une règle alternative à celle du coefficient de végétalisation défini pour les secteurs F et K ; dans l'immédiat le coefficient de végétalisation des surfaces bâties n'est pas précisé mais il pourra faire l'objet d'une modification à venir.
- la modification de l'orientation d'aménagement du secteur Amédée Saint-Germain Belcier.

Lundi 17 décembre 2018

Le commissaire enquêteur titulaire : Joseph PICO



- IX -
- liste des pièces jointes 91 à 103 –

- 91) Demande de désignation d'un CE de la Préfecture de Gironde au TA le 7/09/ 2018,
- 92) Décision de la désignation du CE par TA n°E18000124/33 du 10/09/18,
- 93) - Arrêté d'ouverture d'une EP par la Préfecture de Gironde le ...?/09/18.
- 94) - Classement au titre des Monuments Historiques de l'ancien château d'eau (Les Citernes).

- 95) - Avis Mission Régionale de Autorité environnementale
- 96) – Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de B-M.

- 97) - Affichage concernant l'E.P.
 - 97-1) Avis d'E.P. § 32-3
 - 97-2) Attestation d'affichage Mairie de Bordeaux.
 - 97-3) Attestation d'affichage Bordeaux-Euratlantique.

- 98) - Articles de presse :
 - Vendredi 05 octobre 2018
 - 98-1) - Sud Ouest page 27
 - 98-2) – Échos judiciaires Girondins : page 20
 - Vendredi 26 octobre 2018
 - 98-3) - Sud Ouest : page 38
 - 98-4) - Échos judiciaires Girondins : page 22

- 99) - Copies des Registres papier et dématérialisé de l'Enquête Publique :

- Registres papier	
99-1) - Mairie annexe	4 interventions.
99-2) - Maison du Projet	1 intervention
- Registre dématérialisé.	
99-3) Interventions vers EPA Bordeaux Euratlantique.	22
99-4) Interventions tableau DDTM.	18
	16 doublons

- 100) – Procès Verbal de la période de consultation du public.

- 101) - Mémoire en réponse ;

- 102) - Tract anonyme remis pendant la période de consultation du public :
 - « avis à la Population » distribué dans les boîtes aux lettres.

- Pièces jointes 91 à 94 –

- 91) Demande de désignation d'un CE de la Préfecture de Gironde au TA le 7/09/ 2018,
- 92) Décision de la désignation du CE par TA n°E18000124/33 du 10/09/18,
- 93) - Arrêté d'ouverture d'une EP par la Préfecture de Gironde le ...?/09/18.
- 94) - Classement au titre des Monuments Historiques de l'ancien château d'eau
(Les Citernes).

PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de la Gironde

Bordeaux le, **07 SEP. 2018**

Service des Procédures Environnementales

Affaire suivie par : Catherine ALLEAU
Mail : catherine.alleau@gironde.gouv.fr
Tél. : 05.56.93.38.43

LE PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE

à

Monsieur le Président du
Tribunal Administratif de Bordeaux
CS 21490
9, rue Tastet
33063 BORDEAUX CEDEX

OBJET : Désignation d'un commissaire-enquêteur pour diligenter une enquête publique environnementale art R123-1 du code de l'environnement, sur une déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole pour l'aménagement du secteur Amédée St Germain à Bordeaux.

P.J. : Résumé non technique

L'établissement public Bordeaux Euratlantique conduit une opération d'aménagement du secteur « Amédée Saint Germain » de la ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux, qui nécessite une déclaration de projet (articles L300-6 et R153-16) du code de l'urbanisme avec mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole.

Le maître d'ouvrage est l'Etablissement public Bordeaux Euratlantique 140 rue des terres de Borde CS 41717 -33081 Bordeaux cedex dossier suivi par M. MONSEAU Tél 05 57 14 01 80.

Il m'appartient en conséquence de diligenter une enquête publique dans le cadre de cette procédure. L'enquête publique environnementale sera réalisée conformément au code de l'urbanisme et au code de l'environnement. Cette consultation du public doit se dérouler du lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre 2018 inclus.

Aussi je vous serais obligé de bien vouloir procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur qui sera chargé de mener cette enquête publique sur la commune de Bordeaux.

Pour le PREFET et par délégation,
Po/ le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Po/La Chef du Service des Procédures Environnementales,
L'adjointe

Catherine ALLEAU



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

10/09/2018

N° E18000124 /33

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 07/09/2018, la lettre par laquelle M. le Préfet de la Gironde demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

déclaration de projet avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole pour une opération d'aménagement du secteur "Amédée Saint Germain" de la ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Joseph PICO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

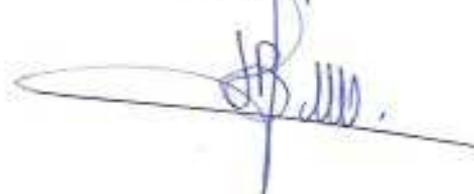
ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet de la Gironde, à Monsieur Joseph Pico et à l'Etablissement Public Bordeaux Euratlantique, copie sera transmise à Bordeaux Métropole.

Fait à Bordeaux, le 10/09/2018

Le Président,

Pour expédition conforme
Le Greffier,



Jean-François DESRAMÉ



PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de la Gironde

Service des Procédures
Environnementales

ARRÊTÉ du 25 SEP. 2018

ARRÊTÉ

**Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique
sur la commune de BORDEAUX
préalable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole et à la
déclaration de projet pour l'aménagement du secteur « Amédée Saint Germain »
de la ZAC Saint Jean Belcier**

**LE PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE**

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.122-4 à L.122-11 et R.122-17 à R.122-23, relatifs à l'évaluation de certains plans et programmes ayant une incidence notable sur l'environnement ; les articles L.123-1 à L.123-2 et R.123-1, définissant le champ d'application et objet de l'enquête publique des opérations susceptibles d'affecter l'environnement ; et les articles L.123-3 à L.123-18 et R.123-2 à R.123-27, relatifs à la procédure et au déroulement de l'enquête publique ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 à L.153-59, R.153-13 et R.153-15 à R.153-17 et suivants ;

VU le courrier du 08 août 2018 de l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) demandant au Préfet de la Gironde l'organisation d'une enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole et la déclaration de projet en vue de l'aménagement du secteur « Amédée Saint-Germain », dans la ZAC Saint-Jean Belcier à Bordeaux ;

VU l'avis de l'autorité environnementale en date du 05 juillet 2018, pour lequel EPABE a spécifié ne pas avoir de réponse complémentaire à apporter ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2017 accordant la délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la mer de la Gironde en vue de signer les arrêtés d'ouverture d'enquête publique ;

VU la décision du Président du Tribunal Administratif de BORDEAUX, en date du 10 septembre 2018 portant désignation de M. Joseph PICO, Officier de l'armée de terre à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;

VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée le 09 juillet 2018 en application de l'article L153-54 du Code de l'urbanisme ;

VU le bilan de la concertation préalable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole par la déclaration de projet relative à l'aménagement du secteur « Amédée Saint-Germain » qui s'est déroulée du 14 au 30 novembre 2017 ;

VU les délibérations du conseil d'administration de l'EPABE relatives au recours à la déclaration de projet, aux modalités et bilan de la concertation préalable ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de Bordeaux du **lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre 2018 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur la mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole et la déclaration de projet en vue de l'aménagement du secteur « Amédée Saint-Germain » dans la ZAC Saint-Jean Belcier.

Ce projet est soumis à une enquête publique conformément aux articles L 123-1 et suivants et R 123-1 du code de l'environnement.

Le responsable du projet est l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, dont le siège est situé au 140, rue des Terres de Borde, CS 41717, 33081 BORDEAUX CEDEX.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la personne en charge de suivre ce dossier, M. Jean-Emeric MONSEAU (tel 05 57 14 01 80 ou par mail à jean-eric.monseau@bordeaux-euratlantique.fr).

ARTICLE 2 – MISE A DISPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET DEPOT DES OBSERVATIONS :

Pendant la période indiquée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête à la mairie de quartier Bordeaux Sud, siège de l'enquête, située au 7, rue Saint Vincent de Paul, 33800 BORDEAUX, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront aussi disponibles à la Maison du Projet de Bordeaux Euratlantique située au 74-76 rue Carle Vernet, 33800 BORDEAUX, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spc2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les observations pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur par courrier, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles y seront tenues à la disposition du public.

ARTICLE 3 – DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:

M. Joseph PICO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique.

ARTICLE 4 - JOURS DE PERMANENCES : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 22 octobre 2018 de 14h00 à 17h00 à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le mardi 30 octobre 2018 de 09h00 à 12h00 à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le samedi 10 novembre 2018 de 14h00 à 17h00 à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique,
- le vendredi 16 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le jeudi 22 novembre 2018 de 15h00 à 18h00 à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique.

ARTICLE 5 – PUBLICITE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Un avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent arrêté, sera publié par les soins du Préfet, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux du département de la Gironde.

Cet avis sera en outre publié par voie d'affiches à la Cité Municipale de Bordeaux et la Mairie de quartier Bordeaux Sud, par les soins du maire et éventuellement par tous autres procédés, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité sera certifié par le maire.

Dans les mêmes conditions de délai, cet avis mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales.

De plus, toujours dans les mêmes conditions de délais, et sauf si impossibilité, cet avis sera également publié par voie d'affiches par les soins de la personne responsable du projet sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés et visible de la voie publique.

Cet affichage devra être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, « les affiches mentionnées au III de l'article R 123-11 devront mesurer au moins 42 x 59,4 cm (format A2). Elles devront comporter le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune. ».

ARTICLE 6 – FORMALITES DE FIN D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront remis ou transmis sans délai au commissaire enquêteur qui procédera à leur clôture.

Le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire dans un délai de quinze jours, ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables à la mise en compatibilité du PLU et à la déclaration de projet nécessaires à la réalisation du projet.

Le commissaire enquêteur transmettra à M. le Préfet du Département de la Gironde (à l'attention de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service des Procédures

Environnementales) le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 7 – MISE A DISPOSITION DES CONCLUSIONS :

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de quartier Bordeaux Sud, à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales, et sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service des Procédures Environnementales.

ARTICLE 8 – DECISIONS SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE :

Le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont transmis à Bordeaux Métropole pour approuver la mise en compatibilité du PLU. L'organe délibérant de Bordeaux Métropole dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du PLU.

Dès opposabilité de la mise en compatibilité du PLU, le président du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique adopte la déclaration de projet.

ARTICLE 9 – EXECUTION DE L'ARRÊTÉ :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, le Maire de Bordeaux, le commissaire enquêteur, l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BORDEAUX, le 25 SEP. 2018

Pour le Préfet et par délégation,

p/o le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Le Directeur Départemental Adjoint,



Ronan LE-SAGUT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Courrier arrivé le

12 OCT. 2018

EPA - bordeaux euratlantique

Direction régionale
des affaires culturelles

Site de Bordeaux

Tél : 05 57 95 02 02
Fax : 05 57 95 01 25

Affaire suivie par : Aurélie Fournier-Merle
Poste : 05.57.95.02.67
Courriel : aurelie.merle@culture.gouv.fr

Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de Gironde

à

Etablissement public de Bordeaux Euratlantique
140 rue des Terres de Bordes
CS 41717
33081 BORDEAUX Cedex

original → JEN
Copies: SdF - [AV + OR] ANT

Bordeaux, le 09 OCT. 2018

LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE RECEPTION

OBJET : Inscription au titre des monuments historiques
P.J. : 1

Monsieur,

Compte tenu de l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites, je vous informe que le Préfet de Région a décidé l'inscription au titre des monuments historiques, de l'édifice désigné ci-dessous :

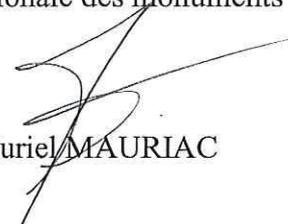
- - L'ANCIEN CHÂTEAU D'EAU DE LA GARE SAINT-JEAN À BORDEAUX (GIRONDE)

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, une copie de l'arrêté.

J'appelle votre attention sur le fait que l'inscription au titre des monuments historiques entraîne pour vous, l'obligation de soumettre à autorisation les travaux que vous comptez engager sur l'édifice, conformément aux termes de l'article L621-9 du Code du Patrimoine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Préfet de Région,
Par délégation du directeur régional des affaires culturelles,
La conservatrice régionale des monuments historiques


Muriel MAURIAC

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancien château d'eau de la gare
Saint-Jean à Bordeaux (Gironde)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DE LA GIRONDE**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et des sites, entendue en sa séance du 24 janvier 2017,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que l'ancien château d'eau de la gare Saint-Jean présente au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'histoire de ce monument ainsi que sa valeur comme témoin de l'histoire industrielle de ce site,

arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'ancien château d'eau de la gare Saint-Jean, situé sur la parcelle n° 80 d'une contenance de 31108 m², conformément au plan annexé, situé 3 rue Amédée Saint-Germain, à Bordeaux (33), figurant au cadastre section BZ et appartenant à l'établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique par acte du 22 décembre 2015 passé devant maître Séverine Nicque-Orsini, notaire à Paris, 55 boulevard Haussmann, publié au service de la publicité foncière de Bordeaux II le 20 janvier 2016, Volume 2016P numéro 803.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

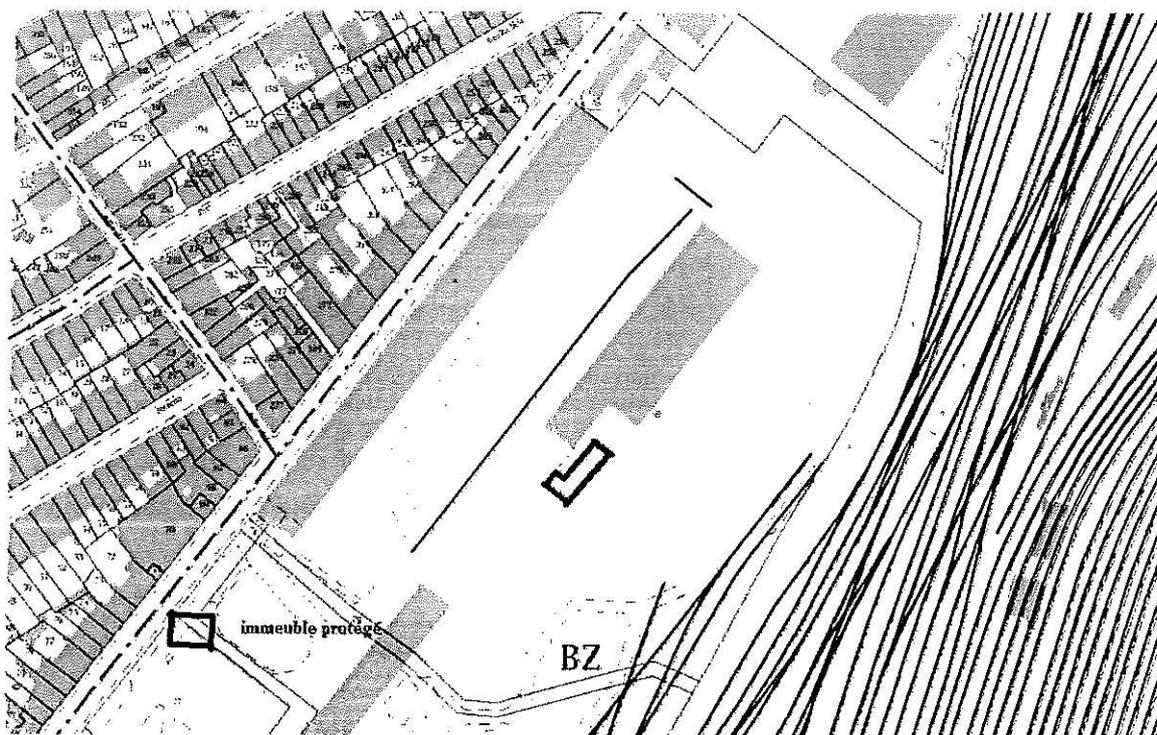
Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et au(x) propriétaire(s), intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Bordeaux, le 12 JUL. 2018

Le préfet de région,



Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancien
château d'eau de la gare Saint-Jean à Bordeaux (Gironde)



ancien château d'eau (délimité en noir) situé sur la parcelle BZ 80

- Pièces jointes 95 à 96 –

95) - Avis **M**ission **R**égionale de **A**utorité **e**nvironnementale

96) – Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de B-M.



Mission régionale d'autorité environnementale

Région Nouvelle-Aquitaine

**Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale
de la région Nouvelle-Aquitaine
sur la mise en compatibilité par déclaration de projet
du PLUi de Bordeaux Métropole
pour la réalisation de l'îlot Amédée Saint-Germain (Gironde)**

n°MRAe 2018ANA83

dossier PP-2018-n°6435

Porteur de la Procédure : Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE)

Date de saisine de l'autorité environnementale : 09 avril 2018

Date de l'avis de l'agence régionale de santé : 03 mai 2018

Préambule.

Il est rappelé ici que, pour tous les plans, programmes ou schémas soumis à évaluation environnementale ou à étude d'impact, une « autorité environnementale » désignée par la réglementation doit donner son avis sur la qualité de l'évaluation environnementale, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le dossier qui lui a été soumis.

En application du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016, l'autorité environnementale est, dans le cas présent, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

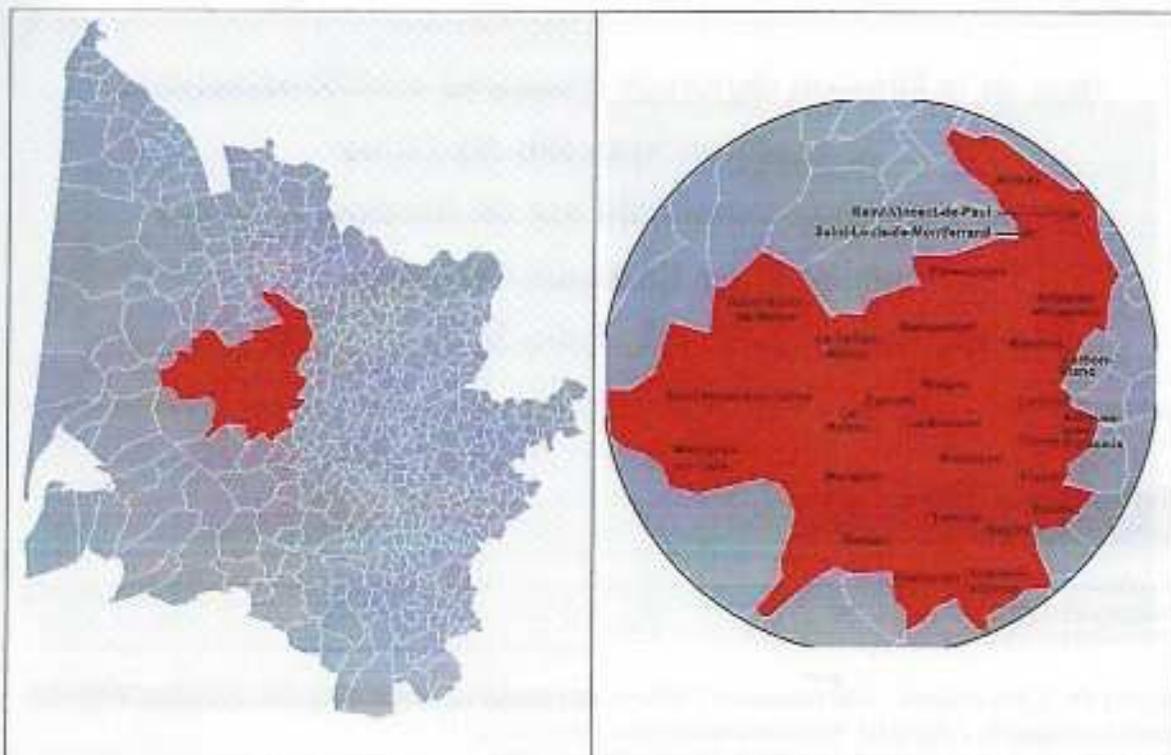
Conformément au règlement intérieur du CGEDD et à la décision du 27 avril 2018 de la MRAe Nouvelle-Aquitaine, cet avis d'autorité environnementale a été rendu le 05 juillet 2018 par délégation de la commission collégiale de la MRAe Nouvelle-Aquitaine à Gilles PERRON.

Le délégataire cité ci-dessus atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans l'avis à donner sur le projet qui fait l'objet du présent avis.

I – Contexte général

Bordeaux Métropole, composée de 28 communes, est située dans le département de la Gironde. D'une superficie de 579,27 km², la métropole compte 787 107 habitants (source Banatic¹).

Le territoire est couvert par un plan local d'urbanisme intercommunal approuvé en 2006 et révisé en 2015.



Localisation de Bordeaux Métropole et carte des communes (source Wikipedia)

Le territoire métropolitain comprend six sites Natura 2000 désignés au titre de la directive « Habitats » (Marais du Bec d'Ambès, La Dordogne, La Garonne, Réseau hydrographique des jalles d'Eysines et Saint-Médard, Bocage humide de Cadaujac/Saint-Médard d'Eyrans) et un site désigné au titre des deux directives « Habitats » et « Oiseaux » (les Marais de Bruges).

La mise en compatibilité du PLUi fait donc l'objet d'une évaluation environnementale. Conformément aux dispositions de l'article L. 300-6 du Code de l'urbanisme, le présent avis de l'Autorité environnementale ne porte que sur les dispositions de mise en compatibilité afin de permettre la réalisation d'un projet.

Article L.300-6 du Code de l'urbanisme (extrait)

Lorsque l'action, l'opération d'aménagement ou le programme de construction est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, les dispositions nécessaires pour mettre en compatibilité les documents d'urbanisme ou pour adapter les règlements et servitudes mentionnés au deuxième alinéa font l'objet d'une évaluation environnementale, au sens de la directive 2001/42/ CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

1 Banatic : base nationale sur l'intercommunalité

II – Objet de la mise en compatibilité

La collectivité souhaite permettre la réalisation de l'îlot Amédée Saint-Germain dans le cadre de la ZAC² Saint-Jean-Belcier.

Le projet de renouvellement urbain se situe dans une zone déjà urbanisée, au sein de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint-Jean-Belcier dans le périmètre de l'opération d'intérêt national « Bordeaux-Euratlantique ». Le projet de ZAC a déjà fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale³ en octobre 2013.

Le secteur Amédée Saint Germain s'étend sur près de 800 mètres le long de la rue Amédée Saint-Germain et représente une surface totale de 106 000 m². Le projet a pour vocation de créer près de 1000 logements, des commerces de proximité et de générer environ 1500 emplois.

La mise en compatibilité porte sur :

- la suppression de la protection de l'atelier des roues afin de permettre sa démolition et la création d'un accès à l'îlot ;
- la modification du règlement écrit concernant les règles relatives au coefficient de végétalisation : le sud et le centre de l'îlot sont classés au sein d'un secteur D doté d'une règle alternative à celle du coefficient de végétalisation défini pour les secteurs F à K ;
- la modification de l'orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) Saint-Jean-Belcier.

III – Qualité de l'évaluation environnementale et prise en compte de l'environnement par le projet de mise en compatibilité

Les documents présentés contiennent l'ensemble des informations exigées par le Code de l'urbanisme. Le dossier est lisible et bien illustré.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale considère que le projet de mise en compatibilité, qui lui a été transmis le 09 avril 2018 pour avis, n'appelle pas d'observation particulière.

Pour la MRAe Nouvelle-Aquitaine
Le membre permanent délégué



Gilles PERRON

² Zone d'aménagement concerté.

³ http://egedil.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/rygedd/009191-01_avis-de-libere_ae.pdf

**Procès-verbal de la réunion d'examen
conjoint**

**Déclaration de projet valant mise en
compatibilité du PLU de Bordeaux
Métropole**

**Amédée Saint-Germain / ZAC Saint-Jean
Belcier / Commune de Bordeaux**

9 juillet 2018

Participant(e)s

NOM Prénom	Organisation	Mail / Téléphone
Présent(e)s		
BELIN-ROBERT Blandine	DDTM	blandine.belin-rober@gironde.gouv.fr 05 56 24 86 92
MASSON Anne- Laure	DDTM	anne-laure.masson@gironde.gouv.fr 05 56 24 82 39
FOURTEAU Régine	Bordeaux Métropole	rfourteau@bordeaux-metropole.fr 05 33 89 55 72
KARDJADJ- DUMAITRE Céline	Bordeaux Métropole	cdumaitre@bordeaux-metropole.fr 05 33 89 55 85
BERTHOU Samuel	EPA Bx Euratlantique	samuel.berthou@bordeaux-auratlantique.fr 05 57 14 01 87
MONSEAU Jean- Emeric	EPA Bx Euratlantique	jean-emeric.monseau@bordeaux-auratlantique.fr 05 57 14 01 80
Excusé(e)s		
LECLERC Françoise	Conseil Départemental Gironde	f.leclerc@gironde.fr 05 56 99 33 33
MONTARNIER Evanguelia	Chambre des métiers et de l'artisanat	evanguelia.montarnier@cm-bordeaux.fr 05 56 99 91 18

Absent(e)s

Organisation
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
Chambre de commerce et d'industrie
Chambre d'agriculture
SYSDAU

Ordre du jour

1. Calendrier de la procédure de déclaration de projet
2. Présentation et évolution du projet Amédée Saint-Germain
3. Mise en compatibilité du PLU
4. Evaluation environnementale

Documents annexés

- Dossier de déclaration de projet transmis à l'autorité environnementale (CD-ROM)
- Support de présentation de la réunion d'examen conjoint

Décisions

Conformément aux articles L. 153-54 à L. 153-59, L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, le 9 juillet 2018 à 9h30, se sont réunies à réunis à la maison de projet Euratlantique 74-76 rue Carle Vernet à Bordeaux, les personnes publiques associées à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole pour le quartier Amédée Saint-Germain de la ZAC Saint-Jean Belcier sur la commune de Bordeaux.

L'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPA) a présenté le dossier de déclaration de projet.

Les participants n'ont émis aucune observation sur le dossier présenté, en particulier sur les dispositions permettant de mettre en compatibilité le PLU avec le projet :

- La suppression de la protection patrimoniale de l'atelier des roues afin de permettre sa démolition ;
- La modification du règlement écrit concernant les règles relatives au coefficient de végétalisation ;
- La modification du schéma de la partie non opposable de l'orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) Saint-Jean Belcier. Sur ce point, il est à noter qu'il a été envisagé et non retenu en séance de modifier le 3^{ème} alinéa de la partie opposable de l'OAP « *établir un coefficient de végétalisation des surfaces bâties...* » afin d'exclure explicitement le nouveau sous-secteur D. La phrase pourra néanmoins être ajustée lors d'une modification ultérieure du PLU, en précisant « *pour certains secteurs, établir un coefficient de végétalisation des surfaces bâties...* ».

Le présent procès-verbal fera partie du dossier de mise en compatibilité soumis à enquête publique ainsi que de celui soumis à l'issue de l'enquête publique à l'organe délibérant de Bordeaux Métropole pour approbation la mise en compatibilité du plan, conformément aux articles R153-13 et R. 153-16 du code de l'urbanisme respectivement.

Signature



Stephan De Fay
Directeur Général
EPA Bordeaux Euratlantique

- Pièces jointes 97 –

97) - Affichage concernant l'E.P.

- 97-1) Avis d'E.P.
- 97-2) Attestation d'affichage Mairie de Bordeaux.
- 97-3) Attestation d'affichage Bordeaux-Euratlantique.



Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole et déclaration de projet pour l'aménagement du secteur « Amédée Saint-Germain » dans la ZAC de Saint Jean Belcier COMMUNE DE BORDEAUX

Une enquête publique est prescrite **du lundi 22 octobre 2018 au jeudi 22 novembre 2018 inclus** portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole et la déclaration de projet pour l'aménagement du secteur « Amédée Saint Germain » de la ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux.

Le responsable du projet est l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, dont le siège est situé au 140, rue des Terres de Borde 33081 Bordeaux. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la personne en charge de suivre ce dossier, M. Jean-Emeric Monseau tél :05.57.14.01.80 ou par mail à jean-meric.monseau@bordeaux-euratlantique.fr.

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public :Pendant la période indiquée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, siège de l'enquête, située au 7, rue Saint Vincent de Paul, 33800 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront aussi disponibles à la Maison du Projet de Bordeaux Euratlantique située au 74-76 rue Carle Vernet, 33800 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ». Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Dépôt des observations du public : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail :

ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur par courrier, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles y seront tenues à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur M. Joseph PICO, Officier de l'armée de terre à la retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations :

- le lundi 22 octobre 2018 de 14h00 à 17h00 à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le mardi 30 octobre 2018 de 09h00 à 12h00 à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le samedi 10 novembre 2018 de 14h00 à 17h00 à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique,
- le vendredi 16 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le jeudi 22 novembre 2018 de 15h00 à 18h00 à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de quartier Bordeaux-Sud, à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique, à la DDTM de la Gironde ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Gironde: <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>

Le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Bordeaux Métropole pour approuver la mise en compatibilité du PLU. L'organe délibérant de Bordeaux Métropole disposera de 2 mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du PLU. Dès opposabilité de la mise en compatibilité du PLU, le président du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique adoptera la déclaration de projet.



**Direction Générale
Ressources Humaines et
Administration Générale**

**Direction des Affaires
Juridiques**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Enquête publique ZAC Saint Jean Belcier

Le Maire de la Ville de Bordeaux certifie

Avoir fait afficher à l'hôtel de ville de Bordeaux, à la cité municipale, à la mairie de quartier de Bordeaux Sud et dans le hall de Bordeaux Métropole le 5 octobre 2018 et jusqu'au 22 novembre 2018 inclus sous le N° 101.

L'arrêté préfectoral du 25 septembre 2018 et l'avis d'enquête publique prescrivant une enquête publique sur la commune de Bordeaux préalable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole et à la déclaration de projet pour l'aménagement du secteur « Amédée Saint-Germain » de la ZAC Saint Jean Belcier.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux, le 26 novembre 2018

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur

Frédéric MARQUET



Direction Générale Ressources
Humaines et Administration Générale

Direction des Affaires Juridiques

T. 05 56 46 80 44

affichage.formalites@bordeaux-
metropole.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de Bordeaux,

certifie que le public a été tenu informé de l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) sur mise en compatibilité du PLU de BORDEAUX et déclaration de projet pour l'aménagement du secteur « Amédée Saint-Germain » dans la ZAC de Saint Jean Belcier, sur la commune de Bordeaux.

L'avis d'enquête publique a été affiché en mairie de Bordeaux Sud à l'emplacement habituellement réservé à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci.

A, *Bordeaux* le, *04/10/2018*

Le Maire, *Plo. Kuziew Eratic*
Adjoint



- Pièces jointes 98 –

98) - Articles de presse :

- Vendredi 05 octobre 2018

▪ 98-1) - Sud Ouest

page 27

▪ 98-2) – Échos judiciaires Girondins :

page 20

- Vendredi 26 octobre 2018

▪ 98-3) - Sud Ouest :

page 38

▪ 98-4) - Échos judiciaires Girondins :

page 22

SUD OUEST

Announces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Announces administratives et judiciaires

BORDEAUX MÉTROPOLE

Commune de Saint-Médard-en-Jalles

AVIS DE CONCERTATION
Aménagement du site Dupérier - concertation préalable

Le président de Bordeaux Métropole informe le public que par délibération n° 2018/563 en date du 28 septembre 2018, le conseil de Bordeaux Métropole a décidé l'ouverture de la concertation préalable sur l'aménagement du site Dupérier sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles. Cette délibération sera affichée pendant un mois à compter du 12 octobre 2018.

Le public pourra consulter l'intégralité des documents relatifs à cette concertation, sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture au public, soit dans les locaux de Bordeaux Métropole, bureau 646, 4, rue Claude-Bonnier, 33000 Bordeaux, soit en mairie de Saint-Médard-en-Jalles, place de l'Hôtel-de-Ville, 33160 Saint-Médard-en-Jalles, ainsi qu'en accès continu sur le site Internet de la participation de Bordeaux Métropole : www.participation.bordeaux-metropole.fr

A l'issue, le Conseil métropolitain approuvera le bilan de cette concertation. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication. Il sera également disponible sur le site web de la participation de Bordeaux Métropole.

Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde
Services des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de création d'un réseau de chaleur géothermique et d'une chaufferie destinés à alimenter une partie de la rive droite de la Garonne

Une enquête publique unique est prescrite du **lundi 22 octobre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur le projet Plaine-Garonne-Energies qui prévoit la création d'un réseau de chaleur géothermique et d'une chaufferie destinés à alimenter en eau chaude et chauffage une partie de la rive droite de la Garonne, sur les communes de Bordeaux, Cenon, Lormont et Floirac.

L'enquête publique unique porte sur les différentes procédures liées à ce projet : une demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques basse température et d'autorisation d'ouverture de travaux de forages, sollicitées au titre du Code minier, par Bordeaux Métropole sur la commune de Bordeaux ; une demande d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la société Plaine de Garonne Energies, pour l'exploitation d'une centrale de production de chaleur (chaufferie) sur la commune de Bordeaux, permettant la valorisation de la chaleur et la production d'énergie d'appoint ; la mise en place d'un réseau de chaleur destiné à approvisionner les bâtiments en rive droite de la Garonne sur les communes de Bordeaux, Cenon, Lormont et Floirac.

Les personnes responsables du projet sont : Bordeaux Métropole, service production distribution d'énergie, esplanade Charles-de-Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex, dossier suivi par M. Pascal SCHOEMACKER. La société Plaine de Garonne Energies, 18, rue Thomas-Edison, 33610 Canéjan, dossier suivi par M. Christophe RAYMOND. Les informations relatives au projet peuvent leur être demandées.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie annexe de la Bastide, 38, rue de Nuits, à Bordeaux, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies de Cenon, Lormont et Floirac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où les intéressés pourront consigner leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques publications, publications légales, enquêtes-publiques, ainsi que sur un poste informatique ouvert au public, situé dans le hall de la cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux, à l'accueil DDTM, aux jours et heures d'accueil du public.

Le public pourra faire part de ses observations par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête, ou par courrier adressé à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie annexe de la Bastide, 38, rue de Nuits, 33100 Bordeaux.

Toute personne pourra demander à ses frais communication du dossier d'enquête auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer, Service des procédures environnementales.

Le commissaire-enquêteur **M. Maurice CAPDEVILLE-DARRE**, inspecteur des installations classées du ministère de la Défense retraité, se tiendra à la disposition du public :

À la mairie annexe de la Bastide, 38, rue de Nuits, à Bordeaux :

Le lundi 22 octobre 2018, de 9 h à 12 heures.

Le mercredi 7 novembre 2018, de 13 h 30 à 16 h 30.

Le vendredi 23 novembre 2018, de 13 h 30 à 16 h 30.

À la mairie de Cenon :

Le jeudi 15 novembre 2018, de 14 h à 17 heures.

À la mairie de Floirac :

Le lundi 22 octobre 2018, de 14 h à 17 heures.

Le jeudi 15 novembre 2018, de 9 h à 12 heures.

À la mairie de Lormont :

Le mercredi 7 novembre 2018, de 9 h à 12 heures.

Les demandes concurrentes à la demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques sollicitée par Bordeaux Métropole et portant sur tout ou partie du même périmètre, sont présentées et adressées au préfet de la Gironde (Direction départementale des territoires et de la Mer, Service des procédures environnementales, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux, sous les mêmes formes que celles prévues aux articles 5 à 10 du décret n° 78-498 du 28 mars 1978, au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin de l'enquête publique.

Un avis d'enquête sera affiché dans les communes susvisées, ainsi que dans les communes de Bruges et Le Bouscat situées dans un rayon de 3 km autour de la chaufferie.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction des territoires et de la mer de la Gironde, Service des procédures environnementales, ainsi qu'en mairies de Bordeaux, Cenon, Lormont, Floirac et sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur les demandes d'autorisations sollicitées. Bordeaux Métropole se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Mairie de Saint-Palais

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération en date du vendredi 28 septembre 2018, le Conseil municipal a décidé d'instaurer un droit de préemption urbain sur la parcelle ZE 130 aux Bonnoeaux. La délibération ainsi que les plans peuvent être consultés à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 Mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole et déclaration de projet pour l'aménagement du secteur Amédée Saint-Germain dans la ZAC de Saint Jean Belcier commune de Bordeaux

Une enquête publique est prescrite du **lundi 22 octobre 2018 au jeudi 22 novembre 2018 inclus** portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole et la déclaration de projet pour l'aménagement du secteur Amédée Saint-Germain de la ZAC Saint-Jean-Belcier à Bordeaux.

Le responsable du projet est l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, dont le siège est situé au 140, rue des Terres-de-Borde, 33081 Bordeaux. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la personne en charge de suivre ce dossier, M. Jean-Emeric Monseau, tél. 05 57 14 01 80 ou par mail à jean-meric.monseau@bordeaux-euratlantique.fr

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public pendant la période indiquée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, siège de l'enquête, située au 7, rue Saint-Vincent-de-Paul, 33800 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront aussi disponibles à la Maison du projet de Bordeaux Euratlantique située au 74-76, rue Carle-Vernet, 33800 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ». Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative, à l'accueil DDTM, 2 rue Jules-Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public. Dépôt des observations du public pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées au commissaire-enquêteur par courrier, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles y seront tenues à la disposition du public.

Le commissaire-enquêteur **M. Joseph PICO**, officier de l'armée de terre à la retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations :

le lundi 22 octobre 2018 de 14 h à 17 heures à la mairie de quartier Bordeaux Sud ;

le mardi 30 octobre 2018 de 9 h à 12 heures à la mairie de quartier Bordeaux Sud ;

le samedi 10 novembre 2018 de 14 h à 17 heures à la Maison du projet de Bordeaux Euratlantique ;

le vendredi 16 novembre 2018 de 9 h à 12 heures à la mairie de quartier Bordeaux Sud ;

le jeudi 22 novembre 2018 de 15 h à 18 heures à la Maison du projet de Bordeaux Euratlantique.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de quartier Bordeaux-Sud, à la Maison du projet de Bordeaux Euratlantique, à la DDTM de la Gironde ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

Le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis à Bordeaux Métropole pour approuver la mise en compatibilité du PLU. L'organe délibérant de Bordeaux Métropole disposera de 2 mois à compter de la réception de l'avis du commissaire-enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du PLU. Dès opposabilité de la mise en compatibilité du PLU, le président du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique adoptera la déclaration de projet.

Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
Service des procédures environnementales

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
Installations classées pour la protection de l'environnement
(Livre V du Code de l'environnement)
Société Ecotri Andernos-les-Bains

Par arrêté préfectoral du 28 septembre 2018, une consultation du public est prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par M. le Gérant de la Société Ecotri en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de tri et collecte de matériaux de démolition et d'emballages (rubrique 2710-2-b) au 28, avenue Gustave-Eiffel, à Andernos-les-Bains (33510).

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du **vendredi 5 octobre 2018**, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site Internet de la préfecture (www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Legales)

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant quatre semaines du **vendredi 19 octobre 2018 au 19 novembre 2018 inclus**, le dossier sera déposé au service urbanisme de la mairie d'Andernos-les-Bains (260, boulevard de la République, Esplanade du Broustic) où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture : horaires de la mairie d'Andernos-les-Bains : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Le public peut également adresser ses observations par voie postale à la mairie ou à la Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (service des procédures environnementales, cité administrative, BP 90, 33090 Bordeaux Cedex) qui peut également les recevoir par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr

Le préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, est compétent pour statuer sur la demande d'enregistrement sollicitée, soit par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires, ou par un arrêté de refus.

BORDEAUX MÉTROPOLE

Bordeaux Métropole
AVIS D'ENQUÊTE
Commune de Bassens

M. Alain JUPPÉ, président de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Bassens, qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant : déclassement d'une emprise d'environ 901 m², quartier de Beauval, avenue de la Somme, rue Grand-Loc.

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Bassens, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête du **mardi 2 octobre 2018 au mardi 16 octobre 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire de ce dossier sera déposé à Bordeaux Métropole au pôle territorial rive droite, situé au 6, rue Louis-Beydts, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

M. Daniel DESPRÉS, commissaire-enquêteur, tiendra permanence à la mairie le **mardi 2 octobre 2018 de 9 h à 12 heures et le mardi 16 octobre 2018 de 14 h à 17 heures**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés.

Nos communes investissent

MARCHÉS PUBLICS SUP. À 90 000 EUROS

LARUSCADE
Vieilles Communes

Ville de Laruscade
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage : Ville de Laruscade, 106, Le Bourg 33620, tél. 05 57 68 67 18. Courriel : direction@mairie-laruscade.fr - Site : www.mairie-laruscade.fr

Objet du marché : Confection des repas sur place et fourniture de denrées au restaurant scolaire de Laruscade (2019-2022).

Lieu d'exécution et durée du marché : Restaurant scolaire municipal de Laruscade (Gironde). À compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 30 décembre 2022.

Conditions à remplir par les candidats : Pièces décrites par les articles 43 à 48 et suivants du décret n° 2016-360 du Code des marchés publics.

Personne responsable du marché : M. Jean-Paul LABEYRIE, maire de Laruscade, tél. 05 57 68 98 97. Courriels : direction@mairie-laruscade.fr, jp.labeurie@mairie-laruscade.fr

Type de marché/Procédure de passation : Marché de services et fournitures par procédure adaptée selon l'article 28 du Code des marchés publics. Les variantes sont précisées sur le CCTP.

Jugement et classement des propositions : Le choix des offres se portera sur la qualité technique, l'offre financière, appréciée en fonction des critères énoncés et jugés sur les éléments décrits dans le règlement de consultation. Valeur technique de l'offre notée sur 60 points (coeff. 0,6). Prix de la prestation notée sur 40 points (coeff. 0,4).

Modalités de retrait du dossier : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable : sur la plateforme : <https://demat-ampa.fr> sur le site de la commune : <http://www.mairie-laruscade.fr/index.php/marche-publics>

Conditions de dépôt dématérialisé des candidatures et offres : Suivant le règlement de consultation.

Date limite de remise des offres : le **lundi 12 novembre 2018 à 12 heures.**

Date d'envoi du présent avis à la publication : Vendredi 5 octobre 2018.

Ville de CESTAS

Commune de Cestas
AVIS DE MARCHÉ
Création et impression de supports pour l'édition

Pouvoir adjudicateur : Mairie de Cestas, 2, avenue du Baron-Haussmann, 33610 Cestas, France.

Contact : M. le Maire.

Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet du marché : création et impression de supports pour l'édition.

Numéro de référence de l'objet : F16-2018.

Code CPV principal : 79800000.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Ce marché est divisé en lots : Oui, 5 lots séparés.

Date limite de réception des offres : le **lundi 5 novembre 2018 à 13 heures.**

Critères d'attribution et conditions de participation : Se référer au règlement de consultation.

Documents de marché : Retrait DCE, correspondances et informations sur les modalités de dépôt : https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=22804&orgA=cronyme=MAIRIE_33_323

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet, 33063 Bordeaux ; <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication au BOAMP et JOUE : Le mardi 2 octobre 2018.

IMMOBILIER

AVEC SUDOUEST-IMMO.com

VOUS ÊTES DÉJÀ CHEZ VOUS

Vente et location dans la région

www.sudouest-immo.com

SUD OUEST



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole et déclaration de projet pour l'aménagement du secteur « Amédée Saint-Germain » dans la ZAC de Saint Jean Beicler COMMUNE DE BORDEAUX

Une enquête publique est prescrite du lundi 22 octobre 2018 au jeudi 22 novembre 2018 inclus portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole et la déclaration de projet pour l'aménagement du secteur « Amédée Saint Germain » de la ZAC Saint Jean Beicler à Bordeaux.

Le responsable du projet est l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, dont le siège est situé au 140 rue des Terres de Borde 33081 Bordeaux. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la personne en charge de suivre ce dossier, M. Jean-Emeric MONSEAU. Tél. 05 57 14 01 80 ou par mail à jean-meric.monseau@bordeaux-euratlantique.fr.

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public : Pendant la période indiquée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, siège de l'enquête, située au 7 rue Saint Vincent de Paul 33800 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront aussi disponibles à la Maison du Projet de Bordeaux Euratlantique située au 74-76 rue Carlé Vernet 33800 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ». Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative - à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Dépôt des observations du public : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur par courrier, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles y seront tenues à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur M. Joseph PICO, Officier de l'armée de terre à la retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations :

- le lundi 22 octobre 2018 de 14 h à 17 h à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le mardi 30 octobre 2018 de 9 h à 12 h à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le samedi 10 novembre 2018 de 14 h à 17 h à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique,
- le vendredi 16 novembre 2018 de 9 h à 12 h à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le jeudi 22 novembre 2018 de 15h00 à 18h00 à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de quartier Bordeaux-Sud, à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique, à la DDTM de la Gironde ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

Le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Bordeaux Métropole pour approuver la mise en compatibilité du PLU. L'organe délibérant de Bordeaux Métropole disposera de 2 mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du PLU. Dès opposabilité de la mise en compatibilité du PLU, le président du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique adoptera la déclaration de projet.

810397-0

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché :

SIAEPA DE LA RÉGION DE CASTETS-EN-DORTHE

7 La Gravette Sud 33210 Castets et Castillon

Procédure de passation : Procédure adaptée - Article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Objet des marchés : Mise en oeuvre de la sectorisation phase 2 du réseau AEP

Caractéristiques des travaux : F et P de débitmètres et équipement de compteurs existants. Complément à une sectorisation existante y/c paramétrage fichiers CATEP

Dossier de Consultation téléchargeable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation consultable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 26 septembre 2018

Date limite de remise des offres : Mardi 23 octobre 2018 à 12 h sur la plateforme de la consultation

810338-0

Monsieur le maire de CAUMONT (Gironde) informe le public que par arrêté municipal du 18 septembre 2018 ont été présumés vacants et sans maître et susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune de Caumont au sens de l'article L.1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, les biens immobiliers ci-après désignés, classés par section, n° cadastral, lieu-dit et, superficie :

- Section : C, n° 119, lieu-dit : Bois Dyolet, surface cadastrale : 06 a 40 ca
- Section : C, n° 459, lieu-dit : Grand Prés, surface cadastrale : 35 a 82 ca
- Section : B, n° 381, lieu-dit : Gautier Nord, surface cadastrale : 01 a 86 ca

Au cas où les propriétaires ne se seront pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, les biens susvisés seront présumés sans maître, et le conseil municipal pourra les incorporer dans le domaine privé communal.

La délibération est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
810435-12

2^{ÈME} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 7 septembre 2018 de Monsieur le Maire de Pauillac, ont été prescrites des enquêtes publiques conjointes portant sur le projet d'aliénation d'une partie de chemin rural au lieu-dit « Anseillan », d'aliénation d'une partie de chemin rural au lieu-dit « Brouyau » et d'aliénation d'une partie de chemin rural au lieu-dit « La Garouille ».

L'enquête se déroulera à la mairie durant 15 jours : du 2 octobre 2018 au 17 octobre 2018.

M. Christian VIGNACQ, commissaire enquêteur désigné par le Maire recevra en mairie :

- Le mardi 2 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- Le mercredi 17 octobre 2018 de 14 h à 17 h

Pendant la durée des enquêtes, les observations sur les projets d'aliénation pourront être consignés sur les registres d'enquête déposés en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Pauillac, 1 quai Antoine Ferchaud, BP 109, 33250 Pauillac.

Les rapports du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.
810336-0

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de la commercialisation de produits gourmands et festifs, lors du Village de Noël situé Place Thiers à Arcachon du 15 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus.

Renseignements et cahier des charges à solliciter uniquement par mail à l'adresse suivante : animation@arcachon.com.

Les offres doivent parvenir au plus tard le 26-10-2018 à 12 h par mail ou à l'adresse suivante : Arcachon Expansion, BP151, 33311 Arcachon Cedex.
810430-12



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SAINT-MACAIRES

Du lundi 22 octobre 2018 au vendredi 23 novembre 2018

Par Arrêté en date du 13 septembre 2018 n°ART2018sept2108C, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sud Gironde a prescrit une enquête publique sur la commune de Saint Macaire, portant sur la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Saint Macaire en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et sur la mise en place des Périmètres Délimités des Abords de Saint Macaire. Enquête publique qui se déroulera du 22 octobre 2018 au 23 novembre 2018 sur une durée de 33 jours.

Monsieur le Président du tribunal administratif a désigné Madame Elise VILLE-NEUVE Ingénieur généraliste, domiciliée à Pessac (33600), comme Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'occasion de ses permanences :

- A la mairie de Saint-Macaire :
- le lundi 22 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- le vendredi 23 novembre 2018 de 14 h à 17 h
- Au service urbanisme de la CdC 26 rue Maubec 33210 Langon :
- le mercredi 7 novembre 2018 de 9 h à 12 h.

A l'expiration du délai de l'enquête publique, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de la communauté de communes, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Durant ce délai et huit jours après l'expiration de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra ses observations au Président de la Communauté de communes, qui aura un maximum de 15 jours pour y répondre en concertation avec Monsieur le Maire de la commune de Saint Macaire. Les dits rapports et conclusions pourront être consultés par le public en mairie et au service de l'urbanisme de la CdC 26 rue Maubec à Langon, ainsi que sur les sites internet de la commune et de la CdC pendant une durée d'un an.

Le dossier qui comprend entre autre la décision après examen au cas par cas de La Mission régionale d'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Saint Macaire ainsi qu'au service Urbanisme de la Communauté de Communes du Sud Gironde, dont les locaux sont situés 26 rue Maubec 33210 Langon pendant la durée de cette enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie précitée et du service urbanisme de la Communauté de Communes qui est ouvert les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

De plus le dossier soumis à enquête publique sera consultable sur le site internet de la CdC : www.cdcsudgironde.fr

Ainsi que sur celui de la commune de Saint Macaire : www.saintmacaire.fr

Chacun pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête prévus à cet effet. Les observations écrites pourront être adressées à Madame le Commissaire Enquêteur Communauté de Communes du Sud Gironde service urbanisme 26 rue Maubec 33210 Langon.
- ainsi que sur le registre dématérialisé (du 22-10-2018 à 9 h au 23-11-2018 à 17 h) : www.cdcsudgironde.fr
- sur un poste informatique mis à disposition à la Mairie, au Service Urbanisme de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des informations peuvent être demandées auprès des services de la Communauté de Communes du Sud Gironde service urbanisme, ainsi qu'à la mairie de Saint Macaire

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et les avis des PPA seront présentés à la commission locale de l'AVAP qui émettra un avis sur les éventuelles modifications à apporter. Le dossier sera ensuite transmis au Préfet qui devra donner son accord sur le projet dans un délai de deux mois avant une validation définitive par le Conseil de Communauté.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie, au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'au service urbanisme de la CdC et publié sur les sites internet de la commune et de la Communauté de Communes.

Le Président de la CdC du Sud Gironde, Philippe PLAGNO

810337-0

**SUD
OUEST**

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Ventes aux enchères

VENTES AU TRIBUNAL

M^e Tanguy DELESSART - Avocat à la cour
6, rue Ferrère, 33000 Bordeaux, tél. 06 84 98 63 33
Mail : delessart.tanguy@hotmail.fr

VENTE AUX ENCHÈRES

au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, 30, rue des Frères-Bonie,

**L'ADJUDICATION AURA LIEU
LE JEUDI 29 NOVEMBRE 2018 À 15 HEURES**

appartement de type T3 et un parking en sous-sol dans un ensemble immobilier dénommé résidence Bakea, 181-187, avenue de Saint-Médard, EYSINES (33320).

Mise à prix : 40 000 €

Section : AY n° 475, n° 330, n° 141 et n° 328, pour une contenance de 01 ha 03 ha 76 ca, lot 35 et les 100/1000^e des parties communes, lot 142 et les 9/10000^e des parties communes.

Important : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au barreau de Bordeaux pourra porter les enchères, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. (RG : 17/00171).

Visites sur place : Mercredi 14 novembre de 14 h à 16 heures et mercredi 21 novembre de 14 h à 16 heures.

Annonces administratives et judiciaires



Mairie de Castelnaud-de-Médoc AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Déclassement d'une partie du chemin rural de Pomeys

Par arrêté du 18 octobre 2018, M. le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le déclassement d'une partie du chemin rural de Pomeys.

Durée de l'enquête : du **lundi 12 novembre à 10 heures au mardi 27 novembre à 17 heures** soit 16 jours consécutifs.

Siège de l'enquête : Mairie, 20, rue du Château, 33480 Castelnaud-de-Médoc.

Commissaire enquêteur : M. Sylvain BARET, demeurant 20, rue Edgar-Glady à Villenave-d'Ornon (33140) a été désigné par M. le Maire de Castelnaud-de-Médoc.

Consultation du dossier : Pendant l'enquête, un exemplaire du dossier sera consultable au siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 heures et de 13 h 45 à 17 heures et le samedi de 9 h à 12 heures. Le dossier sera également consultable sur le site de la mairie www.mairie-castelnaud-medoc.fr ainsi que sur un poste informatique mis gratuitement à disposition du public au siège de l'enquête. Toute personne pourra à sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier auprès de la mairie dès la parution de l'arrêté d'ouverture.

Modalités de dépôt des observations et propositions du public : Durant la période d'enquête publique les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à la mairie ou par mail à enquetepubliquepomeys@yahoo.com ou par courrier postal à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie. Les observations et propositions du public seront consultables sur le registre papier et sur le site Internet de la mairie. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations et propositions au siège de l'enquête **le lundi 12 novembre 2018 de 10 h à 12 heures ; le samedi 24 novembre 2018 de 10 h à 12 heures ; le mardi 27 novembre 2018 de 15 h à 17 heures.**

Les observations et propositions devront être parvenues avant le 27 novembre à 17 heures.

Conclusions du commissaire-enquêteur et décision : À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Le conseil municipal délibérera sur l'approbation du projet et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider d'apporter des modifications au projet.

Passez
une annonce
dans votre
quotidien

sudouest-annonces.com

c'est simple
et efficace !



Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde Services des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet de création d'un réseau de chaleur géothermique et d'une chaufferie destinés à alimenter une partie de la rive droite de la Garonne

Une enquête publique unique est prescrite du **lundi 22 octobre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur le projet Plaine-Garonne-Energies qui prévoit la création d'un réseau de chaleur géothermique et d'une chaufferie destinés à alimenter en eau chaude et chauffage une partie de la rive droite de la Garonne, sur les communes de Bordeaux, Cenon, Lormont et Floirac.

L'enquête publique unique porte sur les différentes procédures liées à ce projet : une demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques basse température et d'autorisation d'ouverture de travaux de forages, sollicitées au titre du Code minier, par Bordeaux Métropole sur la commune de Bordeaux ; une demande d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la société Plaine de Garonne Energies, pour l'exploitation d'une centrale de production de chaleur (chaufferie) sur la commune de Bordeaux, permettant la valorisation de la chaleur et la production d'énergie d'appoint ; la mise en place d'un réseau de chaleur destiné à approvisionner les bâtiments en rive droite de la Garonne sur les communes de Bordeaux, Cenon, Lormont et Floirac.

Les personnes responsables du projet sont : Bordeaux Métropole, service production distribution d'énergie, esplanade Charles-de-Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex, dossier suivi par M. Pascal SCHOEMACKER. La société Plaine de Garonne Energies, 18, rue Thomas-Edison, 33610 Canéjan, dossier suivi par M. Christophe RAYMOND. Les informations relatives au projet peuvent leur être demandées.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie annexe de la Bastide, 38, rue de Nuits, à Bordeaux, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies de Cenon, Lormont et mairie de Floirac, Direction générale des services techniques, 89, avenue Pasteur, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où les intéressés pourront consigner leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques publications, publications légales, enquêtes-publiques, ainsi que sur un poste informatique ouvert au public, situé dans le hall de la cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux, à l'accueil DDTM, aux jours et heures d'accueil du public.

Le public pourra faire part de ses observations par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête, ou par courrier adressé à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie annexe de la Bastide, 38, rue de Nuits, 33100 Bordeaux.

Toute personne pourra demander à ses frais communication du dossier d'enquête auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer, Service des procédures environnementales.

Le commissaire-enquêteur M. Maurice CAPDEVILLE-DARRE, inspecteur des installations classées du ministère de la Défense retraité, se tiendra à la disposition du public :

À la mairie annexe de la Bastide, 38, rue de Nuits, à Bordeaux :

Le lundi 22 octobre 2018, de 9 h à 12 heures.

Le mercredi 7 novembre 2018, de 13 h 30 à 16 h 30.

Le vendredi 23 novembre 2018, de 13 h 30 à 16 h 30.

À la mairie de Cenon :

Le jeudi 15 novembre 2018, de 14 h à 17 heures.

À la mairie de Floirac, Direction générale des services techniques, 89, avenue Pasteur :

Le lundi 22 octobre 2018, de 14 h à 17 heures.

Le jeudi 15 novembre 2018, de 9 h à 12 heures.

À la mairie de Lormont :

Le mercredi 7 novembre 2018, de 9 h à 12 heures.

Les demandes concurrentes à la demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques sollicitée par Bordeaux Métropole et portant sur tout ou partie du même périmètre, sont présentées et adressées au préfet de la Gironde (Direction départementale des territoires et de la Mer, Service des procédures environnementales, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux, sous les mêmes formes que celles prévues aux articles 5 à 10 du décret n° 78-498 du 28 mars 1978, au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin de l'enquête publique.

Un avis d'enquête sera affiché dans les communes susvisées, ainsi que dans les communes de Bruges et Le Bouscat situées dans un rayon de 3 km autour de la chaufferie.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction des territoires et de la mer de la Gironde, Service des procédures environnementales, ainsi qu'en mairies de Bordeaux, Cenon, Lormont, Floirac et sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur les demandes d'autorisations sollicitées. Bordeaux Métropole se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.



Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole

et déclaration de projet pour l'aménagement du secteur Amédée Saint-Germain dans la ZAC de Saint Jean Belcier commune de Bordeaux

Une enquête publique est prescrite du **lundi 22 octobre 2018 au jeudi 22 novembre 2018 inclus** portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole et la déclaration de projet pour l'aménagement du secteur Amédée Saint-Germain de la ZAC Saint-Jean-Belcier à Bordeaux.

Le responsable du projet est l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, dont le siège est situé au 140, rue des Terres-de-Borde, 33081 Bordeaux. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la personne en charge de suivre ce dossier, M. Jean-Emeric Monseau, tél. 05 57 14 01 80 ou par mail à jean-meric.monseau@bordeaux-euratlantique.fr

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public pendant la période indiquée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, siège de l'enquête, située au 7, rue Saint-Vincent-de-Paul, 33800 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront aussi disponibles à la Maison du projet de Bordeaux Euratlantique située au 74-76, rue Carle-Vernet, 33800 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications » « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ». Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative, à l'accueil DDTM, 2 rue Jules-Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public. Dépôt des observations du public pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées au commissaire-enquêteur par courrier, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles y seront tenues à la disposition du public.

Le commissaire-enquêteur M. Joseph PICO, officier de l'armée de terre à la retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations :

le lundi 22 octobre 2018 de 14 h à 17 heures à la mairie de quartier Bordeaux Sud ;

le mardi 30 octobre 2018 de 9 h à 12 heures à la mairie de quartier Bordeaux Sud ;

le samedi 10 novembre 2018 de 14 h à 17 heures à la Maison du projet de Bordeaux Euratlantique ;

le vendredi 16 novembre 2018 de 9 h à 12 heures à la mairie de quartier Bordeaux Sud ;

le jeudi 22 novembre 2018 de 15 h à 18 heures à la Maison du projet de Bordeaux Euratlantique.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de quartier Bordeaux-Sud, à la Maison du projet de Bordeaux Euratlantique, à la DDTM de la Gironde ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

Le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis à Bordeaux Métropole pour approuver la mise en compatibilité du PLU. L'organe délibérant de Bordeaux Métropole disposera de 2 mois à compter de la réception de l'avis du commissaire-enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du PLU. Dès opposabilité de la mise en compatibilité du PLU, le président du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique adoptera la déclaration de projet.

ANNONCES LÉGALES

Experts comptables, notaires, avocats

Vie des sociétés (liquidations, convocations, fusions, scissions...)
Vous devez publier des annonces légales ?
Nos annonces légales sont habilitées par la préfecture

Nos solutions journal et internet vous garantissent une diffusion puissante
*Habilitations préfectorales sur 7 départements et 5 arrondissements.

100 % spécialisé et réactif
05 35 31 27 71
trafic_ao@sudouest.com

www.sudouest-legales.com

SUD OUEST

SUD OUEST ANNONCES

SIMPLE ET RAPIDE

Passez vos annonces uniquement par internet

24H/24
7J/7



✓ BONNES AFFAIRES
✓ IMMOBILIER
✓ AUTO

sudouest-annonces.com

**SUD
OUEST**

Partageons plus que l'information



2^{ÈME} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SAINT-MACAIRES

du 22 octobre 2018 au vendredi 23 novembre 2018

En date du 13 septembre 2018 n°ART2018sept2108C, Monsieur le Maire de la Communauté de Communes de Sud Gironde a prescrit une enquête de la commune de Saint Macaire, portant sur la transformation de la Zone de Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Saint Macaire (localisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et sur la mise en place des Délimités des Abords de Saint Macaire. Enquête publique qui se déroulera du 22 octobre 2018 au 23 novembre 2018 sur une durée de 33 jours.

Le Président du tribunal administratif a désigné Madame Elise VILLENEUVE, commissaire enquêteur, domiciliée à Pessac (33600), comme Commissaire

enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'occasion de ses

à Saint-Macaire :

du 2 octobre 2018 de 9 h à 12 h

du 23 novembre 2018 de 14 h à 17 h

à l'urbanisme de la CdC 26 rue Maubec 33210 Langon :

du 7 novembre 2018 de 9 h à 12 h.

Pendant le délai de l'enquête publique, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de Saint Macaire, le dossier avec son rapport et ses conclusions. Durant ce délai et huit jours après l'expiration de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra ses observations au Président de la Communauté de Communes de Sud Gironde, qui aura un maximum de 15 jours pour y répondre en concertation avec le Maire de la commune de Saint Macaire. Les dits rapports et conclusions seront consultés par le public en mairie et au service de l'urbanisme de la CdC de Langon, ainsi que sur les sites internet de la commune et de la CdC de Sud Gironde d'un an.

Le dossier comprend entre autre la décision après examen au cas par cas de la Mairie de Saint Macaire, la note d'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Saint Macaire ainsi qu'au service Urbanisme de la Communauté de Communes de Sud Gironde, dont les locaux sont situés 26 rue Maubec 33210 Langon pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie précitée et de la Communauté de Communes qui est ouvert les jours ouvrés de 9 h à 13 h 30 à 16 h 30.

Le dossier soumis à enquête publique sera consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Sud Gironde : www.cdcsudgironde.fr

Sur celui de la commune de Saint Macaire : www.saintmacaire.fr

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner ses obser-

registres d'enquête prévus à cet effet. Les observations écrites pourront être adressées à Madame le Commissaire Enquêteur Communauté de Communes de Sud Gironde, dont les locaux sont situés 26 rue Maubec 33210 Langon.

Le dossier sera consultable sur le registre dématérialisé (du 22-10-2018 à 9 h au 23-11-2018 à 17 h) : www.cdcsudgironde.fr

Le dossier sera consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Sud Gironde : www.cdcsudgironde.fr

Le dossier sera consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Sud Gironde : www.cdcsudgironde.fr

Les observations peuvent être demandées auprès des services de la Communauté de Communes de Sud Gironde service urbanisme, ainsi qu'à la mairie de Saint Macaire et les conclusions du commissaire enquêteur et les avis des PPA seront transmis à la commission locale de l'AVAP qui émettra un avis sur les éventuelles modifications à apporter. Le dossier sera ensuite transmis au Préfet qui devra donner son avis sur le projet dans un délai de deux mois avant une validation définitive par la Communauté de Communes de Sud Gironde.

Le dossier sera affiché notamment à la mairie, au siège de la Communauté de Communes de Sud Gironde et au service urbanisme de la CdC et publié sur les sites internet de la Communauté de Communes de Sud Gironde.

Le Président de la CdC de Sud Gironde, Philippe PLAGNOL

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

de l'organisme qui passe le marché :

SIA CAPOAR

en mairie 33640 Castres-Gironde

Procédure de passation du marché : procédure adaptée en application des articles 27 et 30 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Objet du marché : Accord-cadre de prestations intellectuelles à marchés subs-

crités : missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la loi MOP pour l'assainissement

exécution du marché : années 2019 à 2022

caractéristiques : montant annuel minimum

montant maximum total de 500 000 € HT sur 4 ans

territoire : territoire du SIA de CA.PO.AR

documents à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Voir RPC

consultation téléchargeable sur le site : www.e-marchespublics.com/

critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le dossier consultable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>.

date de l'avis à la publication : 19 octobre 2018

date de remise des offres : Lundi 5 novembre 2018 à 12 h sur la plateforme

de consultation.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

2^{ÈME} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole et déclaration de projet pour l'aménagement du secteur « Amédée Saint-Germain » dans la ZAC de Saint Jean Belcier
COMMUNE DE BORDEAUX

Une enquête publique est prescrite du lundi 22 octobre 2018 au jeudi 22 novembre 2018 inclus portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole et la déclaration de projet pour l'aménagement du secteur « Amédée Saint Germain » de la ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux.

Le responsable du projet est l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, dont le siège est situé au 140 rue des Terres de Bordeaux 33081 Bordeaux. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la personne en charge de suivre ce dossier, M. Jean-Emeric MONSEAU. Tél. 05 57 14 01 80 ou par mail à jean-meric.monseau@bordeaux-euratlantique.fr.

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public : Pendant la période indiquée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, siège de l'enquête, située au 7 rue Saint Vincent de Paul 33800 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront aussi disponibles à la Maison du Projet de Bordeaux Euratlantique située au 74-76 rue Carlé Vernet 33800 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques et consultations du public ». Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative - à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Dépôt des observations du public : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur par courrier, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles y seront tenues à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur M. Joseph PICO, Officier de l'armée de terre à la retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations :

- le lundi 22 octobre 2018 de 14 h à 17 h à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le mardi 30 octobre 2018 de 9 h à 12 h à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le samedi 10 novembre 2018 de 14 h à 17 h à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique,
- le vendredi 16 novembre 2018 de 9 h à 12 h à la mairie de quartier Bordeaux Sud,
- le jeudi 22 novembre 2018 de 15h00 à 18h00 à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de quartier Bordeaux-Sud, à la maison du projet de Bordeaux Euratlantique, à la DDTM de la Gironde ainsi que sur le site internet des services de l'État en Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

Le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Bordeaux Métropole pour approuver la mise en compatibilité du PLU. L'organe délibérant de Bordeaux Métropole disposera de 2 mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du PLU. Dès l'opposabilité de la mise en compatibilité du PLU, le président du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique adoptera la déclaration de projet.

810685-0

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE BEAUTIRAN

12 place de Verdun 33640 Beautiran

Procédure de passation : procédure adaptée - article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Objet du marché : Travaux d'Assainissement Eaux Usées ZA Calens à Beautiran

Caractéristiques des travaux : Renouvellement et chemisage de réseau EU avec gestion des déchets amiantés

Renseignements administratifs et techniques sur demande par mail exclusivement : jeanfrancois.starck@socama.fr

Dossier de Consultation téléchargeable sur la plateforme de consultation : <https://demat-ampa.fr>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le RPC consultable sur la plateforme de consultation

Date d'envoi de l'avis à la publication : 18 octobre 2018

Date limite de remise des offres : Lundi 12 novembre 2018 à 12 h sur la plateforme de la consultation

810693-0

DECISION DE LA COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT CINEMATOGRAPHIQUE TALENCE

La Commission Nationale d'aménagement cinématographique a autorisé par décision du 21-09-2018 à la SAS UGC CINE CITE dont le siège social est situé 24 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200) représentée par M. Hugues BORGIA son Directeur Général Adjoint, l'extension d'une salle et de 111 places supplémentaires de l'établissement « UGC TALENCE », soit au total 12 salles et 2 426 places, situé Allée du 7^e Art à Talence (33240).

810711-0

- Pièces jointes 99 –

99) - Copies des Registres papier et dématérialisé de l'Enquête Publique :

- Registres papier	
99-1) - Mairie annexe	4 interventions.
99-2) - Maison du Projet	1 intervention
- Registre dématérialisé.	
99-3) Interventions vers EPA Bordeaux Euratlantique.	22
99-4) Interventions tableau DDTM.	18
	16 doublons



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA GIRONDE
Service des Procédures Environnementales

Cité Administrative - BP 90
33090 BORDEAUX CEDEX

COMMUNE *de Bordeaux*

REGISTRE D'ENQUÊTE

Mairie de quartier de Bordeaux-Sud

M., M^{re}, M^{lle} ⁽¹⁾ Joseph Pico
Agissant en qualité de ⁽²⁾ Conseiller Municipal
Pour le compte de ⁽³⁾ DITON Bordeaux

Déclare ouvrir ce jour le présent registre coté et paraphé, contenant vingt cinq feuillets, destiné à recevoir les observations des personnes intéressées par le projet de mise en Compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole pour l'aménagement du secteur Amédée Saint Germain à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 26 Février 2018

(Signature et cachet)



⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles.

⁽²⁾ Préciser les fonctions.

⁽³⁾ Préciser le nom de la collectivité.

lundi 22 octobre 2018

Permanence de 14^h à 17^h :

Aucune visite



Mardi 23 octobre 2018

Mercredi 24 octobre 2018

Judi 25 octobre 2018

Vendredi 26 octobre 2018

lundi 29 octobre 2018

① Mardi 30 octobre 2018
Permanence de 09^h00 à 12^h00.

Visite de M. Magnat Daniel - 11, rue d'Asen - 33500
Tel 0556 447494

Magnat

Mardi 30 octobre 2018.

②
Visite

M. DECEGLISE STEPHANE -

30 Rue Amédée St Germain.

0677 0533 75.

- PS d'affichage sur la concertation publique: Pas visible pour les riverains (panneau disparu -> 60 Rue Amédée).
- > PC -> difficilement visible par les riverains. Peut éviter un recours ??
- > Notion de PLU. Questions sur la hauteur des bâtiments qui seront construits rue Amédée.
- > Pas de tract dans les boîtes aux lettres des riverains pour informer du projet.
- > Atome -> Gros ps de stationnement pour les habitants du quartier.
- > Aucune notion sur le projet ~~très~~ fondamentale ex: personne ne sait où se trouve le pont Amédée St Germain.
- Futurs bâtiments: Les riverains les trouvent peu esthétiques et pas dans le

"Pignie" des constructions en Pierre Lourde d'Aquitaine
(ex: échoppes)

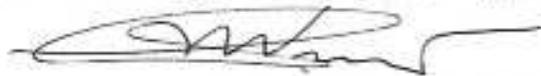
-> destruction des hangars. (Ateliers des ours)
: dommage -> intérêt architectural

△ Passage d'un huisserie pour pignons -

- ③ IV NEURONS 16 rue Anicet St Jean 33800 Bordeaux
Ce projet de PLU, au service du bitouage de
Bordeaux prouve l'impact aux habitants du
quartier pour les raisons suivantes
- rue Anicet St Jean insuffisante pour
absorber le trafic qui donne de multiples
suppléments de trafic et de stations
 - création de voiries dévalant l'ensemble
du quartier
 - perte d'ensolaiement vu les profits
de bâtir
 - disparition du seul espace vert du quartier
 - absence d'aménagement familial

Pour ces raisons je m'oppose à ce projet
de PLU.

A Bordeaux le 30/10/2018



Mercredi 31 octobre 2018 ⁵

Jeudi 1^{er} Novembre 2018

Vendredi 2 Novembre 2018

lundi 5 Novembre 2018

Mardi 6 Novembre 2018

Mercredi 7 Novembre 2018

Jeudi 8 novembre 2018

Vendredi 9 novembre 2018

Lundi 12 Novembre 2018

Mardi 13 Novembre 2018

Mercredi 14 Novembre 2018

Jeudi 15 Novembre 2018

6

VENDREDI 16 novembre 2018
9h00 à 12h00 PERMANENCE

(4) Laurent Favreau

5 rue Baudouchev lfavreau@hotmail.com
06 17 99 31 45

→ Espace d'opportunité

↳ pas "de la verdure" mais de la
densité et hauteur de végétation
pas 8 mais 10 000 m² de densité et
volume vert / nombre d'habitants
banc, chemin, densité et pas trop carré

↳ Immeuble plus bas pas 36 m
mais 24 (par exemple) de hauteur
l'apart l'horizon

↳ pas dalle minérale

→ ~~Type~~ refait du année 70

politique plat pas balcon / baniflot
pas balcon

on est dans ce quartier #Immeuble

① Dans le cadre du projet de l'EPA Euratlantique en page 63 chapitre 5.2.1 l'étude réalisée par G2C tendresse indique ^{pour} le bâtiment 373, la cantine " Ces différents édifices seront reconvertis et seront le support de nouveaux usages dans le cadre de l'aménagement de l'Îlot Amédée St Germain "

quel est donc la reconversion prévue et quelles seront les nouveaux usages ?

② Un restaurant d'entreprise est en construction sur la zone de l'enquête publique. Ce restaurant se situe à 5m du restaurant d'entreprise du comité d'entreprise de la SNCF. Pourquoi l'opérateur public laisse réaliser deux aménagements identiques sans concertation préalable auprès du comité d'entreprise et du ~~le~~ gestionnaire du futur restaurant. ~~Des emplois sont en jeu~~ Des synergies sont possible cela aurait pu s'assurer d'un maintien de l'emploi des salariés présent dans le restaurant du comité d'entreprise.

③ Que sont devenus les bâtiments concernés par la zone 2 du projet euratlantique de la zone nord (utilisation future):

- Bâtiment DR SNCF
- Bâtiment 373

Cécile Zupera

Directeur du CER SNCF
 56 bis rue Amédée St Germain
 33800 Bordeaux
 0643953781 / 0547472600

cgap@cer-smcf-bx-og

P

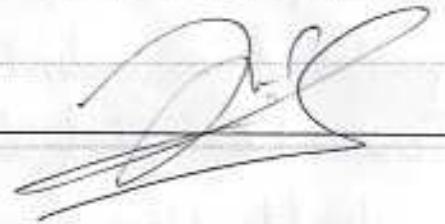
Lundi 19 Novembre 2018

Mardi 20 Novembre 2018

Mercredi 21 Novembre 2018

Jeudi 22 Novembre 2018

registre plat à 18^h00 le Jeudi 22
Novembre -
4 interventions dont 3 devant
les permanences





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA GIRONDE
Service des Procédures Environnementales

Cité Administrative - BP 90
33090 BORDEAUX CEDEX

COMMUNE de Bordeaux

REGISTRE D'ENQUÊTE

Suivi du projet de Bordeaux EuroHartique

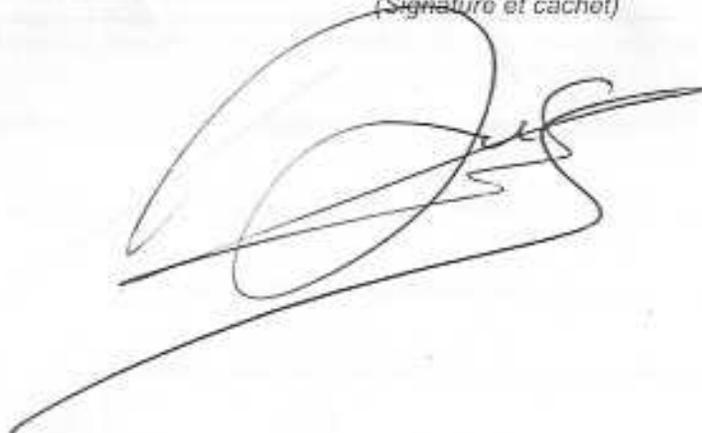
M., ~~M.~~, ~~M.~~ ⁽¹⁾ Joseph Pico
 Agissant en qualité de ⁽²⁾ Commissaire Enquêtes
 Pour le compte de ⁽³⁾ DDTM Bordeaux

Déclare ouvrir ce jour le présent registre coté et paraphé, contenant vingt cinq feuillets, destiné à recevoir les observations des personnes intéressées par le projet

de mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole pour l'aménagement du secteur Aurdée Saint Germain à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 26 Septembre 2018

(Signature et cachet)



⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles.

⁽²⁾ Préciser les fonctions.

⁽³⁾ Préciser le nom de la collectivité.

De lundi 22 octobre au Vendredi 09 novembre
- aucune intervention -

Samedi 10 novembre 2018

Première de 14^h00 à 17^h00

- aucune intervention -

Samedi 10 novembre au Vendredi 22 novembre
- aucune intervention -

Vendredi 9^e novembre 2018

- première de 15^h00 à 18^h00

Monieur filles NEUPONT, 56 me Amitie

St-Jermain 33800 BORDEAUX.

Registre arrêté à 18^h20 le

Jeucl 22 novembre avec une intervention
mais aucune remarque écrite -

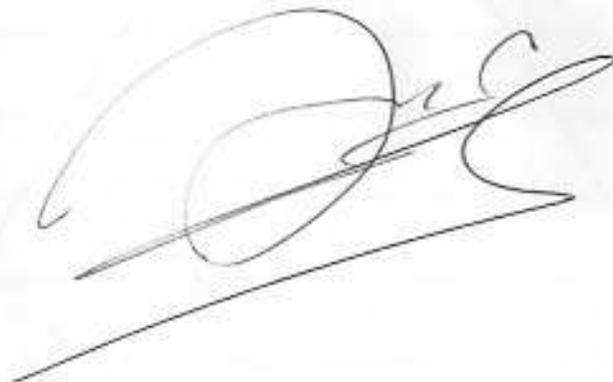
Le délai étant expiré,

le Commissaire Eugène Joly Pico déclare clos le présent registre
 qui a été mis à la disposition du public pendant 32 Trente deux jours
 consécutifs du 22 octobre 2018 au 22 novembre 2018
 de 08 heures 00 à 18 heures 00
 et de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre par 1 personne
 (pages n° 2 _____) (achève uniquement)

En outre, il a été reçu aucune lettres ou notes qui ont été annexées
 au présent registre.

À Bordeaux, le 22 novembre 2018



Intervention sur le site dématérialisé
Mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole
Secteur Amédée Saint-Germain

- Interventions communiquées par EPA Bordeaux Euratlantique -

- 01) vendredi 12 octobre 2018, avant l'ouverture de l'Enquête Publique :

Un dossier d'enquête a été transmis par lien électronique à M. **William Cantin** (cantinwilliam@hotmail.com) suite à sa demande du 9 octobre par mail.

- 02) mardi 30 octobre, intervention de M André-François Ruaud :
(Tableau DDTM n°1)

Sujet : [INTERNET] aménagement du secteur « Amédée Saint Germain » de la ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux
Date : Tue, 30 Oct 2018 09:33:10 +0100
De : "> André-François Ruaud (par Internet)" <aeff@free.fr>
Répondre à : "André-François Ruaud" <aeff@free.fr>
Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

messieurs,

l'aménagement de la rue Amédée Saint-Germain implique la destruction d'au moins une douzaine de grands arbres, c'est inadmissible écologiquement et en termes d'impact climatique.

salutations,

AF Ruaud

- 03) Mardi 30 octobre ; cet intervenant demande l'anonymat ;

S'est adressée à Bordeaux Euratlantique afin d'obtenir le dossier d'enquête public.

- A été dirigé sur le site dématérialisé de l'enquête.

- 04) Mer. 31 oct. 2018 à 19:56, M Damien Hollande <d.hollande@verdicite.fr>

Bonjour, Je ne connais pas la procédure pour recevoir l'enquête.

Vous remerciant par avance, cordialement, **Damien HOLLANDE** Chargé de projet
30 rue Paul Bert - 33 000 BORDEAUX 05 57 95 60 52 - 06 88 58 69 16

- Il a été dirigé sur le site dématérialisé de l'enquête.

- 05) mardi 13 novembre à 17H50, Mme Cecile Delehouze :
(Tableau DDTM n°2)

Date : Tue, 13 Nov 2018 17:50:12 +0000 (UTC)
De : > cecile delehouze (par Internet) <cecile.delehouze@yahoo.fr>
Répondre à : cecile delehouze <cecile.delehouze@yahoo.fr>
Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr <ddtm-spe2@gironde.gouv.fr>

Bonjour

Suite à la lecture du projet, je vous fait part de mon avis concernant :

- la scolarisation des enfants : les écoles du quartier sont saturées, la nouvelle école Armagnac est trop éloignée du site
- densification du trafic routier dans le quartier en général et rue Fieffé en particulier - suite à mis en sens unique de la rue Pelleport- où se situent 2 écoles
- le collège : je n'ai pas vu son implantation sur le plan
- manque d'infrastructures sportives de plein air pour les enfants et de parcs urbains (les arbres existants sur le site vont être arrachés)

Bien cordialement Cécile Delehouzé 82 rue Fieffé 33800 Bordeaux

- **06) Le mercredi 14 nov. 2018 à 09:41, Frédéric PEYROU**
<peyroufrederic@gmail.com> a écrit :

Bonjour,

Ou puis je trouver des informations sur la ZAC AMEEDIE ST GERMAIN?

Je reste à votre disposition.

Cordialement,

Frédéric PEYROU

- **07) mercredi 14 novembre 2018 ; Mme Julie Camus / Lavaud :**
(Tableau DDTM n°3)

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ZAC Amédée Saint Germain Bordeaux
Date : Wed, 14 Nov 2018 10:29:35 +0100
De : > julie calmus (par Internet) <calmus.julie@gmail.com>
Répondre à : julie calmus <calmus.julie@gmail.com>
Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

- Bonjour

En tant qu habitante de ce quartier je souhaite exprimer mes attentes. Maman de 2 enfants, je constate que nous manquons d espaces verts pour courir et jouer. Il serait formidable que le nouvel aménagement en propose un de taille important afin de donner un peu de respiration à ce quartier pour l instant axe sur la circulation.

Les trottoirs du quartier doivent aussi être repensés. La rue billaudel est dangereuse. Impossible de conduire une poussette sur un trottoir (je n ose imaginer un fauteuil roulant). C est pourtant le chemin de l école pour de nombreux enfants. Une densification de la circulation sur cet axe serait périlleuse.

Merci pour la prise en compte de ces remarques.

Julie Calmus - Gael Lavaud - Mila Lavaud Calmus -Lucien Lavaud Calmus
62 rue d Agen - 33800 Bordeaux

- **08) mercredi 14 novembre 2018 M Philippe Rodrigues :**
(Tableau DDTM n°4)

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquete public ZAC Amédée saint Germain
Date : Wed, 14 Nov 2018 11:23:55 +0000
De : > philippe rodrigues (par Internet) <ruiphilippe.rodrigues@outlook.com>
Répondre à : philippe rodrigues <ruiphilippe.rodrigues@outlook.com>
Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr <ddtm-spe2@gironde.gouv.fr>

Bonjour monsieur le commissaire enquêteur,

Par rapport au projet de la ZAC Amédée saint Germain, je constate qu'aucune construction d'équipements scolaire ou sportif, n'est prévue (ni de crèche d'ailleurs).

En effet, à l'échelle du quartier Sacré Cœur, les écoles maternelles et élémentaires de la rue Fiéffé sont déjà saturées. (Mon enfant y est scolarisé). Je ne vois pas comment ces deux structures pourraient absorber ces 2300 habitants en plus issus de la ZAC Amédée saint Germain (tel qu'annoncé sur la plaquette Euratlantique).

De même, à l'échelle de Bordeaux sud (et Euratlantique), aucune construction de collège et Lycée sont prévus. Avec 19600 habitants de plus annoncés à terme, je ne vois pas comment le lycée Gustave Eiffel et le collège Aliénor d'Aquitaine pourraient absorber ce surplus de population. (Ceci dépasse le cadre de la seule enquête concernant la ZAC Amédée St Germain, mais je pense qu'il est important de le noter).

D'autre part le quartier Sacré Cœur souffre de manque de structure et équipement sportif de pleine air ou gymnase.... Il serait bien d'intégrer ce besoin dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

Cordialement Philippe Rodrigue - 32 rue d'Agen - 33800 Bordeaux - Tél 0661140224

- **09) mercredi 14 novembre 2018 M Bruno Hiberty :**
(Tableau DDTM n°5)

-

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique "projet Amédée Saint Germain"
Date : Wed, 14 Nov 2018 12:35:06 +0000 (UTC)
De : > Bruno Hiberty (par Internet) <bruno_hiberty@yahoo.fr>
Répondre à : Bruno Hiberty <bruno_hiberty@yahoo.fr>
Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis un habitant du quartier Sacré Coeur.

Le projet Amédée Saint Germain tel qu'il est aujourd'hui ne me convient pas du tout.

Deux points simples :

1- Comment ne pas voir que ce projet ne s'insère pas dans le quartier?

La hauteur moyenne des bâtiments est significativement plus grande que les bâtiments alentours.

2- Toujours pas de grand parc à Bordeaux Sud

En regardant une carte de Bordeaux, on voit immédiatement que le coté sud de Bordeaux ne

possède aucun grand parc.

C'est un vrai frein au bien-être des habitants actuels et futurs!

Le seul moyen pour créer un grand parc, c'est de disposer d'un grand terrain.

Encore raté avec votre projet!

En espérant faire avancer le débat,

Salutations

Bruno HIBERTY

- **10) – mercredi 14 novembre 2018 M Régis Choffat :**
(Tableau DDTM n°6)

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Aménagement Armagnac Bordeaux Date : Wed, 14 Nov 2018 21:00:08 +0100

De : > Régis CHOFFAT (par Internet) <regis.choffat@comptes-conseils-audit.com>

Répondre à : Régis CHOFFAT <regis.choffat@comptes-conseils-audit.com>

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Ce projet n'inclus pas le moindre vrai terrain de football, totalement absent de la moitié sud de BORDEAUX. Le club de l'Union Saint-Jean n'a pas de terrain spécifique avec vestiaire, buvette etc. Il y a suffisamment de place pour inclure un tel équipement. Pour mémoire, le football est le sport le plus pratiqué et se féminise très vite. Merci.

Régis Choffat Envoyé de mon iPhone.

- la densification urbaine et le peu d'espaces verts prévus, la destruction des arbres ;
 - la scolarisation des enfants : les écoles (Francin notamment) sont pleines et vétustes, le site de la nouvelle école Armagnac est trop loin pour des élèves de maternelle ou de l'élémentaire
 - la réalisation du collège n'est pas prévue dans ce plan et le collège Aliénor d'Aquitaine est plein à craquer !
 - l'intensité de la circulation routière dans le quartier et son déport sur la rue Fieffé (la rue Pelleport sera en sens interdit à partir de Billaudel, donc les voitures iront vers la rue Fieffé et les écoles ;
 - le manque d'infrastructures sportives de plein air pour les enfants, qui a été souligné par les parents et les enseignants lors du conseil d'école ;
 - la pollution importante des terrains (évoquée lors du Conseil d'école Francin) : quels sont les risques pour les habitants du quartier ?
 - Avec l'espérance que cette enquête publique sera entendue,

Cordialement,

Aude Marot

- **11) – jeudi 15 novembre 2018 – Mme Aude Boudier / Marot :**
(Tableau DDTM n°7)

----- Message transféré -----

- Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur la ZAC Amédée Saint Germain

- Date : Thu, 15 Nov 2018 08:23:20 +0000 (UTC)

- De : > Aude Boudier (par Internet) <aude_boudier@yahoo.fr>

- Répondre à : Aude Boudier <aude_boudier@yahoo.fr>

- Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr <ddtm-spe2@gironde.gouv.fr>

- Bonjour,
 - habitante du quartier Amédée Saint-Germain (rue de Nérac), je me sens particulièrement concernée par les aménagements prévus sur la ZAC Amédée Saint-Germain. En réponse à l'enquête publique, il semble que certains éléments n'aient pas été pris en compte :
 - la densification urbaine et le peu d'espaces verts prévus, la destruction des arbres ;
 - la scolarisation des enfants : les écoles (Francin notamment) sont pleines et vétustes, le site de la nouvelle école Armagnac est trop loin pour des élèves de maternelle ou de l'élémentaire
 - la réalisation du collège n'est pas prévue dans ce plan et le collège Aliénor d'Aquitaine est plein à craquer !
 - l'intensité de la circulation routière dans le quartier et son déport sur la rue Fieffé (la rue Pelleport sera en sens interdit à partir de Billaudel, donc les voitures iront vers la rue Fieffé et les écoles ;
 - le manque d'infrastructures sportives de plein air pour les enfants, qui a été souligné par les parents et les enseignants lors du conseil d'école ;
 - la pollution importante des terrains (évoquée lors du Conseil d'école Francin) : quels sont les risques pour les habitants du quartier ?
 - Avec l'espérance que cette enquête publique sera entendue,
- Cordialement, Aude Marot

12) Lundi 19/11/2018 à 23:46, Eugène Volanshi :
(Tableau DDTM n°9)

Bonjour,

Je vous écris dans le cadre des RDV de la concertation - Bordeaux Euratlantique:

<https://www.bordeaux-euratlantique.fr/concertation/les-rdv-de-la-concertation/>

et plus particulièrement concernant l'aménagement du Îlot Amédée - Saint-Germain, et l'étape de concertation:

"19 novembre au 18 décembre : participation du public par voie électronique relative au projet de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel sur les communes de Bordeaux et Floirac. Dossier mis à disposition téléchargeable:"

"DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE
BORDEAUX METROPOLE ÎLOT AMEDEE – SAINT-GERMAIN
NOTICE DE PRESENTATION"

Après avoir étudié ce document, je suis inquiet par la faiblesse du volet mobilités actives.

1. Une première erreur est à signaler:

<<La rue Amédée Saint-Germain ne possède pas de pistes ou bandes cyclables>> (p.42)

ce qui est manifestement faux, et d'ailleurs contredit par ce même document plus loin:

<<Une offre complète en solutions de déplacement alternatives à l'automobile est disponible, avec :

- Sur la rue Amédée Saint-Germain, [...] une bande cyclable dans le sens rue de Bègles – Pont du Guit>> (p.73)

En effet, cette bande cyclable existe bel et bien aujourd'hui!

2. Mon souci est bien évidemment le devenir de la mobilité active dans la perspective du réaménagement de l'îlot. La stratégie prévue est décrite plus loin dans le document, et se résume aux trois paragraphes suivants (p.74):

<<l'aménagement proposé dans le cadre du projet comporte la réalisation de très nombreuses places de stationnement, intégrées aux bâtiments. La création de ces places de parking, mutualisées à l'échelle de l'ensemble de l'îlot et bénéficiant notamment aux bâtiments à vocation tertiaire prévus dans le programme, justifie en partie le choix de privilégier des constructions sur dalle. Localisées à proximité de la gare Saint-Jean, ces places de stationnement sont destinées à favoriser le report modal et l'usage des différents réseaux de transports collectifs.

Les solutions envisagées offrent des alternatives crédibles à l'usage de l'automobile dans le cadre des déplacements du quotidien, qui ne peuvent être proposées au niveau des secteurs de projets localisés en périphérie de l'agglomération bordelaise. Le développement d'une opération à dominante résidentielle et la création d'emplois dans le secteur présentent donc clairement un avantage dans le cadre de la mise en œuvre du projet métropolitain, en favorisant un fonctionnement urbain moins dépendant de l'automobile car basé sur le recours à des mobilités douces ou à des modes de transports collectifs. Le projet répond donc aux objectifs d'intérêt général fixés à l'échelle nationale et locale.

[...]

Par ailleurs, l'évolution du projet de renouvellement urbain de l'îlot, impliquant la mise en compatibilité des règles du PLU, résulte notamment des avancées proposées en termes de déplacements doux aux abords immédiats et à l'intérieur du site.

Le projet intègre ainsi l'élargissement des espaces publics le long de la rue Amédée Saint-Germain, avec un recul des constructions permettant d'offrir plus de confort aux usagers piétons. A l'heure actuelle, la halle de l'atelier des roues contraint l'espace public de la rue Amédée Saint Germain. Le trottoir longeant la façade adopte une largeur de 1.25 m. Le projet urbain propose d'élargir l'espace public. Les nouvelles architectures adoptent un recul de 4.25 m par rapport à la rue Amédée. Le gain est donc de 3 m pour le trottoir, ce qui valorise les modes de déplacements doux et permet d'instaurer une hiérarchisation des différents flux.>>

a) On a du mal à comprendre en quoi la création de places de parking intégrées aux batiments proches de la gare pourrait encourager le report multi-modal. Il s'agit probablement des parkings affectés à ces bâtiments, et non de parkings-relais, réservés aux voyageurs des transports en commun! L'effet est donc contraire, à inciter les usager de ces bâtiments à venir en voiture. L'argumentation donc des deux premiers paragraphes ci-haut est nulle et non avenue. Seul l'argument de la densification des emplois et résidences proches de la gare a un certain poids, mais il doit être complété par un infrastructure adéquate pour le dernier kilometre, favorisant les déplacements alternatifs à la voiture.

b) Justement, le troisième pargraphe ci-haut est le seul à parler d'une mesure pouvant favoriser réellement les déplacements actifs, et notamment la marche sur le trottoir élargi. Il n'est pas du tout fait mention de la création de pistes cyclables sur le trottoir, et encore moins sur la rue. Sachant qu'aujourd'hui il y a au moins une bande cyclable sur la rue (cf. point 1. ci-haut), il est très inquiétant de ne pas voir une stratégie claire sur ce point, garantissant le progrès rendu par l'aménagement, et le respect des obligations légales (Loir de l'air, etc.). Ces garanties sont à mon sens une contrepartie minimale pour les dérogations demandées dans le document aux règlements d'urbanisme.

Je demande donc à revoir et à étoffer la stratégie de favorisation des déplacements actifs, pour

garantir non seulement le maintien, mais l'amélioration effective de la situation par rapport à actuellement.

Cordialement,
Eugène Volanschi.

- **13) Lundi 19/11/2018 – Franck Duval :**
(Tableau DDTM n°8)

----- Message transféré -----

Sujet : Re: [INTERNET] Concertation ZAC Amedee st Germain

Date : Tue, 20 Nov 2018 09:14:34 +0100

De : Enquête-SPE2 - DDTM 33/SPE/Protection environnement et Sites emis par COLOMBERA Car
spe2@gironde.gouv.fr

Organisation : DDTM 33/SPE/Protection environnement et Sites

Pour : franck.duval@wanadoo.fr

Le 19/11/2018 à 17:51, > franck.duval (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Les aménagements prévus ne mentionnent aucune zone de sport de plein air. J'avais émis l'idée d'un complexe sportif car Bordeaux sud n'offre pas cette possibilité. Il manque par exemple un club de tennis. Le TCB est cher et le CA Beglais a trop de licenciés pour des infrastructures minimalistes. Un club installé dans la zone serait un excellent compromis.

Cordialement,

Envoyé depuis l'application Mail Orange

- **14) – Le mar. 20 nov. 2018 à 00:25, Corentine Lalanne :**
<corentine.lalanne@gmail.com> a écrit :

Bonjour,

Je me nomme Corentine Lalanne et je réside au 101 rue amédée saint Germain, je suis propriétaire d'une échoppe (surélevée en 2016) en face des résidences sncf.

Je souhaite m'exprimer au sujet du projet concernant l'aménagement de la zone située entre les voies ferrées et notre rue.

Le 1er point qui me pose problème est que le projet revisité prévoit la suppression des arbres immenses qui sont une véritable source de fraîcheur en été et d'oxygène tout au long de l'année. Le quartier est très bâti et ne comprend quasiment aucun espace vert ou même de végétaux isolés.

La gêne occasionnée visuellement, la contribution au réchauffement climatique ambiant... voilà ce que me renvoie l'arrivée d'immenses immeubles en face de mon domicile.

Le projet ne me semble pas contenir suffisamment d'espaces de verdure, nous souhaiterions une réelle création d'espaces naturels et non quelques arbres dans une grande allée couverte de pierre.

Je me déplace principalement à vélo et le projet reste très flou sur les aménagements créés pour promouvoir les déplacements en 2 roues. Le pont du Guy est très dangereux pour un cycliste et je me sens obligée de rouler sur les trottoirs du pont quand je transporte mes 2 filles avec moi.

Je ne sais pas quelle forme doit prendre nos avis et interrogations, est ce qu'il existe un questionnaire sur les points qui sont encore modifiables dans le projet?

Je suis joignable au 0632698110.

Merci pour le temps et l'appui que vous pourrez consacrer à mon avis.

Bien cordialement,

- Corentine Lalanne

- **15) - Mardi 20 novembre - Observations des parents d'élèves du groupe scolaire FIEFFE-FRANCIN. (Tableau DDTM n°10)**

- ----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Réponse enquête publique ZAC Amédée Saint-Germain (Bordeaux)
Date : Tue, 20 Nov 2018 12:26:25 +0100
De : "> Parents Fieffé-Francin (par Internet)" <fcpefrancinfieffe@gmail.com>
Répondre à : "Parents Fieffé-Francin" <fcpefrancinfieffe@gmail.com>
Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Monsieur Hervé Brunelot,
Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs d'Euratlantique,

Les représentants des parents d'élèves du quartier du Sacré-Coeur et Amédée Saint-Germain vous font part de leur avis dans le cadre de l'enquête publique menée sur la ZAC Amédée Saint-Germain jusqu'au 22 novembre 2018.

Le quartier devrait accueillir selon les prévisions 750 logements sur 53 000m², plus de 40 000 m² de bureaux, 5000 m² de commerces.

La DDTM se fait fort de promouvoir une "densification respectueuse de l'environnement".

L'établissement public Euratlantique met en avant le respect du patrimoine et de l'environnement.

La Métropole se veut exemplaire sur la concertation.

Les représentants des parents d'élèves du groupe scolaire Fieffé-Francin, particulièrement soucieux de l'environnement et du cadre de vie dans le quartier souhaitent donc vous faire part de leurs attentes quant à la Zone d'Aménagement concerté Amédée Saint-Germain et espèrent qu'elles seront intégrées dans le nouveau plan d'urbanisme.

En l'état actuel, le projet ne correspond pas aux attentes et aux besoins des habitantes et habitants du quartier.

Un besoin d'établissement scolaire (collège et lycée).

Les parents d'élèves ont demandé à plusieurs reprises la réouverture du collège situé rue Fieffé (anciennement Aliénor d'Aquitaine) et la construction d'un nouveau collège pour accueillir les élèves du quartier.

Le collège actuel Aliénor d'Aquitaine est saturé et refuse déjà des élèves du secteur.

Cet établissement ne sera pas en mesure d'accueillir les enfants qui sont actuellement scolarisés sur le secteur, ni les nouveaux arrivants prévus si 750 logements étaient construits.

Le problème se posera avec la saturation à venir des lycées liée à l'augmentation des naissances depuis 20 ans et la croissance de la population bordelaise.

Ces données démographiques sont connues depuis 20 ans. Le choix d'une densification de l'habitat aggrave le manque d'infrastructures pour les enfants et adolescents du quartier.

Il conviendrait donc de prévoir un terrain suffisant sur la ZAC pour accueillir les élèves du collège et du lycée.

La nécessité d'avoir plus d'espaces verts et de terrains de sport à ciel ouvert

Le manque d'espaces verts dans le quartier de Bordeaux Sud est patent. Nous demandons à ce que les arbres de la rue Amédée Saint-Germain soient conservés et que davantage d'espaces verts accessibles aux habitants et aux scolaires soient prévus.

A l'heure actuelle, seul le Jardin de l'Ars est envisagé. Son tracé et sa conception ne sont pas adaptés pour l'usage d'un public scolaire comme cela a été rappelé lors du Conseil d'école Francin le 5 novembre dernier.

Un quartier déjà saturé par la circulation automobile

La construction envisagée d'une tour de bureau de 11 étages devant accueillir les 2000 salariés de la Caisse des dépôts, de commerces, de bureaux et de logements va entraîner une intensification du trafic routier dans un secteur qui est déjà très encombré.

Le réseau de tram est déjà saturé, tout comme les lignes de bus qui desservent la gare.

Les salariés actuels de la Caisse des dépôts, qui ont souvent fait le choix de résider dans le nord de la métropole ne pourront se rendre sur leur lieu de travail sans occasionner une circulation massive supplémentaire dans ce quartier d'habitation.

Les mobilités douces pénalisées par cette densification

Le nouveau plan de circulation va déporter l'ensemble des flux en direction des écoles Fieffé-Francin, empêchant le développement de l'usage des vélos, de la marche à pied pour se rendre à l'école.

En outre, les mobilités douces sont rendues difficiles par l'absence de pistes cyclables.

Dans le quartier, la bande cyclable située rue Pelleport n'est accessible que dans un sens unique.

Les bandes cyclables de la rue Amédée Saint-Germain seraient supprimées dans les deux sens dans le projet de réaménagement. Ce choix est regrettable.

Des pollutions dangereuses pour les habitants et pour les enfants

Les flux importants de véhicules motorisés vont avoir des conséquences négatives tant pour la qualité de l'air dans le quartier que pour la qualité de vie des habitants.

Les habitants, et en particulier les enfants, qui résident près des axes routiers sont davantage touchés par l'asthme, les affections des voies respiratoires et cancers, comme l'ont montré de nombreuses publications scientifiques.

Il nous a été rappelé lors du Conseil d'école Francin du 5 novembre dernier que le site de la ZAC

Amédée Saint-Germain est particulièrement pollué, sans toutefois nous préciser la nature des pollutions. Nous souhaiterions connaître le degré et la nature de la contamination des sols de la ZAC.

A l'heure où la métropolisation et le gigantisme sont décriés dans les enquêtes d'opinion, où les achats dans l'immobilier neuf se tassent et où le réchauffement climatique et ses effets sont tangibles, la Métropole et les parties-prenantes doivent faire preuve de prévoyance et adapter le projet aux réalités du quartier et aux besoins de ses habitants actuels et à venir.

Pour toutes ces raisons, nous invitons les aménageurs et opérateurs de ce projet à redimensionner la volumétrie et l'aspect des constructions, à privilégier la décontamination des sites et la préservation du patrimoine végétal et architectural, pour laisser aux habitants actuels et offrir aux nouveaux arrivants une bonne qualité de vie.

Vous demandant de prendre en considération les besoins des habitants et l'intérêt général, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur de la DDTM, Mesdames et Messieurs les Administrateurs de l'Établissement public Euratlantique, nos salutations respectueuses,

M. Della Sudda, Présidente,
C. Lalanne, Co-Présidente,
Association de parents d'élèves FCPE Conseil local Fieffé-Francin
Pour les parents d'élèves du groupe scolaire Fieffé-Francin

- **16) mardi 20 novembre : M Michael Houdoux :**
(Tableau DDTM n°11)

- ----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ZAC Amédée Saint-Germain Bordeaux Saint-Jean

Date : Tue, 20 Nov 2018 16:33:45 +0100

De : > Michael Houdoux (par Internet) <himage05@yahoo.fr>

Répondre à : Michael Houdoux <himage05@yahoo.fr>

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Bonjour madame, bonjour monsieur,

Pardonnez moi de pas du tout tomber sous le charme de ces nouvelles perspectives modernes qui font s'agglutiner tous ces m2 de bureaux, de logements et de commerces sans qu'il ne soit à aucun moment question de développement de ce qui fait la vie en communauté. Une école, un parc, un collège, un gymnase, une piscine??? Rien de tout cela n'apparaît dans ce qui nous est proposé ici. A la place, des promesses aux noms évocateurs de "promenade des cheminots » ou de "place des citernes » invitent certainement à la rêverie lorsqu'on les couche sur papier dans un bureau d'études mais pas dans un quartier comme le notre. Tout ceci maquillé d'aspiration à l'économie sociale et solidaire et d'un petit trait de verdure généré par les logiciels de nos amis architectes. Je ne vois par contre aucune piste cyclable ni d'espace vert. Et c'est fort dommage. Sur le schéma du nouveau secteur Amédée Saint Germain, les accès restent pour moi une énigme. Vous ne songez quand même pas sérieusement à transformer la rue Billaudel en un axe d'entrée/sortie dans la ville??? La rue (entre Amédée Saint Germain et Malbec) est étroite, les

trottoirs quasi inexistantes et la qualité de la chaussée laissent augurer le pire aux heures de pointe. Le moindre vélo, ils sont fort heureusement nombreux dans le quartier, et c'est le bouchon. Il faut sérieusement penser les accès à ce nouvel eldorado sous peine d'engorgement continu et répété. Et sinon, quel est le projet de vie pour les habitants venant occuper les 700 à 750 nouveaux appartements? Les écoles du quartier sont pleines, les infrastructures sportives inexistantes ou peu accessibles et les axes routiers (rue Pelleport notamment) saturent. Les aspirations des habitants du quartier ne sont pas de pouvoir se rendre à la gare à pied sans croiser de voiture ni de pouvoir flâner dans des boutiques en s'enivrant de l'effervescence d'une économie sociale et solidaire au pied de bâtiments de 11 étages. Nous habitons dans un secteur d'échoppe, c'est un environnement fragile et j'ai l'impression que ce projet se pose là avec la grâce et l'agilité d'un éléphant dans un magasin de porcelaine.

Cordialement,
Michaël Houdoux

- **17) mardi 20 novembre = Estelle Rochet :**
(DDTM n°12)

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] concertation quartier Amédée St Germain

Date : Tue, 20 Nov 2018 18:13:25 +0100

De : > Estelle Rochet (par Internet) <e.f.rochet@free.fr>

Répondre à : Estelle Rochet <e.f.rochet@free.fr>

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Bonjour,

En tant qu'habitante du quartier gare St Jean /amédée St Germain/ Sacré coeur, depuis 20 ans, je me permets de vous faire part de mes interrogations et de mes inquiétudes.

1> Sur le plan de circulation et le partage de la rue entre automobilistes et deux roues, les éléments fournis manquent de précision. actuellement la rue amédée St germain dispose d'une petite bande cyclable qui part du croisement de la rue de Bègles/ rue Amédée St Germain et qui s'arrête au n°82 de la rue Amédée St Germain. (pas de bande cyclable en sens inverse)

La cohabitation entre bus à Soufflet et deux roues y est difficile avec les différentes chicanes positionnées et qui rétrécissent la rue.

une piste cyclable dans les deux sens est elle envisagée? comment? Avec bordures séparatrices béton? ou à défaut quelle alternative deux roues est proposée?

Devant la gare, la piste cyclable qui arrive sur rue St Vincent de Paul se termine brutalement dans un abribus: et les passagers descendent du bus sur la piste cyclable. un remaniement est il prévu?

Je vous rappelle que des familles (couple avec 2 enfants) ont de plus en plus tendance dans le quartier à abandonner leur voiture pour le deux roues ou la voiture auto partage.

En effet depuis 5 ans, le quartier autour du pont du guit, rue Pelleport, rue Fieffé, n'est plus roulant en voiture sans d'interminables bouchons.

Avec l'arrivée envisagée des 5000m² de commerces, des 40000m² de bureaux et des 700 à 750 logements, quelles sont les simulations de flux de circulation qui ont été effectués?

2> Sur les infrastructures:

Si j'ai pu observer qu'un groupe scolaire est envisagé sur Belcier comprenant maternelle et élémentaire, ou se trouve le nouveau collège et le nouveau lycée pour les futurs collégiens et futurs lycéens du quartier?.

Dans les écoles du quartier, les instituteurs ou professeurs de sport manquent d'infrastructures:terrains multi sports.

piscine: à ce sujet je vous rappelle que pour Bordeaux sud, les enfants font 1h de bus aller et 1 h de bus retour pour aller à la piscine du grand parc avec leur école; l'apprentissage de la natation en 35 mn de séance hebdo s'avère aléatoire.

qu'a t il été envisagé?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces remarques et interrogations.

Dans l'attente de vos retours, bien cordialement

Estelle ROCHET - 75 RUE FURTADO - 33800 BORDEAUX - e.f.rochet@free.fr

- **18) mardi 20 novembre : cet intervenant demande l'anonymat ;**
(Tableau DDTM n°13)

-

- ----- Message transféré -----

-

Sujet : [INTERNET] Réponse enquête publique ZAC Amédée Saint-Germain

Date : Tue, 20 Nov 2018 22:50:55 +0000

De :

Répondre à :

Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr <ddtm-spe2@gironde.gouv.fr>

Monsieur le Colonel Picco,
Commissaire de l'enquête publique de la ZAC Amédée Saint-Germain,

Habitante du quartier Amédée Saint-Germain, je vous fais part de mon avis relatif à la ZAC Amédée Saint-Germain.

C'est avec un grand regret que je constate chaque jour, quand je prends le bus 10 rue Amédée Saint-Germain, la disparition de l'horizon sous des tours de béton et de verre.

Chaque jour, c'est un pan de la vue vers Floirac et ses coteaux qui est caché par les constructions de la ZAC Belcier-Armagnac, visibles depuis la rue Amédée Saint Germain.

Chaque nuit, les lumières des bureaux et des enseignes des hôtels ajoutent un peu plus à la pollution lumineuse.

Le Pont du Gui, d'où on embrassait la ville et ses toitures de tuiles est devenu ce mois-ci un lieu sinistre bordé de parkings à l'horizon borné par des tours et des parkings.

Ces considérations patrimoniales et la destruction d'un urbanisme cohérent, harmonieux en pierre de Bordeaux, caractérisé par des échoppes et maisons de faible hauteur, sont un préambule à l'expression d'une vive inquiétude quant au projet de "densification" et d'implantation d'activités commerciales* dans la parcelle de la ZAC Amédée Saint Germain.

Le premier motif d'inquiétude concerne *la pollution des terrains destinés à l'habitation et à l'activité* de bureau et commerciale. Il nous a été signifié qu'en raison de la *très forte pollution du sol*, les infrastructures sportives ou à destination des enfants ne pourraient être construites.

* Comment peut-on y réaliser des logements (750), des bureaux (1500 à 2000 salariés), des commerces sans que les riverains et habitants ne respirent les poussières toxiques et n'en subissent les conséquences?

Chaque année, les élèves des écoles à proximité de la gare font des exercices (PPMS) en raison des risques nucléaire et chimiques de notre quartier. Si ces risques se sont développés après la construction des échoppes et des écoles, il semble raisonnable, pour toute nouvelle construction, de les intégrer dans sa conception et sa réalisation.

* Comment les *risques liés à la proximité de la gare *ont-ils été pris en compte : *risque nucléaire* (convois de substances radioactives) et *risques chimiques*?

La construction de 40 000 m² de bureaux, climatisés, va entraîner une *augmentation des émissions carbonées* du fait des véhicules et de la *chaleur *à proximité de la tour. Le flux important de voitures des salariés de la Caisse des dépôts qui sont aujourd'hui à Bordeaux Lac (et qui n'ont aucune envie de déménager), ne peut être absorbé par un réseau de transport public déjà saturé.

Ces dernières années, la ville de Bordeaux a connu des *records de chaleur * au mois de juin. La climatisation des tours qui rejettera de l'air chaud à l'extérieur va contribuer à augmenter la température dans un quartier déjà très minéral et très bitumé depuis la réalisation des programmes immobiliers d'Euratlantique.

* Comment ces émissions seront-elles compensées?

* Les bâtiments et les logements seront-ils autosuffisants en énergie et équipés de panneaux photovoltaïques/de système de chauffage solaire pour l'eau?

Le second point concerne l'absence d'espaces boisés et l'insuffisance d'espaces ouverts à destination des habitants. Les espaces verts font cruellement défaut dans le quartier de Bordeaux Sud. Les seuls parcs arborés à proximité se situent à Bègles. La ZAC Amédée Saint-Germain doit être l'occasion de développer ces espaces et la végétalisation des abords de la rue Amédée Saint Germain (après une dépollution des sols).

Le Jardin de l'Ars est conçu comme une promenade dans un commercial à ciel ouvert avec

quelques arbres et ne répond absolument pas aux besoins des habitantes et des habitants.

Les parents d'élèves et les enseignants appellent depuis plusieurs années à construire *des espaces verts ouverts *adaptés à la *pratique sportive scolaire *(pas besoin d'un stade olympique pour faire de l'endurance ou du cross), dans le quartier.

La vente des terrains de Cenon sur lesquels les enfants faisaient du sport, la transformation d'une grande partie de la cour de l'Union Saint Jean en parking, l'absence de mise à disposition de la cour de l'ancien collège Aliénor privent les enfants du quartier d'espace pour le sport scolaire. Le quartier manque d'un espace vert adapté et d'un espace de plein air pour les adolescents. La réalisation d'un City stade est un point positif, mais les enquêtes menées sur les City stades à Bordeaux montrent que les enfants les plus jeunes et les filles en sont exclus de facto.

- * Pourrait-on intégrer dans le projet d'aménagement davantage d'espaces boisés, d'espaces ouverts où les enfants pourraient jouer et les élèves faire des activités?
- * Peut-on envisager des espaces mixtes qui ne soient pas réservés à une pratique sportive exclusive?

Le quartier manque d'infrastructures pour les collégiens et les lycéens. Les élèves du quartier et ceux attendus ne trouveront pas de place suffisantes dans le collège du secteur actuel. Le collège Aliénor d'Aquitaine est déjà complet. *Pourrait-on envisager une réhabilitation du collège situé rue Francin, dont l'architecture est remarquable et qui dispose de sa cuisine sur place?* De taille humaine, le collège de la rue Fieffé accueillerait les enfants du secteur dans de meilleures conditions que le collège prévu à l'horizon 2022 sur le boulevard Jean-Jacques Bosc à Bègles, bien trop éloigné. La construction d'un lycée doit être programmée pour pouvoir accueillir les "bébé du baby-boom" des années 2000-2015.

Le dernier sujet de préoccupation est la destruction du patrimoine industriel et l'augmentation de la production de déchets causant des dommages à l'environnement. Pourquoi privilégier la *destruction des halles en pierre* de Bordeaux, dont les gravats vont encore augmenter les déchets du BTP, au lieu de leur *réhabilitation*? La pierre est en bon état, les halles ne nécessitent que peu de travail de reprise pour abriter des commerces ou des espaces de convivialité. Les arcades offrent de la fraîcheur en été, elles abritent de la pluie en hiver et pourraient, réhabilitées, être des lieux adaptés pour les *commerces de proximité* qui ne soient pas les grandes enseignes habituelles et soient réservés à des commerçants et artisans indépendants.

En espérant que cette enquête publique prenne réellement en compte les avis des habitants, premiers concernés par les effets durables - et actuellement négatifs - , des projets immobiliers envisagés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Colonel, l'expression de mes salutations respectueuses,
M. DS.

(pour des raisons professionnelles, je ne souhaite pas que mon patronyme n'apparaisse).

- **19) mardi 20 novembre : Éric Georges ;**
(Tableau DDTM n°14)

- ----- Message transféré -----

- Sujet : [INTERNET] ZAC Amédée Saint-Germain Bordeaux Saint-Jean
- Date : Wed, 21 Nov 2018 15:00:41 +0100 (CET)
- De : > eric.georges13 (par Internet) <eric.georges13@numericable.fr>
- Répondre à : eric.georges13 <eric.georges13@numericable.fr>
- Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

- Bonjour

- Suite à la lecture du projet, je vous fais part de mon avis :

- - concernant l'augmentation du nombre d'élève :

- * l'école côté Armagnac me paraît trop éloigné, veuillez prévoir le nombre de classes suffisant côté Amédée Saint-Germain

- - concernant la densification du trafic routier :

- * je suis contre le projet de report du trafic routier de la rue Pelleport sur la rue Fieffé via la rue Billaudel suite à son changement de sens unique : la rue fieffé est déjà saturée aux heures de pointe et je vous rappelle la présence de 2 écoles maternelle-primaire rue Fieffé, veuillez maintenir les sens de circulation actuel

- * veuillez maintenir la piste cyclable rue Amédée Saint Germain et en rajouter dans l'autre sens de circulation (quitte à supprimer le stationnement des Taxis)

- - concernant les infrastructures sportives et de plein air :

- * il y a un manque d'infrastructure, veuillez créer des terrains de jeux pour les adolescents et des aires de jeux pour les enfants en nombre suffisant

- - concernant les espaces verts / parc :

- * je suis contre la dérogation au PLU, veuillez créer des espaces vert / parc en nombre et surface respectant le PLU et en maintenant les arbres existants (quitte à mettre tous les moyens si leurs déplacements sont nécessaires)

- - concernant la pollution des terrains actuels :

- * quels sont les risques pour les habitants du quartier

- Bien cordialement - Eric GEORGES - 82 rue Fieffé - 33800 Bordeaux

- **20) – jeudi 22 novembre = M Jenifer Pernin :**
(Tableau DDTM n°15)

- ----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] AVIS projet ZAC Amédée Saint-Germain

Date : Thu, 22 Nov 2018 09:41:27 +0000

De : > jenifer pernin (par Internet) <jenifer_pernin@hotmail.com>

Répondre
à : jenifer pernin <jenifer_pernin@hotmail.com>
Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr <ddtm-spe2@gironde.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous écris en ma qualité d'habitant du quartier (4 rue de Nérac) mais surtout en ma qualité de mère de famille de deux filles, dont un scolarisée à l'école FIEFFE.

Je me joins à l'association des parents d'élèves de l'école maternelle Fieffe afin de vous faire part de notre crainte sur divers points dans la réalisation de votre projet d'aménagement, soit :

- Aucun espace vert n'est prévu pour les enfants et les grands (Bordeaux manque déjà cruellement d'espace verts), il est grand temps d'amener un peu de verdure dans nos quartiers... de plus les espaces verts sont des espaces conviviaux : les enfants y jouent et les adultes s'y rencontrent...
- Aucune piste Cyclable ne sera balisée, à l'heure de l'écologie et face aux mécontentement de la hausse du prix de l'essence, c'est bien dommage...
- Aucune infrastructure de pleine sportive .
- Ce côté peu écolo et très bétonné doit, pour nos enfants, être repensé !!

Vous prévoyez près de 700 logements, c'est parfait !! mais Quid des écoles :

- Aucune construction d'école n'est prévue : Les écoles de quartier sont déjà pleine... Le seul collège où se rendent nos enfants est complet et refuse à l'heure actuelle des enfants sectorisés et dépendants du Collège Aliénor d'Aquitaine...
- Comment est-il possible de construire un nouveau quartier, sans se préoccuper d'aménager des zones scolaire !!
- Merci de réfléchir sérieusement à la scolarité des enfants du quartier !!!

Le projet Amédée Saint-Germain a pour vocation d'être uniquement un quartier d'affaires.... La vie de famille au sein de ce nouveau quartier me semble, au regard de vos projets, peu accueillante et ne pourra prospérer.

Un quartier sans espace vert et sans école Voici les craintes que nous partageons tous aujourd'hui lorsque nous nous rencontrons devant les marches de l'école ou au détour d'une rue de notre quartier...

Je vous remercie de l'accueil bienveillant que vous réserverez à ce présente courriel.

Jenifer PERNIN - 4 rue de Nérac - 33000 Bordeaux - 0686994335

- **21) – jeudi 22 novembre = M Thomas Pradeu :**
(Tableau DDTM n°18)

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Avis sur les aménagements prévus dans la ZAC Amédée Saint-Germain
Date : Thu, 22 Nov 2018 23:32:46 +0100
De : > Thomas Pradeu (par Internet) <thomas.pradeu2@gmail.com>
Répondre à : Thomas Pradeu <thomas.pradeu2@gmail.com>
Pour : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Monsieur,

Habitant du quartier, je vous fais part de mon avis sur les aménagements prévus dans la ZAC Amédée Saint-Germain.

Le quartier d'échoppes, paisible et à proximité de la gare va être bouleversé par la construction de tours de bureau et sa transformation en quartier d'affaire.

La tour de 11 étages prévue pour accueillir 1500 à 2000 salariés sur 40000m2 de bureau est trop haute au regard du PLU.

Cette activité va augmenter le trafic routier et empêcher les enfants de se rendre à pied à l'école voire au collège.

Le collège Aliénor d'Aquitaine est plein et ne peut accueillir de nouveaux élèves. Il faudrait réhabiliter l'ancien collège situé rue Francin et maintenir ainsi la cohérence pédagogique de cet ensemble scolaire remarquable par sa proximité et son architecture.

Je souhaite que la piste cyclable rue Amédée Saint Germain soit maintenue et qu'une piste cyclable dans l'autre sens soit créée.

Le quartier manque d'infrastructures de plein air et de parcs dont les enfants et adolescents du quartier ont besoin.

La dérogation au PLU, qui prévoit de densifier et de construire en hauteur, n'est pas acceptable : elle va nuire à l'urbanisme jusqu'ici préservé du quartier d'échoppe.

L'abattage des arbres le long de la rue Amédée Saint-Germain est contraire aux engagements pris par la France lors de la COP21 de réduire les émissions de CO2 et de les compenser.

En vous remerciant pour cette consultation et en espérant que mon avis pourra être pris en compte, je vous prie de croire à mes très cordiales salutations,

Thomas Pradeu (rue Bauducheu 33800)

- **22) – jeudi 22 novembre = M Damien Hollande :**

À rapprocher du RE § 62-104 et ci-dessus n°04 ;

Le jeu. 22 nov. 2018 à 23:59, Damien Hollande <d.hollande@verdicite.fr> a écrit :
Bonjour,

Je vous fais part de mes remarques concernant l'enquête publique.

Il est prévu plus de 700 logements, soit près de 1500 personnes en plus dans le quartier, un gros village.

Je ne vois nulle part mentionné les services publics tels que les écoles, bibliothèques, gymnase, citystade....

Vous mentionnez des espaces verts, mais je vous rappelle que nous n'avons aucun parc dans le quartier. Pourquoi privilégier toujours plus de m2 constructibles au dépend d'espaces verts, qui manque cruellement à Bordeaux ! Et ne me parlez pas du parc aux angéliques..., ce n'est pas pour moi un parc !

Enfin, prévoyez des aires de jeux ? Là encore, cela manque cruellement. Celle du Sacré Cœur est très rapidement saturé aux beaux jours, où les primaires essayent désespérément de jouer au football en évitant d'écraser les maternelles, qui se battent 2 pauvres structures, quand à côté, les 4/5 de la place sont réservés à la pétanque !

Cordialement, Damien HOLLANDE.

Interventions communiquées par DDTM non connues par EPA Bordeaux Euratlantique

- **23) – mardi 20 novembre = (Tableau DDTM n°16)**

Riccardo Colombari

- **24) – mardi 20 novembre = (Tableau DDTM n°17)**

Thomas Pradeu.

EPABE aménagement de la ZAC BELCIER – quartier « Amédée St Germain »

Numéro	Date	Contenu
1	30/10/2018	<p>messieurs, L'aménagement de la rue Amédée Saint-Germain implique la destruction d'au moins une douzaine de grands arbres, c'est inadmissible écologiquement et en termes d'impact climatique. salutations, AF Ruaud</p>
2	13/11/2018	<p>Bonjour, Suite à la lecture du projet, je vous fait part de mon avis concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la scolarisation des enfants : les écoles du quartier sont saturées, la nouvelle école Armagnac est trop éloignée du site, - densification du trafic routier dans le quartier en général et rue Fieffé en particulier - suite à mis en sens unique de la rue Pelleport - où se situent 2 écoles, - le collège : je n'ai pas vu son implantation sur le plan, - manque d'infrastructures sportives de plein air pour les enfants et de parcs urbains (les arbres existants sur le site vont être arrachés) <p>Bien cordialement. Cécile Delehouzé</p>
3	14/11/2018	<p>Bonjour</p> <p>En tant qu habitante de ce quartier je souhaite exprimer mes attentes. Maman de 2 enfants, je constate que nous manquons d espaces verts pour courir et jouer. Il serait formidable que le nouvel aménagement en propose un de taille important afin de donner un peu de respiration à ce quartier pour l'instant axé sur la circulation. Les trottoirs du quartier doivent aussi être repensés. La rue billaudel est dangereuse. Impossible de conduire une poussette sur un trottoir (je n ose imaginer un fauteuil roulant). C'est pourtant le chemin de l'école pour de nombreux enfants. Une densification de la circulation sur cet axe serait périlleuse. Merci pour la prise en compte de ces remarques.</p> <p>La famille Lavaud / Calmus</p>
4	14/11/2018	<p>Bonjour monsieur le commissaire enquêteur,</p> <p>Par rapport au projet de la ZAC Amédée saint Germain, je constate qu'aucune construction d'équipements scolaire ou sportif, n'est prévue (ni de crèche d'ailleurs).</p> <p>En effet, à l'échelle du quartier Sacré Cœur, les écoles maternelles et élémentaires de la rue Fiéffé sont déjà saturées. (Mon enfant y est</p>

		<p>scolarisé). Je ne vois pas comment ces deux structures pourraient absorber ces 2300 habitants en plus issus de la ZAC Amédée saint Germain (tel qu'annoncé sur la plaquette Euratlantique).</p> <p>De même, à l'échelle de Bordeaux sud (et Euratlantique), aucune construction de collège et Lycée sont prévus. Avec 19600 habitants de plus annoncés à terme, je ne vois pas comment le lycée Gustave Eiffel et le collège Aliénor d'Aquitaine pourraient absorber ce surplus de population. (Ceci dépasse le cadre de la seule enquête concernant la ZAC Amédée St Germain, mais je pense qu'il est important de le noter). D'autre part le quartier Sacré Cœur souffre de manque de structure et équipement sportif de pleine air ou gymnase.... Il serait bien d'intégrer ce besoin dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.</p> <p>Cordialement. Philippe Rodrigues</p>
5	14/11/2018	<p>Bonjour, Je suis un habitant du quartier Sacré Coeur. Le projet Amédée Saint Germain tel qu'il est aujourd'hui ne me convient pas du tout. Deux points simples :</p> <p>1- Comment ne pas voir que ce projet ne s'insère pas dans le quartier? La hauteur moyenne des bâtiments est significativement plus grande que les bâtiments alentours.</p> <p>2- Toujours pas de grand parc à Bordeaux Sud</p> <p>En regardant une carte de Bordeaux, on voit immédiatement que le coté sud de Bordeaux ne possède aucun grand parc.</p> <p>C'est un vrai frein au bien-être des habitants actuels et futurs!</p> <p>Le seul moyen pour créer un grand parc, c'est de disposer d'un grand terrain. Encore raté avec votre projet! En espérant faire avancer le débat, Salutations</p> <p>Bruno HIBERTY</p>
6	14/11/18	<p>Ce projet n'inclus pas le moindre vrai terrain de football, totalement absent de la moitié sud de BORDEAUX. Le club de l'Union Saint-Jean n'a pas de terrain spécifique avec vestiaire, buvette etc. Il y a suffisamment de place pour inclure un tel équipement. Pour mémoire, le football est le sport le plus pratiqué et se féminise très vite. Merci.</p> <p>Régis Choffat</p>
7	15/11/18	<p>Bonjour,</p> <p>habitante du quartier Amédée Saint-Germain (rue de Nérac), je me sens particulièrement concernée par les aménagements prévus sur la ZAC Amédée Saint-Germain. En réponse à l'enquête publique, il semble que certains éléments n'aient pas été pris en compte :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - la densification urbaine et le peu d'espaces verts prévus, la destruction des arbres ; - la scolarisation des enfants : les écoles (Francin notamment) sont pleines et vétustes, le site de la nouvelle école Armagnac est trop loin pour des élèves de maternelle ou de l'élémentaire ; - la réalisation du collège n'est pas prévue dans ce plan et le collège Aliénor d'Aquitaine est plein à craquer ! - l'intensité de la circulation routière dans le quartier et son déport sur la rue Fieffé (la rue Pelleport sera en sens interdit à partir de Billaudel, donc les voitures iront vers la rue Fieffé et les écoles ; - le manque d'infrastructures sportives de plein air pour les enfants, qui a été souligné par les parents et les enseignants lors du conseil d'école ; - la pollution importante des terrains (évoquée lors du Conseil d'école Francin) : quels sont les risques pour les habitants du quartier ? <p>Avec l'espérance que cette enquête publique sera entendue,</p> <p>Cordialement,</p> <p>Aude Marot</p>
8	19/11/2018	<p>Bonjour,</p> <p>Les aménagements prévus ne mentionnent aucune zone de sport de plein air. J'avais émis l'idée d'un complexe sportif car Bordeaux sud n'offre pas cette possibilité. Il manque par exemple un club de tennis. Le TCB est cher et le CA Bèglais a trop de licenciés pour des infrastructures minimalistes. Un club installé dans la zone serait un excellent compromis.</p> <p>Cordialement,</p>

9	19/11/2018	<p>Bonjour,</p> <p>Je vous écris dans le cadre des RDV de la concertation - Bordeaux Euratlantique: https://www.bordeaux-euratlantique.fr/concertation/les-rdv-de-la-concertation/</p> <p>et plus particulièrement concernant l'aménagement du Ilôt Amédée - Saint-Germain, et l'étape de concertation: "19 novembre au 18 décembre : participation du public par voie électronique relative au projet de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel sur les communes de Bordeaux et Floirac. Dossier mis à disposition téléchargeable: "DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE BORDEAUX METROPOLE ÎLOT AMEDEE – SAINT-GERMAIN NOTICE DE PRESENTATION"</p> <p>Après avoir étudié ce document, je suis inquiet par la faiblesse du volet mobilités actives.</p> <p>1. Une première erreur est à signaler : <<La rue Amédée Saint-Germain ne possède pas de pistes ou bandes cyclables>>(p.42)ce qui est manifestement faux, et d'ailleurs contredit par ce même document plus loin : <<Une offre complète en solutions de déplacement alternatives à l'automobile est disponible, avec : - Sur la rue Amédée Saint-Germain, [...] une bande cyclable dans le sens rue de Bègles – Pont du Guit>> (p.73). En effet, cette bande cyclable existe bel et bien aujourd'hui!</p> <p>2. Mon souci est bien évidemment le devenir de la mobilité active dans la perspective du réaménagement de l'ilôt. La stratégie prévue est décrite plus loin dans le document, et se résume aux trois paragraphes suivants (p.74):</p> <p><<l'aménagement proposé dans le cadre du projet comporte la réalisation de très nombreuses places de stationnement, intégrées aux bâtiments. La création de ces places de parking, mutualisées à l'échelle de l'ensemble de l'ilot et bénéficiant notamment aux bâtiments à vocation tertiaire prévus dans le programme, justifie en partie le choix de privilégier des constructions sur dalle. Localisées à proximité de la gare Saint-Jean, ces places de stationnement sont destinées à favoriser le report modal et l'usage des différents réseaux de transports collectifs.</p> <p>Les solutions envisagées offrent des alternatives crédibles à l'usage de l'automobile dans le cadre des déplacements du quotidien, qui ne peuvent être proposées au niveau des secteurs de projets localisés en périphérie de l'agglomération bordelaise. Le développement d'une opération à dominante résidentielle et la création d'emplois dans le secteur présentent donc clairement un avantage dans le cadre de la mise en œuvre du projet métropolitain, en favorisant un fonctionnement urbain moins dépendant de l'automobile car basé sur le recours à des mobilités douces ou à des modes de transports collectifs. Le projet répond donc aux objectifs d'intérêt général fixés à</p>
---	------------	--

		<p>l'échelle nationale et locale. [...]</p> <p>Par ailleurs, l'évolution du projet de renouvellement urbain de l'îlot, impliquant la mise en compatibilité des règles du PLU, résulte notamment des avancées proposées en termes de déplacements doux aux abords immédiats et à l'intérieur du site. Le projet intègre ainsi l'élargissement des espaces publics le long de la rue Amédée Saint-Germain, avec un recul des constructions permettant d'offrir plus de confort aux usagers piétons. À l'heure actuelle, la halle de l'atelier des roues contraint l'espace public de la rue Amédée Saint Germain. Le trottoir longeant la façade adopte une largeur de 1.25 m. Le projet urbain propose d'élargir l'espace public. Les nouvelles architectures adoptent un recul de 4.25 m par rapport à la rue Amédée. Le gain est donc de 3 m pour le trottoir, ce qui valorise les modes de déplacements doux et permet d'instaurer une hiérarchisation des différents flux.>></p> <p>a) On a du mal à comprendre en quoi la création de places de parking intégrées aux bâtiments proches de la gare pourrait encourager le report multi-modal. Il s'agit probablement des parkings affectés à ces bâtiments, et non de parkings-relais, réservés aux voyageurs des transports en commun! L'effet est donc contraire, à inciter les usager de ces bâtiments à venir en voiture. L'argumentation donc des deux premiers paragraphes ci-haut est nulle et non avenue. Seul l'argument de la densification des emplois et résidences proches de la gare a un certain poids, mais il doit être complété par un infrastructure adéquate pour le dernier kilomètre, favorisant les déplacements alternatifs à la voiture.</p> <p>b) Justement, le troisième paragraphe ci-haut est le seul à parler d'une mesure pouvant favoriser réellement les déplacements actifs, et notamment la marche sur le trottoir élargi. Il n'est pas du tout fait mention de la création de pistes cyclables sur le trottoir, et encore moins sur la rue. Sachant qu'aujourd'hui il y a au moins une bande cyclable sur la rue (cf. point 1. ci-haut), il est très inquiétant de ne pas voir une stratégie claire sur ce point, garantissant le progrès rendu par l'aménagement, et le respect des obligations légales (Loir de l'air, etc.). Ces garanties sont à mon sens une contrepartie minimale pour les dérogations demandées dans le document aux règlements d'urbanisme.</p> <p>Je demande donc à revoir et à étoffer la stratégie de favorisation des déplacements actifs, pour garantir non seulement le maintien, mais l'amélioration effective de la situation par rapport à actuellement.</p> <p>Cordialement, Eugène Volanschi.</p>
10	20/11/18	Monsieur Hervé Brunelot,

		<p>Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Mesdames et Messieurs les Administrateurs d'Euratlantique,</p> <p>Les représentants des parents d'élèves du quartier du Sacré-Coeur et Amédée Saint-Germain vous font part de leur avis dans le cadre de l'enquête publique menée sur la ZAC Amédée Saint-Germain jusqu'au 22 novembre 2018. Le quartier devrait accueillir selon les prévisions 750 logements sur 53 000m², plus de 40 000 m² de bureaux, 5000 m² de commerces. La DDTM se fait fort de promouvoir une "densification respectueuse de l'environnement". L'établissement public Euratlantique met en avant le respect du patrimoine et de l'environnement. La Métropole se veut exemplaire sur la concertation.</p> <p>Les représentants des parents d'élèves du groupe scolaire Fieffé-Francin, particulièrement soucieux de l'environnement et du cadre de vie dans le quartier souhaitent donc vous faire part de leurs attentes quant à la Zone d'Aménagement concerté Amédée Saint-Germain et espèrent qu'elles seront intégrées dans le nouveau plan d'urbanisme.</p> <p>En l'état actuel, le projet ne correspond pas aux attentes et aux besoins des habitantes et habitants du quartier.</p> <p>Un besoin d'établissement scolaire (collège et lycée).</p> <p>Les parents d'élèves ont demandé à plusieurs reprises la réouverture du collège situé rue Fieffé (anciennement Aliénor d'Aquitaine) et la construction d'un nouveau collège pour accueillir les élèves du quartier. Le collège actuel Aliénor d'Aquitaine est saturé et refuse déjà des élèves du secteur. Cet établissement ne sera pas en mesure d'accueillir les enfants qui sont actuellement scolarisés sur le secteur, ni les nouveaux arrivants prévus si 750 logements étaient construits.</p> <p>Le problème se posera avec la saturation à venir des lycées liée à l'augmentation des naissances depuis 20 ans et la croissance de la population bordelaise. Ces données démographiques sont connues depuis 20 ans. Le choix d'une densification de l'habitat aggrave le manque d'infrastructures pour les enfants et adolescents du quartier.</p> <p>Il conviendrait donc de prévoir un terrain suffisant sur la ZAC pour accueillir les élèves du collège et du lycée.</p> <p>La nécessité d'avoir plus d'espaces verts et de terrains de sport à ciel ouvert. Le manque d'espaces verts dans le quartier de Bordeaux Sud est patent. Nous demandons à ce que les arbres de la rue Amédée Saint-Germain soient conservés et que davantage d'espaces verts accessibles aux habitants et aux scolaires soient prévus.</p> <p>A l'heure actuelle, seul le Jardin de l'Ars est envisagé. Son tracé et sa conception ne sont pas adaptés pour l'usage d'un public scolaire comme cela a été rappelé lors du Conseil d'école Francin le 5 novembre dernier.</p>
--	--	--

	<p>Un quartier déjà saturé par la circulation automobile.</p> <p>La construction envisagée d'une tour de bureau de 11 étages devant accueillir les 2000 salariés de la Caisse des dépôts, de commerces, de bureaux et de logements va entraîner une intensification du trafic routier dans un secteur qui est déjà très encombré. Le réseau de tram est déjà saturé, tout comme les lignes de bus qui desservent la gare.</p> <p>Les salariés actuels de la Caisse des dépôts, qui ont souvent fait le choix de résider dans le nord de la métropole ne pourront se rendre sur leur lieu de travail sans occasionner une circulation massive supplémentaire dans ce quartier d'habitation.</p> <p>Les mobilités douces pénalisées par cette densification</p> <p>Le nouveau plan de circulation va déporter l'ensemble des flux en direction des écoles Fieffé-Francin, empêchant le développement de l'usage des vélos, de la marche à pieds pour se rendre à l'école. En outre, les mobilités douces sont rendues difficiles par l'absence de pistes cyclables. Dans le quartier, la bande cyclable située rue Pelleport n'est accessible que dans un sens unique. Les bandes cyclables de la rue Amédée Saint-Germain seraient supprimées dans les deux sens dans le projet de réaménagement. Ce choix est regrettable.</p> <p>Des pollutions dangereuses pour les habitants et pour les enfants.</p> <p>Les flux importants de véhicules motorisés vont avoir des conséquences négatives tant pour la qualité de l'air dans le quartier que pour la qualité de vie des habitants. Les habitants, et en particulier les enfants, qui résident près des axes routiers sont davantage touchés par l'asthme, les affections des voies respiratoires et cancers, comme l'ont montré de nombreuses publications scientifiques. Il nous a été rappelé lors du Conseil d'école Francin du 5 novembre dernier que le site de la ZAC Amédée Saint-Germain est particulièrement pollué, sans toutefois nous préciser la nature des pollutions. Nous souhaiterions connaître le degré et la nature de la contamination des sols de la ZAC.</p> <p>À l'heure où la métropolisation et le gigantisme sont décriés dans les enquêtes d'opinions, où les achats dans l'immobilier neuf se tassent et où le réchauffement climatique et ses effets sont tangibles, la Métropole et les parties-prenantes doivent faire preuve de prévoyance et adapter le projet aux réalités du quartier et aux besoins de ses habitants actuels et à venir. Pour toutes ces raisons, nous invitons les aménageurs et opérateurs de ce projet à redimensionner la volumétrie et l'aspect des constructions, à privilégier la décontamination des sites et la préservation du patrimoine végétal et architectural, pour laisser aux habitants actuels et offrir aux nouveaux arrivants une bonne qualité de vie.</p> <p>Vous demandant de prendre en considération les besoins des habitants</p>
--	---

		<p>et l'intérêt général, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur de la DDTM, Mesdames et Messieurs les Administrateurs de l'Établissement public Euratlantique, nos salutations respectueuses,</p> <p>M. Della Sudda, Présidente, C. Lalanne, Co-Présidente, Association de parents d'élèves FCPE Conseil local Fieffé-Francin <i>Pour les parents d'élèves du groupe scolaire Fieffé-Francin</i></p>
11	20/11/18	<p>Bonjour madame, bonjour monsieur,</p> <p>Pardonnez moi de pas du tout tomber sous le charme de ces nouvelles perspectives modernes qui font s'agglutiner tous ces m2 de bureaux, de logements et de commerces sans qu'il ne soit à aucun moment question de développement de ce qui fait la vie en communauté. Une école, un parc, un collège, un gymnase, une piscine??? Rien de tout cela n'apparaît dans ce qui nous est proposé ici. A la place, des promesses aux noms évocateurs de "promenade des cheminots » ou de "place des citernes » invitent certainement à la rêverie lorsqu'on les couche sur papier dans un bureau d'études mais pas dans un quartier comme le notre. Tout ceci maquillé d'aspiration à l'économie sociale et solidaire et d'un petit trait de verdure généré par les logiciels de nos amis architectes. Je ne vois par contre aucune piste cyclable ni d'espace vert. Et c'est fort dommage.</p> <p>Sur le schéma du nouveau secteur Amédée Saint Germain, les accès restent pour moi une énigme. Vous ne songez quand même pas sérieusement à transformer la rue Billaudel en un axe d'entrée/sortie dans la ville??? La rue (entre Amédée Saint Germain et Malbec) est étroite, les trottoirs quasi inexistantes et la qualité de la chaussée laissent augurer le pire aux heures de pointe. Le moindre vélo, ils sont fort heureusement nombreux dans le quartier, et c'est le bouchon. Il faut sérieusement penser les accès à ce nouvel eldorado sous peine d'engorgement continu et répété.</p> <p>Et sinon, quel est le projet de vie pour les habitants venant occuper les 700 à 750 nouveaux appartements? Les écoles du quartier sont pleines, les infrastructures sportives inexistantes ou peu accessibles et les axes routiers (rue Pelleport notamment) saturent. Les aspirations des habitants du quartier ne sont pas de pouvoir se rendre à la gare à pied sans croiser de voiture ni de pouvoir flâner dans des boutiques en s'enivrant de l'effervescence d'une économie sociale et solidaire au pied de bâtiments de 11 étages.</p> <p>Nous habitons dans un secteur d'échoppe, c'est un environnement fragile et j'ai l'impression que ce projet se pose là avec la grâce et l'agilité d'un éléphant dans un magasin de porcelaine.</p>

		<p>Cordialement,</p> <p>Michaël Houdoux</p>
12	20/11/18	<p>Bonjour,</p> <p>En tant qu'habitant du quartier gare St Jean /amédée St Germain/ Sacré coeur, depuis 20 ans, je me permets de vous faire part de mes interrogations et de mes inquiétudes.</p> <p>1> Sur le plan de circulation et le partage de la rue entre automobilistes et deux roues, les éléments fournis manquent de précision.</p> <p>actuellement la rue amédée St germain dispose d'une petite bande cyclable qui part du croisement de la rue de Bègles/ rue Amédée St Germain et qui s'arrête au n°82 de la rue Amédée St Germain. (pas de bande cyclable en sens inverse)</p> <p>La cohabitation entre bus à Soufflet et deux roues y est difficile avec les différentes chicanes positionnées et qui rétrécissent la rue.</p> <p>une piste cyclable dans les deux sens est elle envisagée? comment? Avec bordures séparatrices béton? ou à défaut quelle alternative deux roues est proposée?</p> <p>Devant la gare, la piste cyclable qui arrive sur rue St vincent de Paul se termine brutalement dans un abribus: et les passagers descendent du bus sur la piste cyclable. un remaniement est il prévu?</p> <p>Je vous rappelle que des familles (couple avec 2 enfants) ont de plus en plus tendance dans le quartier à abandonner leur voiture pour le deux roues ou la voiture auto partage.</p> <p>En effet depuis 5 ans, le quartier autour du pont du guit, rue Pelleport, rue Fieffé, n'est plus roulant en voiture sans d'interminables bouchons.</p> <p>Avec l'arrivée envisagée des 5000m2 de commerces,des 40000m2 de bureaux et des 700 à 750 logements, quelles sont les simulations de flux de circulation qui ont été effectués?</p> <p>2> Sur les infrastructures:</p> <p>Si j'ai pu observer qu'un groupe scolaire est envisagé sur Belcier comprenant maternelle et élémentaire, ou se trouve le nouveau collège et le nouveau lycée pour les futurs collégiens et futurs lycéens du quartier?.</p> <p>Dans les écoles du quartier, les instituteurs ou professeurs de sport manquent d'infrastructures:terrains multi sports.</p> <p>piscine: à ce sujet je vous rappelle que pour Bordeaux sud, les enfants</p>

		<p>font 1h de bus aller et 1 h de bus retour pour aller à la piscine du grand parc avec leur école; l'apprentissage de la natation en 35 mn de séance hebdo s'avère aléatoire.</p> <p>qu'a t il été envisagé?</p> <p>Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces remarques et interrogations.</p> <p>Dans l'attente de vos retours,</p> <p>bien cordialement</p> <p>Estelle ROCHET</p> <p>75 RUE FURTADO</p> <p>33800 BORDEAUX</p> <p>e.f.rochet@free.fr</p>
13	20/11/18	<p>Monsieur le Colonel Picco, Commissaire de l'enquête publique de la ZAC Amédée Saint-Germain,</p> <p>Habitante du quartier Amédée Saint-Germain, je vous fais part de mon avis relatif à la ZAC Amédée Saint-Germain.</p> <p>C'est avec un grand regret que je constate chaque jour, quand je prends le bus 10 rue Amédée Saint-Germain, la disparition de l'horizon sous des tours de béton et de verre.</p> <p>Chaque jour, c'est un pan de la vue vers Floirac et ses coteaux qui est caché par les constructions de la ZAC Belcier-Armagnac, visibles depuis la rue Amédée Saint Germain.</p> <p>Chaque nuit, les lumières des bureaux et des enseignes des hôtels ajoutent un peu plus à la pollution lumineuse.</p> <p>Le Pont du Gui, d'où on embrassait la ville et ses toitures de tuiles est devenu ce mois-ci un lieu sinistre bordé de parkings à l'horizon borné par des tours et des parkings.</p> <p>Ces considérations patrimoniales et la destruction d'un urbanisme cohérent, harmonieux en pierre de Bordeaux, caractérisé par des échoppes et maisons de faible hauteur, sont un préambule à l'expression d'une vive inquiétude quant au projet de "densification" et d'implantation d'activités commerciales dans la parcelle de la ZAC Amédée Saint Germain.</p> <p>Le premier motif d'inquiétude concerne la pollution des terrains destinés à l'habitation et à l'activité de bureau et commerciale. Il nous a été signifié qu'en raison de la très forte pollution du sol, les infrastructures sportives ou à destination des enfants ne pourraient être construites.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Comment peut-on y réaliser des logements (750), des bureaux (1500 à 2000 salariés), des commerces sans que les riverains et habitants ne respirent les poussières toxiques et n'en subissent les conséquences? <p>Chaque année, les élèves des écoles à proximité de la gare font des exercices (PPMS) en raison des risques nucléaire et chimiques de notre quartier. Si ces risques se sont développés après la construction des échoppes et des écoles, il semble raisonnable, pour toute nouvelle construction, de les intégrer dans sa conception et sa réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment les risques liés à la proximité de la gare ont-ils été pris en compte : risque nucléaire (convois de substances radioactives) et risques chimiques? <p>La construction de 40 000 m² de bureaux, climatisés, va entraîner une augmentation des émissions carbonées du fait des véhicules et de la chaleur à proximité de la tour. Le flux important de voitures des salariés de la Caisse des dépôts qui sont aujourd'hui à Bordeaux Lac (et qui n'ont aucune envie de déménager), ne peut être absorbé par un réseau de transport public déjà saturé.</p> <p>Ces dernières années, la ville de Bordeaux a connu des records de chaleur au mois de juin. La climatisation des tours qui rejettera de l'air chaud à l'extérieur va contribuer à augmenter la température dans un quartier déjà très minéral et très bitumé depuis la réalisation des programmes immobiliers d'Euratlantique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment ces émissions seront-elles compensées? • Les bâtiments et les logements seront-ils autosuffisants en énergie et équipés de panneaux photovoltaïques/de système de chauffage solaire pour l'eau? <p>Le second point concerne l'absence d'espaces boisés et l'insuffisance d'espaces ouverts à destination des habitants. Les espaces verts font cruellement défaut dans le quartier de Bordeaux Sud. Les seuls parcs arborés à proximité se situent à Bègles. La ZAC Amédée Saint-Germain doit être l'occasion de développer ces espaces et la végétalisation des abords de la rue Amédée Saint Germain (après une dépollution des sols).</p> <p>Le Jardin de l'Ars est conçu comme une promenade dans un commercial à ciel ouvert avec quelques arbres et ne répond absolument pas aux besoins des habitantes et des habitants.</p> <p>Les parents d'élèves et les enseignants appellent depuis plusieurs années à construire des espaces verts ouverts adaptés à la pratique sportive scolaire (pas besoin d'un stade olympique pour faire de l'endurance ou du cross), dans le quartier.</p> <p>La vente des terrains de Cenon sur lesquels les enfants faisaient du sport, la transformation d'une grande partie de la cour de l'Union Saint Jean en parking, l'absence de mise à disposition de la cour de l'ancien collègue Aliénor privent les enfants du quartier d'espace pour le sport scolaire.</p>
--	--	---

		<p>Le quartier manque d'un espace vert adapté et d'un espace de plein air pour les adolescents. La réalisation d'un City stade est un point positif, mais les enquêtes menées sur les City stades à Bordeaux montrent que les enfants les plus jeunes et les filles en sont exclus de facto.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourrait-on intégrer dans le projet d'aménagement davantage d'espaces boisés, d'espaces ouverts où les enfants pourraient jouer et les élèves faire des activités? • Peut-on envisager des espaces mixtes qui ne soient pas réservés à une pratique sportive exclusive? <p>Le quartier manque d'infrastructures pour les collégiens et les lycéens. Les élèves du quartier et ceux attendus ne trouveront pas de place suffisantes dans le collège du secteur actuel. Le collège Aliénor d'Aquitaine est déjà complet. Pourrait-on envisager une réhabilitation du collège situé rue Francin, dont l'architecture est remarquable et qui dispose de sa cuisine sur place? De taille humaine, le collège de la rue Fieffé accueillerait les enfants du secteur dans de meilleures conditions que le collège prévu à l'horizon 2022 sur le boulevard Jean-Jacques Bosc à Bègles, bien trop éloigné. La construction d'un lycée doit être programmée pour pouvoir accueillir les "bébé du baby-boom" des années 2000-2015.</p> <p>Le dernier sujet de préoccupation est la destruction du patrimoine industriel et l'augmentation de la production de déchets causant des dommages à l'environnement. Pourquoi privilégier la destruction des halles en pierre de Bordeaux, dont les gravats vont encore augmenter les déchets du BTP, au lieu de leur réhabilitation? La pierre est en bon état, les halles ne nécessitent que peu de travail de reprise pour abriter des commerces ou des espaces de convivialité. Les arcades offrent de la fraîcheur en été, elles abritent de la pluie en hiver et pourraient, réhabilitées, être des lieux adaptés pour les commerces de proximité qui ne soient pas les grandes enseignes habituelles et soient réservés à des commerçants et artisans indépendants.</p> <p>En espérant que cette enquête publique prenne réellement en compte les avis des habitants, premiers concernés par les effets durables - et actuellement négatifs - , des projets immobiliers envisagés.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Monsieur le Colonel, l'expression de mes salutations respectueuses,</p>
14	21/11/18	<p>Bonjour</p> <p>Suite à la lecture du projet, je vous fais part de mon avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concernant l'augmentation du nombre d'élève : * l'école côté Armagnac me paraît trop éloigné, veuillez prévoir le nombre de classes suffisant côté Amédée Saint-Germain - concernant la densification du trafic routier : * je suis contre le projet de report du trafic routier de la rue Pelleport

		<p>sur la rue Fieffé via la rue Billaudel suite à son changement de sens unique : la rue fieffé est déjà saturée aux heures de pointe et je vous rappelle la présence de 2 écoles maternelle-primaire rue Fieffé, veuillez maintenir les sens de circulation actuel</p> <p>* veuillez maintenir la piste cyclable rue Amédée Saint Germain et en rajouter dans l'autre sens de circulation (quitte à supprimer le stationnement des Taxis)</p> <p>- concernant les infrastructures sportives et de plein air :</p> <p>* il y a un manque d'infrastructure, veuillez créer des terrains de jeux pour les adolescents et des aires de jeux pour les enfants en nombre suffisant</p> <p>- concernant les espaces verts / parc :</p> <p>* je suis contre la dérogation au PLU, veuillez créer des espaces vert / parc en nombre et surface respectant le PLU et en maintenant les arbres existants (quitte à mettre tous les moyens si leurs déplacements sont nécessaires)</p> <p>- concernant la pollution des terrains actuels :</p> <p>* quels sont les risques pour les habitants du quartier</p> <p>Bien cordialement Eric GEORGES</p>
15	22/11/2018	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je vous écris en ma qualité d'habitant du quartier (4 rue de Nérac) mais surtout en ma qualité de mère de famille de deux filles, dont un scolarisée à l'école FIEFFE.</p> <p>Je me joins à l'association des parents d'élèves de l'école maternelle Fieffe afin de vous faire part de notre crainte sur divers points dans la réalisation de votre projet d'aménagement, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun espace vert n'est prévu pour les enfants et les grands (Bordeaux manque déjà cruellement d'espace verts), il est grand temps d'amener un peu de verdure dans nos quartiers... de plus les espaces verts sont des espaces conviviaux : les enfants y jouent et les adultes s'y rencontrent... • Aucune piste Cyclable ne sera balisée, à l'heure de l'écologie et face aux mécontentements de la hausse du prix de l'essence, c'est bien dommage... • Aucune infrastructure de pleine sportive . • Ce côté peu écolo et très bétonné doit, pour nos enfants, être repensé !! <p>Vous prévoyez près de 700 logements, c'est parfait !! mais Quid des écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune construction d'école n'est prévue : Les écoles de quartier sont déjà pleine... Le seul collège où se rendent nos enfants est complet et refuse à l'heure actuelle des enfants sectorisés et dépendants du Collège Aliénor d'Aquitaine... • Comment est-il possible de construire un nouveau quartier, sans se préoccuper d'aménager des zones scolaire !!

		<ul style="list-style-type: none"> • Merci de réfléchir sérieusement à la scolarité des enfants du quartier !!! <p>Le projet Amédée Saint-Germain a pour vocation d'être <u>uniquement un quartier d'affaires</u>.... La vie de famille au sein de ce nouveau quartier me semble, au regard de vos projets, peu accueillante et ne pourra prospérer.</p> <p>Un quartier sans espace vert et sans école Voici les craintes que nous partageons tous aujourd'hui lorsque nous nous rencontrons devant les marches de l'école ou au détour d'une rue de notre quartier...</p> <p>Je vous remercie de l'accueil bienveillant que vous réserverez à ce présente courriel.</p> <p>Jenifer PERNIN</p>
16	22/11/18	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je me permets de vous contacter dans le cadre de l'enquête publique que la Mairie de Bordeaux a lancé sur les travaux dans la Rue Amédée Saint-Germain. Plus en particulier je vous sollicite suite à la communication d'un des habitants de notre quartier (Rue d'Aubidey) qui nous a alerté sur le plan d'une construction d'une tour de 11 étages (53.000 m2 de logements et 40.000 m2 de bureaux) dans le cadre de ces mêmes travaux. Pourriez-vous s'il vous plaît nous confirmer l'exactitude de ces informations et le cas échéant la localisation de la future tour (ainsi que la date de démarrage des travaux)? Par ailleurs, si ce plan était confirmé, je profite de l'occasion de cette enquête publique pour vous déclarer ma plus ferme opposition à ce projet : non seulement parce que à l'évidence il dénaturerait l'aspect esthétique du quartier, caractérisé par l'homogénéité de ses rues et de ses échoppes, mais aussi parce que il aurait un effet néfaste sur sa paisibilité qui est une des atouts majeurs pour lesquels nous l'avons tous choisi comme lieu de résidence pour nos familles. En espérant donc que vous puissiez rassurer les craintes des habitants de notre quartier, je reste dans l'attente de votre aimable retour.</p> <p>Veillez agréer Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.</p> <p>Riccardo COLOMBARI</p>
17	22/11/18	<p>La ville de Bordeaux s'étend, l'air y devient irrespirable, la densité de population et de véhicules conduit à de plus en plus d'incivilités, la paisibilité de la ville qui faisait son attractivité s'étiole L'avenir de mon quartier me préoccupe :</p> <p>Les infrastructures ne sont pas prévues : établissements scolaires, espaces verts, infrastructures sportives....</p> <p>Densification de la circulation dans les rues secondaires, près des écoles. Constructions de tours, destruction des arbres...</p> <p>Merci de m'avoir lue.</p>

18	22/11/18	<p>Monsieur,</p> <p>Habitant du quartier, je vous fais part de mon avis sur les aménagements prévus dans la ZAC Amédée Saint-Germain.</p> <p>Le quartier d'échoppes, paisible et à proximité de la gare va être bouleversé par la construction de tours de bureau et sa transformation en quartier d'affaire.</p> <p>La tour de 11 étages prévue pour accueillir 1500 à 2000 salariés sur 40000m2 de bureau est trop haute au regard du PLU.</p> <p>Cette activité va augmenter le trafic routier et empêcher les enfants de se rendre à pied à l'école voire au collège.</p> <p>Le collège Aliénor d'Aquitaine est plein et ne peut accueillir de nouveaux élèves. Il faudrait réhabiliter l'ancien collège situé rue Francin et maintenir ainsi la cohérence pédagogique de cet ensemble scolaire remarquable par sa proximité et son architecture.</p> <p>Je souhaite que la piste cyclable rue Amédée Saint Germain soit maintenue et qu'une piste cyclable dans l'autre sens soit créée.</p> <p>Le quartier manque d'infrastructures de plein air et de parcs dont les enfants et adolescents du quartier ont besoin.</p> <p>La dérogation au PLU, qui prévoit de densifier et de construire en hauteur, n'est pas acceptable : elle va nuire à l'urbanisme jusqu'ici préservé du quartier d'échoppe.</p> <p>L'abattage des arbres le long de la rue Amédée Saint-Germain est contraire aux engagements pris par la France lors de la COP21 de réduire les émissions de CO2 et de les compenser.</p> <p>En vous remerciant pour cette consultation et en espérant que mon avis pourra être pris en compte, je vous prie de croire à mes très cordiales salutations,</p> <p>Thomas Pradeu</p>

- Pièces jointes 100 à 102 –

100) – Procès Verbal de la période de consultation du public.

101) - Mémoire en réponse ;

102) - Tract anonyme remis pendant la période de consultation du public :
- « avis à la Population » distribué dans les boites aux lettres.

Joseph Pico
Commissaire Enquêteur
0678226169 - josephpico@me.com

Lundi 26 novembre 2018

À **BORDEAUX EURATLANTIQUE**
140 rue des Terres de Borde – CS 41417
33081 Bordeaux Cedex

**PROCÈS VERBAL DE LA
PÉRIODE DE CONSULTATION DU PUBLIC
Lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre 2018**

Concernant la

« Déclaration de projet avec mise en compatibilité du
Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole pour une
opération d'aménagement du secteur « Amédée Saint-Germain » de
la ZAC Saint-Jean Belcier à Bordeaux.

- 1) Déroulement de la période de consultation du public :

La période de consultation du public s'est déroulée, du lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre, conformément aux prescriptions de l'arrêté du 25 septembre 2018 et au calendrier établi.

Les locaux mis à la disposition du commissaire Enquêteur ont permis de recevoir le public dans d'excellentes conditions.

Le personnel, en poste sur les deux sites, pouvait renseigner et recevoir les intervenants dans de bonnes conditions.

o **11) Calendrier des permanences :**

- Octobre :

Lundi 22	14H30 17H00	Mairie de quartier Bordeaux Sud,
Mardi 30	09H00 12H00	Mairie de quartier Bordeaux Sud,

- Novembre

Samedi 10	14H00 17H00	Maison du projet Euratlantique
Vendredi 16	09H00 12H00	Mairie de quartier Bordeaux Sud,
Jeudi 22	15H00 18H00	Maison du projet Euratlantique

- Un seul intervenant, s'est présenté dans les locaux de la « Maison du projet », quatre à la Mairie de quartier Bordeaux Sud dont 3 durant les permanences.

○ **12) Affichage :**

Contrôlé durant les 15 jours précédant la période de consultation du public et à l'occasion de chaque permanence par le commissaire enquêteur, l'information du public a été réalisée :

- **Par une frise**, invitant les passants à prendre connaissance du projet, réalisée le 19 septembre et toujours en place en place sur le mur de clôture, en face du n°95 de la rue Amédée Saint-Germain.



- **Par l'affichage de l'avis d'enquête publique** réalisé conformément à la législation sur le site du projet et les 2 sites d'accueil du public.

- **Mairie annexe Saint Jean Bordeaux Sud :**



- **Maison du Projet Bordeaux Atlantique ;**



- **Entrée rue Amédée Saint-Germain en face du n°82 ;**

Au niveau de la rampe d'accès a proximité de l'atelier des roues, rue Amédée Saint-Germain face au n°82. Sur les 3 affiches installées sur la longueur de la rue Amédée Saint-Germain, 2 affiches ont du être remplacées au cours de la période de consultation du public.



○ **13) Publicité de l'avis d'enquête dans la presse locale :**

- vendredi 05 octobre 2018 =

- Sud Ouest Gironde : page 25 (annexe 98-1)
- Échos Judiciaires Girondins : page 20 (annexe 98-2)

- Vendredi 26 octobre 2018 :

- Sud Ouest Gironde: page 28 (annexe 98-3)
- Échos Judiciaires Girondins page 31 (annexe 98-4)

- 2) Interventions sur le site dématérialisé :

- 24 interventions ont été relevées sur le site dématérialisé de l'enquête publique par les services de la DDTM et ceux de Bordeaux Atlantique, dont 4 interventions pour s'informer de la procédure afin d'obtenir le dossier d'enquête publique. Les informations demandées leur ont été communiquées.

- 20 interventions pour exprimer un avis sur l'aménagement du quartier :
Ces interventions font l'objet d'un relevé de l'EPA Bordeaux Euratlantique et d'un tableau DDTM ci-joints.

- 3) Interventions au cours des permanences :

- Mairie de quartier Bordeaux Sud :

Trois interventions ont été effectuées au cours des permanences.
Elles ont toutes fait l'objet d'une inscription sur le registre d'enquête publique disponible à cet usage, copies ci-jointes.

- « Maison du Projet » :

M Gilles Neupont s'est présenté, le jeudi 22 novembre, 5 minutes avant la fin de la permanence ; reçu malgré tout, la préposée chargée du local a dû retarder la fermeture de l'établissement de plus de 30 minutes. Il a marqué son passage par l'inscription de son nom, prénom et adresse dans le registre d'enquête.

Au cours de nos échanges il a reconnu être l'auteur du tract et avoir l'intention d'engager 3 recours contre :

- la délivrance de 2 permis de construire sur le site avant la fin de la procédure de validation du PLU.
- la démolition en cours, selon ses déclarations, de l'atelier des roues et des halles sans attendre la fin de l'enquête.
- la non conformité de la publicité et particulièrement de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

- 4) Intervention hors permanences :

M Gilles Neupont s'est présenté le mardi 30 octobre, à la Mairie de quartier Bordeaux Sud, à 12H00 après le départ du commissaire enquêteur et a noté ses observations sur le registre d'enquête.

- 5) Préoccupations, critiques et remarques des intervenants :

Formulées par les intervenants, les préoccupations, les critiques et les remarques rapportées sur les sites dématérialisés, sur les 2 registres de l'enquête publique et au cours des échanges avec le commissaire enquêteur, sont énumérées et regroupées par thèmes ci-dessous.

Ces observations et inquiétudes font appel à une réponse, dans les 15 jours, sous la forme d'un mémoire en retour.

Remarque :

Une seule personne a formulé des regrets pour la démolition de l'atelier des roues, pour des raisons architecturales et historiques ; pourtant, cette démolition est le seul objet de cette enquête,

- 51) Augmentation de la population :

- La réalisation de ce projet va avoir pour conséquences l'apport d'une augmentation de la population qui perturbera la quiétude actuelle du quartier-

- 52) Établissements scolaires :

- Les établissements scolaires du secteur, crèches, écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées étant déjà en sureffectif, l'accroissement de la population va aggraver cette situation.

- 53) Équipements sportifs et espaces verts :

- Absence de gymnases.
- Absence de stades de football.
- Pas de zones vertes de détente pour les enfants et les adultes.

- 54) Problèmes liés aux déplacements :

- Absence de parking et de stationnements gratuits pour répondre aux besoins futurs ;
- Insuffisance de pistes cyclables ;
- Trottoirs étroits pour les poussettes et les fauteuils roulants ;
- Encombrement des accès aux établissements scolaires ;
- Saturation des rues Fieffé et Pellefort.
- Saturation des transports en commun, liée aux activités de la Gare Saint-Jean.
- Grand giratoire inadapté.

- 55) Hauteurs des réalisations :

- Perte de la vue pour les habitations de la rue Amédée Saint-Germain.
- Perte de l'ensoleillement.
- Chute de la valeur de l'immobilier.
- Création de vis à vis.

- 56) Espaces verts :

- Élimination d'une douzaine d'arbres de grandes futées avec des conséquences climatiques et écologiques.
- Demande de réalisation d'un grand parc dans le genre « Jardins Publics ».

- 57) Stabilité des sols et pollution :

- **Y a-t-il un risque de glissement des terrains de la rue Amédée Saint-Germain ?**
- **Y a-t-il un risque de pollution lié à l'activité ferroviaire de cette zone ?**

Remarques :

Les demandes et les critiques formulées au cours de cette enquête ont déjà fait l'objet de consultation et de réunions publiques accompagnant l'évolution du PLU de Bordeaux Métropole depuis de nombreuses années.

L'objet même de cette enquête publique, la démolition de « l'atelier des roues », n'a été abordé que par une seule personne.

Néanmoins, il nous apparaît important de répondre à chaque intervenant, certainement sincère dans ses réactions mais en souffrance d'incompréhension et de victimisation entretenu par un effet de groupe.

Dans l'attente de votre mémoire en réponse sous quinzaine, avec tous mes remerciements pour l'aide apportée par vos services au cours de cette enquête publique.

- 6) Pièces jointes :

- Intervention sur site dématérialisé :

- Intervention sur le site Bordeaux Atlantique.

- Tableau DDTM.

- Registres d'Enquête Publique :

- Copies registre d'enquête mairie de quartier Bordeaux Sud.

- Copie registre d'enquête «Maison du Projet » Bordeaux-Euratlantique.

- Tract.

- Intervention sur site dématérialisé :

- Intervention sur le site Bordeaux Atlantique.

- Tableau DDTM.

- Registres d'Enquête Publique :

*- Copie registre d'enquête Mairie de quartier
Bordeaux Sud.*

*- Copie registre d'enquête «Maison du Projet »
Bordeaux-Euratlantique.*

- Tract

DECLARATION DE PROJET AVEC MISE EN
COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
BORDEAUX METROPOLE POUR UNE OPERATION
D'AMENAGEMENT DU SECTEUR « AMEDEE SAINT-
GERMAIN » DE LA ZAC SAINT-JEAN BELCIER A
BORDEAUX

**REPONSE DE L'ETABLISSEMENT
PUBLIC D'AMENAGEMENT BORDEAUX
EURATLANTIQUE**

AU PROCES-VERBAL
REMIS LE 26 NOVEMBRE 2018

DE LA PERIODE DE CONSULTATION DU PUBLIC
DU LUNDI 22 OCTOBRE AU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

TABLE DES MATIERES

1. Propos introductif	3
2. Equipements publics.....	6
Equipements scolaires	7
Equipements sportifs.....	9
3. Déplacements	10
4. Hauteurs	14
5. Espaces verts.....	16
6. Stabilité des sols et pollution.....	18
Stabilité des sols	19
Pollution	20

Remarques du public

Codification	Description	Date
Dématérialisé – 2	M. André-François Ruaud	30 octobre
Dématérialisé – 5	Mme Cécile Delehouze	13 novembre
Dématérialisé – 7	Mme Julie Camus-Lavaud	14 novembre
Dématérialisé – 8	M. Philippe Rodrigues	14 novembre
Dématérialisé – 9	M. Bruno Hiberty	14 novembre
Dématérialisé – 10	M. Régis Choffat	14 novembre
Dématérialisé – 11	Mme Aude Boudier-Marot	15 novembre
Dématérialisé – 12	M. Eugène Volanschi	19 novembre
Dématérialisé – 13	M. Franck Duval	19 novembre
Dématérialisé – 14	Mme Coentine Lalanne	20 novembre
Dématérialisé – 15	Parents d’élèves du groupe scolaire Fieffé-Francin	20 novembre
Dématérialisé – 16	M. Michaël Houdoux	20 novembre
Dématérialisé – 17	Mme Estelle Rochet	20 novembre
Dématérialisé – 18	Anonyme	20 novembre
Dématérialisé – 19	M. Eric Georges	20 novembre
Dématérialisé – 20	Mme Jenifer Pernin	22 novembre
Dématérialisé – 21	M. Thomas Pradeu	22 novembre
Dématérialisé – 22	M. Damien Holande	22 novembre
Registre Bordeaux sud – 2	M. Stéphane Deleglise	30 octobre
Registre Bordeaux sud – 3	M. Gilles Neupont	30 octobre
Registre Bordeaux sud – 4	M. Laurent Favreau	16 novembre
Registre Bordeaux sud – 5	M. Cédric Zapera	16 novembre
Tract	M. Gilles Neupont	30 octobre

Nota bene : les autres interventions du public n’ont pas été renseignées dans ce tableau car elles concernaient des demandes d’information ne donnant pas lieu à des remarques sur le projet.

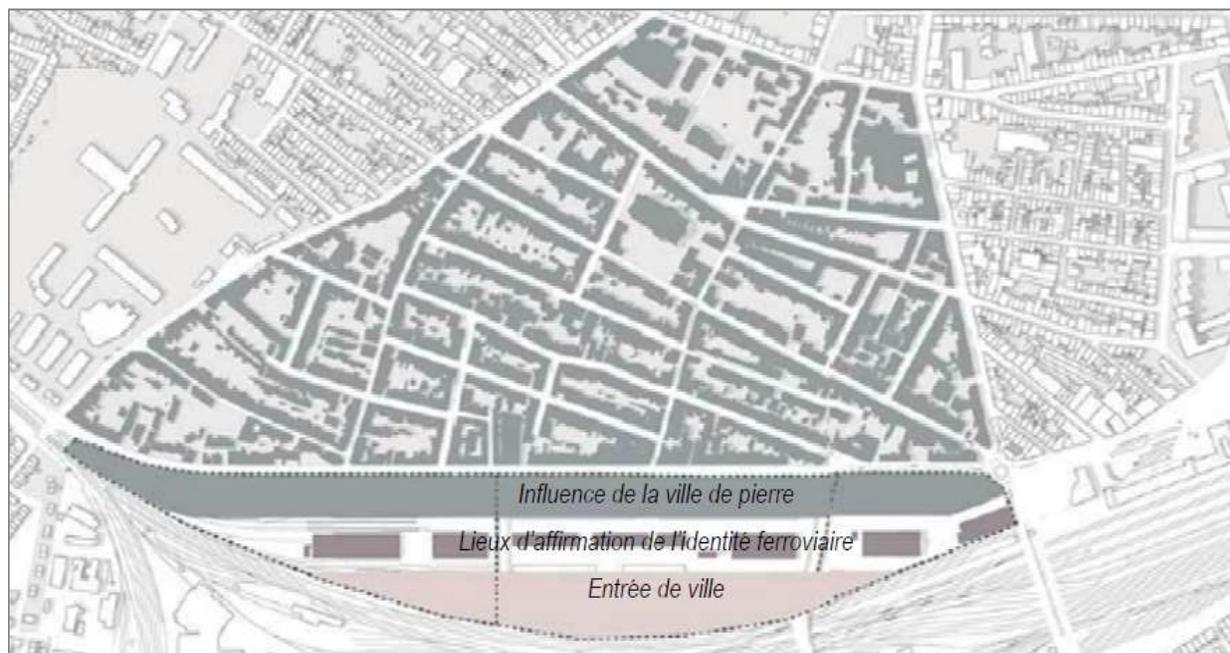
1. PROPOS INTRODUCTIF

Le quartier Amédée Saint-Germain est l'un des quartiers aménagés par l'établissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique au sein de l'opération d'intérêt national (OIN). Situé dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier, dont l'objectif est le développement du quartier de la gare Saint-Jean, ce quartier se distingue par sa situation sur d'anciennes emprises ferroviaires (cf. **6. Stabilité des sols et pollution**) à l'interface entre le quartier existant du Sacré-Cœur et les voies ferrées.

L'EPA a ainsi cherché à concevoir un quartier respectant la mémoire ferroviaire et assurant une transition (cf. **4. Hauteurs**) entre la ville de pierre classée au patrimoine mondial de l'Unesco et le futur quartier d'affaires (Armagnac) situé sur l'autre rive des voies ferrées. L'un des objectifs est de faire bénéficier de nouvelles aménités au quartier élargi dont la concertation préalable avait permis de diagnostiquer les manques. Le centre du nouveau quartier est ainsi une large esplanade piétonne comprenant espaces verts (cf. **5. Espaces verts**), commerces et services (cf. **2. Equipements**) et connectant en modes doux le quartier au parvis historique de la gare Saint-Jean. Un autre enjeu est d'ouvrir le quartier (cf. **3. Déplacements**) vers la gare et vers le sud via le nouveau pont de la Palombe afin de bénéficier des aménagements et services développés : parc, équipements, transports...

Le projet issu de ces réflexions comporte schématiquement trois strates disposées parallèlement à la rue Amédée Saint-Germain :

1. Un front d'immeubles de logement sur la rue Amédée Saint-Germain, qui reprennent les codes de la ville de pierre. Le trottoir de la rue est par ailleurs élargi ;
2. Un centre piéton rappelant la mémoire ferroviaire du site (cf. *infra*) ;
3. Le long de la future rue des Ateliers et des voies ferrées, des bâtiments plus imposants, de bureaux principalement, faisant écho au centre d'affaires Armagnac et protégeant des nuisances.



PRINCIPES DE COMPOSITION GENERALE

A terme, le nouveau quartier accueillera environ 2 200 nouveaux habitants. La programmation, détaillée dans le tableau ci-dessous, est équilibrée entre logements – principalement situés le long de la rue Amédée Saint-Germain – et bureaux – le long des voies ferrées.

	Futur quartier Amédée Saint-Germain	Dont court terme – 2022 (Amédée Centre)
Nombre de logements	1 088 (soit 79 000 m ²) dont 36% de logements locatifs sociaux	727 (soit 53 000 m ²) dont 36% de logements locatifs sociaux
<i>Nombre d'habitants</i>	2 200	1 500
Surface de bureaux	69 000 m ²	36 000 m ²
Surface de commerces	3 300 m ²	3 300 m ²
Autres	Hôtel Restaurant inter-entreprises Salle multi-sports Salle de sport spécialisée	Hôtel Restaurant inter-entreprises
Surface de plancher totale	157 000 m ²	100 000 m ²

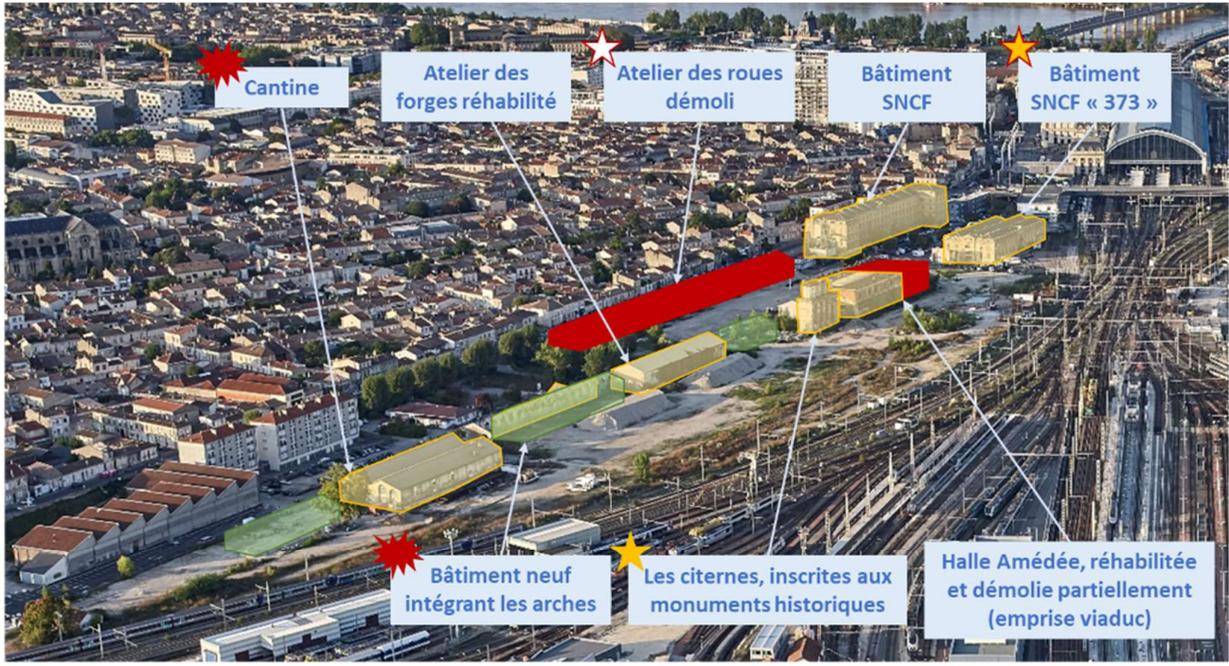
TABLEAU DE LA PROGRAMMATION SUR LE QUARTIER

Les espaces publics et bâtiments sont conçus dans le respect de la stratégie environnementale de l'EPA avec des objectifs garantis par l'ajout de règles prescriptives dans le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) dont la modification est l'objet de la présente enquête publique :

- Certification NF habitat HQE 9 étoiles afin notamment de limiter l'émission de gaz à effet de serre. Le PLU modifié précise dorénavant que tous les bâtiments du quartier « *doivent présenter une consommation conventionnelle d'énergie primaire (Cep) [...] inférieure de 20% à celle exigée en application du code de la construction et de l'habitation.* »
- Lutte contre les îlots de chaleur (désartificialisation, végétalisation). Le PLU modifié précise à ce titre pour les constructions que les « *espaces libres extérieurs [...] doivent être végétalisés et traités en espaces verts accessibles avec une épaisseur de terre supérieure à 70 cm en moyenne.* »

En ce qui concerne la mémoire ferroviaire, une attention particulière a été portée à la préservation et à la mise en valeur des bâtiments existants. Afin notamment de laisser passer le futur viaduc qui permet de faire la jonction entre le pont de la Palombe et la rue Amédée Saint-Germain, seuls deux bâtiments sont démolis : l'atelier des roues, qui constitue aujourd'hui une frontière avec le quartier existant, démolé en totalité (élargissement du trottoir et ouverture du quartier) et la halle Amédée, démolie partiellement. Tous les autres bâtiments patrimoniaux sont conservés, réhabilités, rénovés et de nouveaux bâtiments dans l'esprit des halles ferroviaires sont construits. Ils constitueront notamment l'armature du centre piéton du quartier et abriteront commerces et services.

L'EPA a par ailleurs été récemment informé de l'inscription au titre des monuments historiques de l'ancien château d'eau de la gare Saint-Jean ou « citernes ». Le niveau de protection renforcée de cet élément majeur, mis en scène au centre d'une place dans le futur quartier, constitue une garantie en matière de prise en compte du patrimoine sur le secteur. Il est ainsi dorénavant imposé aux permis de construire un avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.



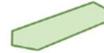
Bâtiment conservé



Bâtiment démolit



Bâtiment neuf dans l'esprit ferroviaire



Bâtiment voué à la démolition dans l'ancien projet



Bâtiment protégé :

PLU Actuel



PLU Futur



INTERVENTION SUR LES BATIMENTS PATRIMONIAUX

2. EQUIPEMENTS PUBLICS

Amédée

Au titre de la mission d'intérêt général qu'il met en œuvre, l'établissement public d'aménagement (EPA), en tant qu'outil de la puissance publique, a la responsabilité de déterminer les besoins en équipements et services générés par le projet urbain Bordeaux Euratlantique, afin d'assurer l'adéquation entre les différents équipements publics et l'arrivée de nouvelles populations.

L'EPA s'est ainsi lancé dans l'élaboration d'un **schéma directeur des équipements publics à l'échelle de l'ONU**, il a été mené en étroite collaboration avec Bordeaux Métropole et les services municipaux des villes, il a permis de préciser et d'actualiser le besoin en équipements publics et privés, et services de proximité. Ce schéma directeur a pour objectif de définir les orientations de programmation par famille d'équipement (scolaires, sportifs, petite enfance, culturels, associatifs...) et services (commerces de proximité, services médicaux et paramédicaux, surfaces alimentaires...) pour chaque quartier d'Euratlantique.

Pour Bordeaux, ce schéma directeur, a fait l'objet, pour chaque famille d'équipement, d'une validation en comité de pilotage, par le président de la métropole le 11 mai 2017 et d'une présentation lors du Conseil d'Administration de l'EPA le 9 juin 2017, il a consisté :

- à actualiser l'état des lieux, à la fois quantitatif, qualitatif et géolocalisé, de l'offre existante en équipements publics et privés, en commerces et en services de proximité à l'échelle du périmètre de l'Opération d'Intérêt National ;
- à recenser les besoins exprimés par les collectivités partenaires du projet urbain ;
- à répertorier et prendre en compte les projets d'équipements et services, publics ou privés, déjà prévus sur le territoire, que ce soit sur Euratlantique ou sur ses franges selon leur rayonnement ;
- à observer le taux de fréquentation des équipements existants, analyser leurs usages et recueillir les avis des collectivités sur la stratégie de déploiement et de fonctionnement de ces derniers ;
- à estimer les besoins en équipements et services de proximité, générés dans le temps par les opérations d'aménagement concertées menées par l'EPABE et ceux liés à l'évolution naturelle des populations, dans un souci de maintien de l'offre a minima ;
- à actualiser et préciser la programmation générale des différentes opérations d'aménagement, (celle de la ZAC Saint-Jean Belcier en particulier).

A l'échelle du quartier Amédée Saint Germain, les résultats :

- Montrent que **les besoins de classes sont satisfaits par le nouveau groupe scolaire Amédée et l'extension de l'école Darby** ;
- Conduisent l'EPA à **prévoir une salle multiports et une salle spécialisée sur le quartier.**

Equipements scolaires

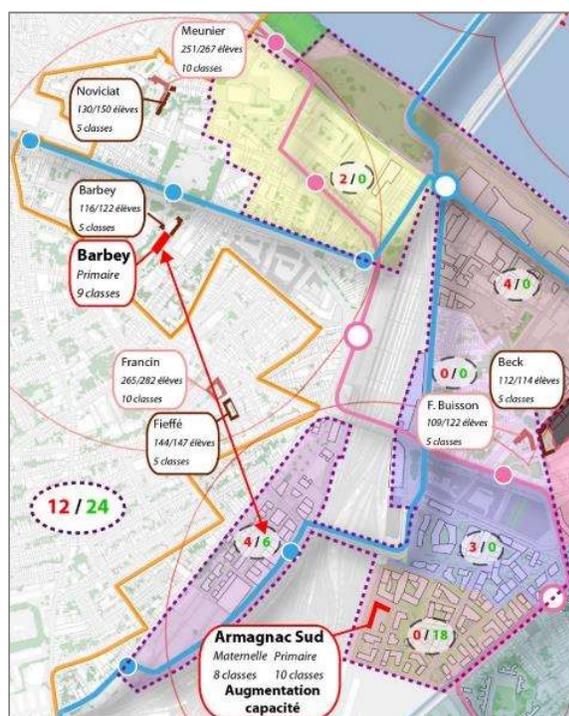
La thématique des équipements scolaires a constitué le premier volet de ce schéma des équipements publics.

Des projections démographiques ont été réalisées en fonction de la programmation des différents quartiers, auxquelles ont été appliqués des ratios issus de retours d'expérience de la métropole ou utilisés par l'éducation nationale afin de déterminer le nombre d'enfants devant être accueilli, à horizon 2022 et au terme de l'opération (2030).

Sur ces bases et en lien étroit avec les services municipaux, le nombre de classes a été estimé, les projets d'extension de groupes scolaires ainsi que les possibilités d'ouverture de classes supplémentaires au sein des groupes scolaires existants évalués.

Ces estimations ont été faites à l'échelle de chaque quartier de l'OIN, et donc précisément sur le quartier Amédée Saint Germain. Les résultats sont présentés ci-dessous :

D'ici la rentrée scolaire 2022



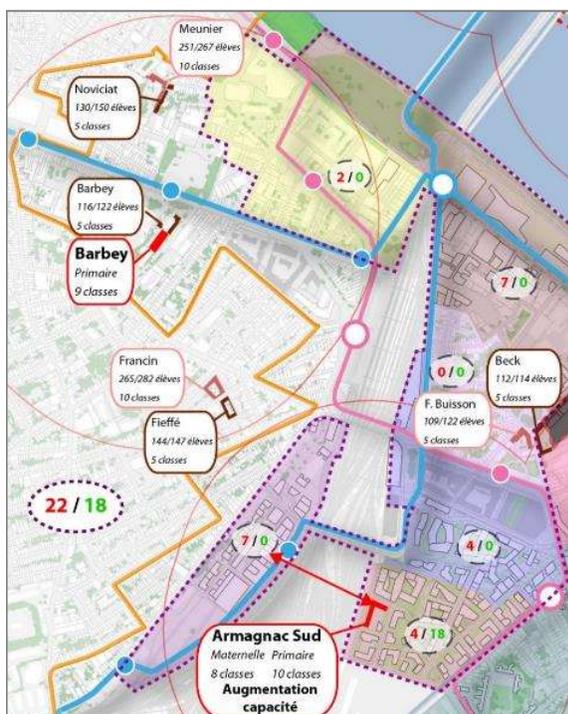
A cet horizon, les besoins d'Amédée Saint Germain seront absorbés par le groupe scolaire Barbey.

A noter également que dès la rentrée 2019, la ville de Bordeaux ouvrira les 14 classes du groupe scolaire de Brienne, situé entre la rue Carle Vernet et les boulevards.

HORIZON 2022

A terme, le groupe scolaire d'Armagnac Sud, dont la capacité est fixée à 18 classes, absorbera les besoins générés par le quartier Amédée Saint Germain.

Parallèlement, la capacité résiduelle des groupes scolaires Beck et Ferdinand Buisson (respectivement 1 et 3 classes déjà construites) sera mobilisée progressivement, notamment avec l'ouverture de 2 classes à la rentrée 2018. Par ailleurs, la ville de Bordeaux engagera l'extension du groupe scolaire Carle Vernet pour un minimum de 4 classes à livrer à horizon 2022.



Sur le volet scolaire, l'élaboration de ce schéma a également mis en évidence le besoin de 2 collèges, un sur la rive droite et un sur la rive gauche dont la réalisation est prévue en 2023.

Enfin, au terme de toute l'opération, le besoin d'un lycée sur le territoire de l'opération d'intérêt national apparaît ; le constat a été partagé avec le Conseil Régional ; les échanges restent à mener en particulier sur sa localisation géographique.

Ce schéma, mené par l'EPA en étroite collaboration avec la ville de Bordeaux, sera révisé au fur et à mesure de l'avancement des opérations.

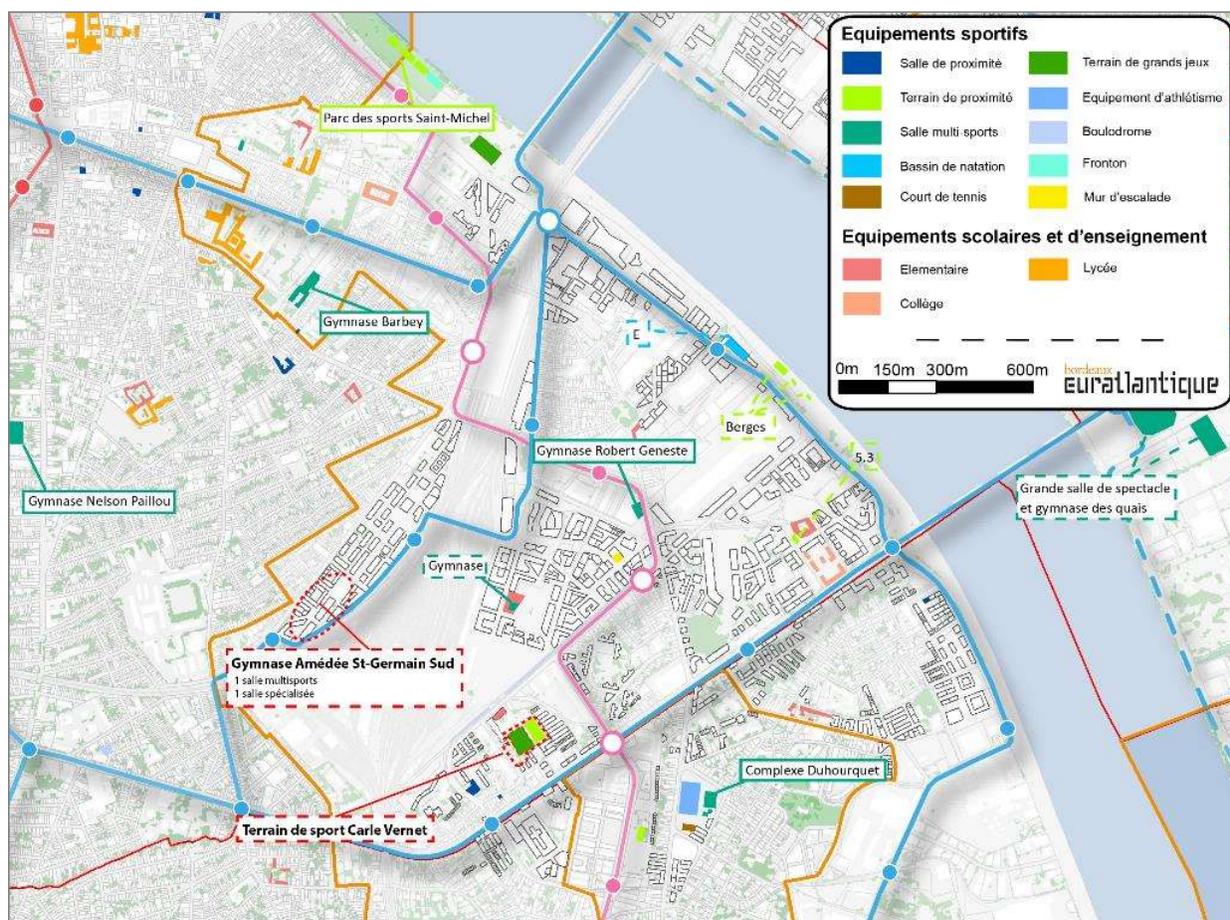
À TERME

Equipements sportifs

La thématique des équipements sportifs a constitué un autre volet important du schéma des équipements publics réalisé par l'EPA.

Sur cette thématique, Des estimations de populations ont été faites en fonction de la programmation des bâtiments et des ratios issus de retours d'expérience de la métropole ou utilisés dans d'autres métropoles ou issus du Recensement des Equipements Sportifs national ont été appliqués afin de déterminer la nature et le nombre des équipements sportifs nécessaires à la population attendue au terme de l'opération (2030).

Ces estimations ont été faites à l'échelle de chaque quartier de l'OIN, et donc précisément sur le quartier Amédée Saint Germain. Les résultats ont conduit l'EPA à prévoir une salle multisports et une salle spécialisée sur le quartier qui seront implantées au sud du quartier, un city-stade y sera également réalisé.



L'EPA procédera par ailleurs à l'implantation d'agrès de plein air et d'une aire de jeux dans l'espace vert majeur du quartier Amédée Saint-Germain, le jardin du sacré cœur, dès 2022.

3. DEPLACEMENTS

Amédée

Le quartier Amédée Saint Germain est conçu de manière à :

• **Faire le lien entre le nouveau quartier et les quartiers existants pour tous les modes de déplacement** : création d'un nouveau franchissement au-dessus des voies ferrées avec transport en commun en site propre, voies traversantes et circulations piétonnes et vélos favorisées pour accéder aux commerces du nouveau quartier ;

• **Orienter le trafic de transit vers la gare sur la rue des Ateliers** afin de préserver la tranquillité du quartier existant.

L'EPA a réalisé en 2018 un schéma de stationnement qui a permis de vérifier l'**adéquation entre l'offre de stationnement et la population attendue**.

La circulation de la **rue Amédée Saint Germain est en cours d'étude** avec comme objectif principal le maintien de la tranquillité des quartiers constitués, dont celui du Sacré Cœur.

L'OIN Bordeaux Euratlantique s'est dotée d'un projet stratégique et opérationnel (PSO), qui a été voté en mars 2016 à l'unanimité par les membres du conseil d'administration de l'EPA (par les représentants de l'Etat et ceux des collectivités territoriales¹). L'un des volets du PSO traite de la mobilité au sens large, et inclut donc les déplacements vélos et piétons, la desserte en transports en commun, ainsi que le stationnement.

La stratégie de mobilité de l'OIN Bordeaux Euratlantique mise en œuvre par l'établissement public s'appuie sur plusieurs objectifs dont quelques-uns sont énumérés ci-après :

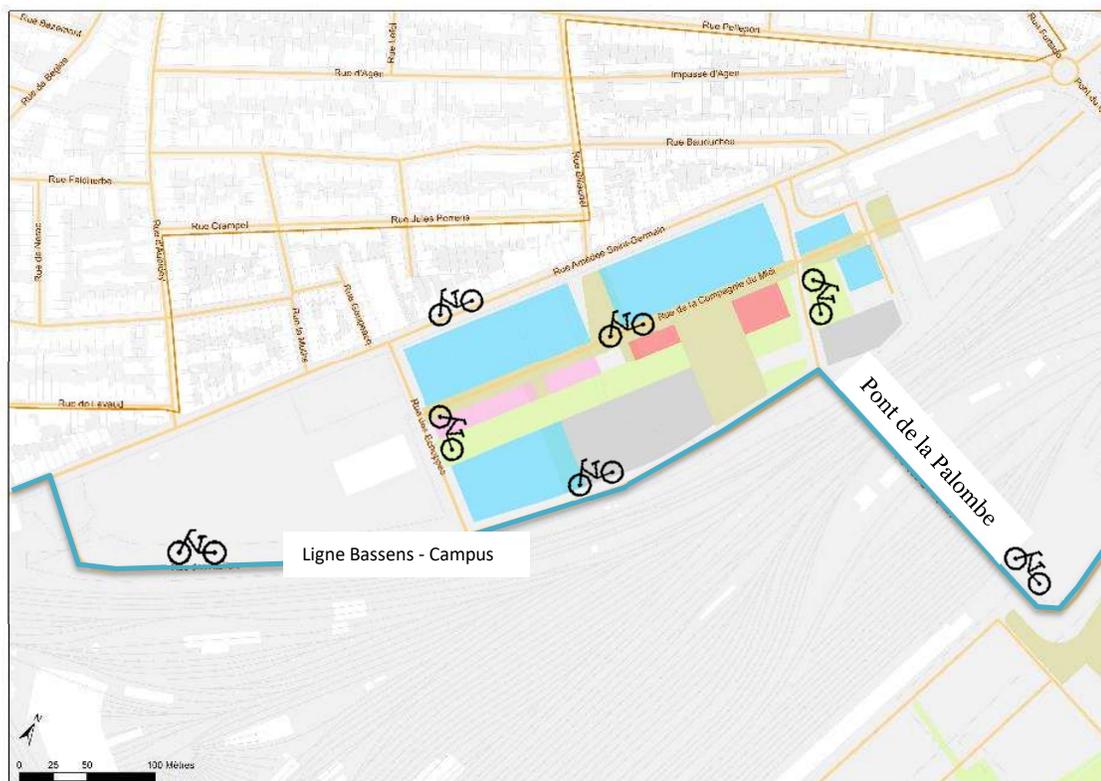
1. Concevoir un système de déplacements de cœur d'agglomération,
2. Créer un maillage de transports en commun en site propre (TCSP) mettant tous les habitants, salariés et usagers des quartiers qui composent l'Opération d'Intérêt National (OIN) à moins de 400m d'une station,
3. Développer une armature de déplacements doux,
4. Développer une offre de stationnement cohérente avec les objectifs de reports modaux, en favorisant la mutualisation des parkings afin de réduire les coûts,
5. Intégrer les différents franchissements, existants ou futurs, dans les maillages de modes de déplacements.

Ces principes sont déclinés sur toute la ZAC Saint Jean Belcier avec deux TCSP qui la traversent, une trame de déplacements vélos retranscrite dans un plan vélo en cours de réalisation, un parking en ouvrage dans chaque quartier, et deux franchissements à venir (le pont de la Palombe et le pont Simone Veil).

¹ Villes de Bordeaux, Bègles et Floirac ; Bordeaux Métropole ; Conseil départemental de la Gironde ; Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Le maillage des circulations sur le quartier Amédée Saint Germain est conçu de manière à :

- Faire le lien entre le nouveau quartier et les quartiers existants (création d'un nouveau franchissement au-dessus des voies ferrées, voies traversantes et circulations piétonnes et vélos favorisées pour accéder aux commerces du nouveau quartier) ;
- Orienter le trafic de transit vers la gare sur la rue des Ateliers afin de préserver la tranquillité du quartier existant.



CIRCULATION CYCLES ET TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE

Le pont de la Palombe et le pont du Guit permettent une circulation giratoire aux VL ; un TCSP emprunte le pont de la Palombe – les lignes de bus de la métropole, existantes et à venir, pourront donc l'emprunter. Les cyclistes utilisent indifféremment les deux ponts, dans les deux sens : sur les voies du TCSP sur le pont de la Palombe et sur bandes cyclables sur le pont du Guit ; ils bénéficient également d'un accès privilégié à la gare depuis le cœur du quartier Amédée Saint Germain.

La circulation de la rue Amédée Saint Germain est en cours d'étude avec le service mobilité de Bordeaux Métropole ; il sera défini avec comme objectif principal le maintien de la tranquillité des quartiers constitués, dont celui du Sacré Cœur.

Concernant le **stationnement**, la stratégie de l'OIN Bordeaux Euratlantique repose sur 5 axes majeurs :

- Offrir des stationnements répondant aux besoins des usagers notamment par la réalisation de parkings silos (1 par quartier),
- Réduire le stationnement sur l'espace public,
- Mutualiser les espaces de stationnement et foisonner² le nombre de places disponibles lorsque cela est possible,
- Mutualiser d'autres services urbains au sein de ces parkings,
- Prévoir la mutabilité totale ou partielle des parcs de stationnement.

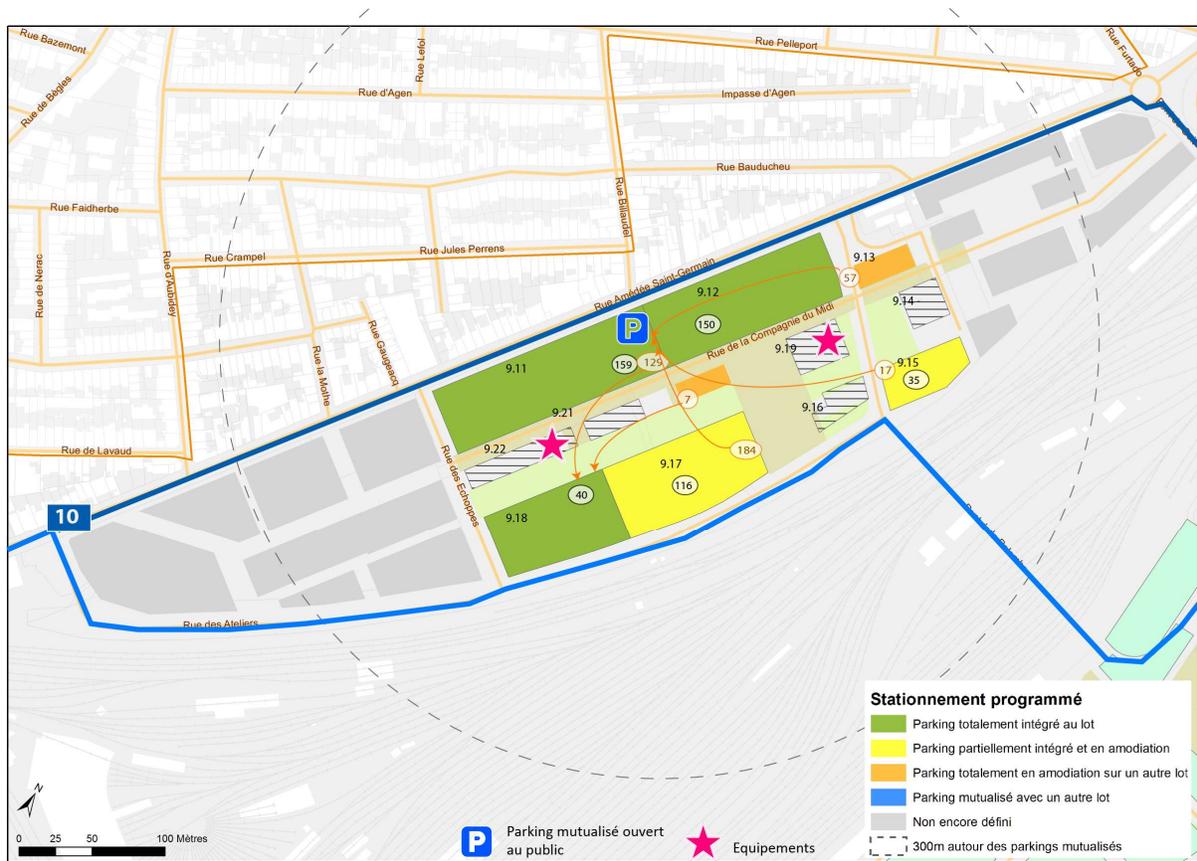
Pour vérifier l'adéquation entre l'offre de stationnement et la population attendue, l'EPA a réalisé en 2018 un schéma stationnement sur le périmètre de l'OIN et décliné précisément cette approche sur plusieurs quartiers dont celui d'Amédée Saint Germain. Les résultats de ces travaux démontrent que, tout au long de la réalisation de l'opération, l'offre en places de stationnement sera supérieure aux besoins identifiés.

Sur Amédée Saint-Germain, à la livraison totale du quartier, 1 664 places sont réalisées et permettent de répondre à l'ensemble des besoins des logements, des bureaux, des hôtels et commerces, ainsi que des visiteurs du quartier.

1 095 de ces places sont mutualisées dans deux grands parkings ouverts au public. Considérant la grande mixité programmatique du quartier Amédée Saint-Germain, cette mutualisation permet de dégager une capacité de stationnement supplémentaire par foisonnement. En effet, les places nécessaires aux bureaux ou aux commerces et à leurs visiteurs et celles destinées aux logements ne sont pas utilisées en même temps par les usagers du quartier. Ainsi, une même place peut être occupée plusieurs fois dans la même journée par des utilisateurs différents à des moments distincts. Cela génère une capacité supplémentaire de l'ordre de 220 places au moins.

La carte qui suit décrit l'organisation du stationnement sur le secteur central d'Amédée Saint-Germain – le premier en développement. Elle met en avant l'importante mutualisation des places de stationnement, en particulier dans le parking intégré à l'opération donnant sur la rue Amédée Saint-Germain. Le périmètre de 300 m (correspondant à moins de 5 minutes de marche) autour de ce parking couvre l'ensemble des opérations qui seront développées prochainement.

² Foisonnement : superposition d'usages différents sur un même site en plus du simple regroupement du stationnement



ORGANISATION DU STATIONNEMENT SUR LA PARTIE CENTRALE D'AMÉDÉE-SAINT-GERMAIN

L'absence de stationnement sur espace public s'explique par le choix de faire du cœur de quartier un espace piétons/vélos (85% de l'espace public est piéton). Une armature de déplacements doux et la mutualisation du stationnement dans les lots donnent corps à cette ambition.

4. HAUTEURS

Amédée

L'OIN Bordeaux Euratlantique a pour objectif d'aménager des quartiers de centre-ville, c'est-à-dire mixtes d'un point de vue de la programmation, bénéficiant d'un haut niveau d'accessibilité en transports en commun et donnant accès à une large gamme de services et équipements. A ce titre, le projet de l'OIN est un projet de reconquête urbaine promouvant une ville dense et mixte.

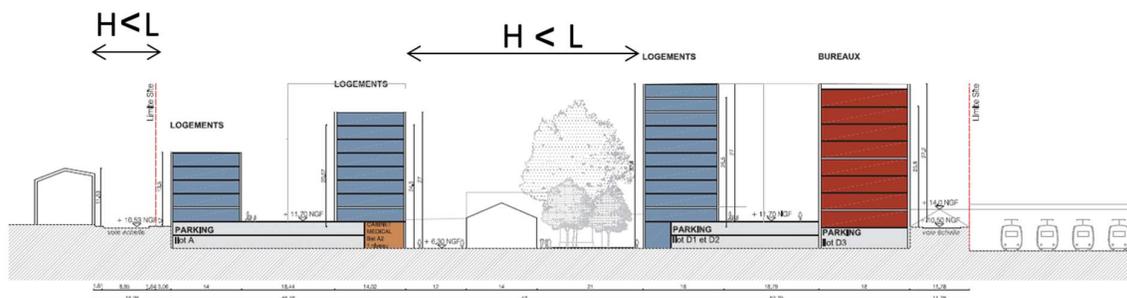
Chargé de la mise en œuvre de l'OIN, l'EPA inscrit la forme de chacun des futurs quartiers qu'il réalise dans le tissu urbain historique qui l'entourne. A cet égard, **les hauteurs des constructions sont choisies pour assurer une transition harmonieuse avec les quartiers existants**

Le projet Bordeaux Euratlantique en général et la zone d'aménagement concerté (ZAC) Bordeaux Saint-Jean Belcier en particulier doivent leur existence même à la volonté de renforcer l'hypercentre métropolitain en réalisant une opération mixte autour de la gare. Le développement économique et la densification de l'habitat visent à localiser les habitations, emplois et services dans les secteurs déjà artificialisés, très bien desservis en transport en commun et accessibles par les modes de déplacement alternatifs plutôt qu'à laisser l'étalement urbain d'une agglomération en forte croissance se faire en zone naturelle. Le projet Amédée Saint-Germain s'inscrit donc dans cette logique, par la reconquête et la transformation de friches ferroviaires.

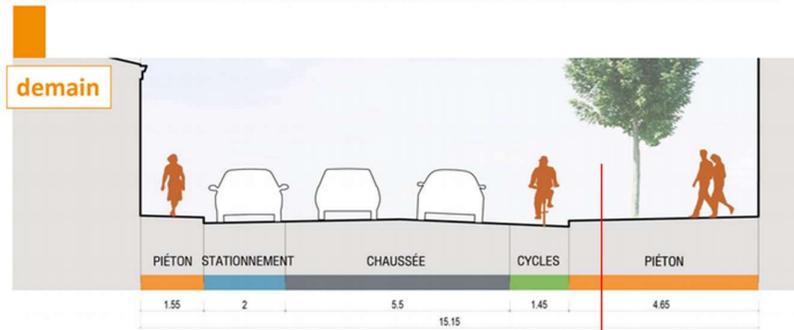
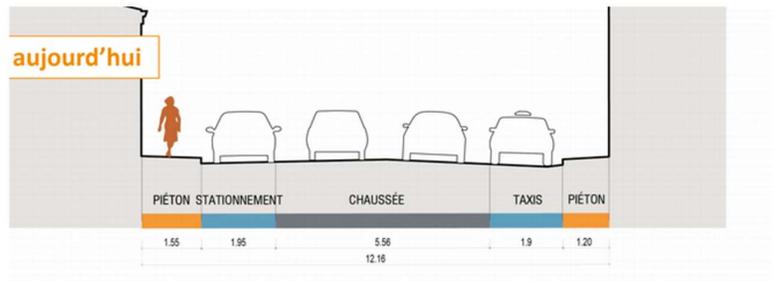
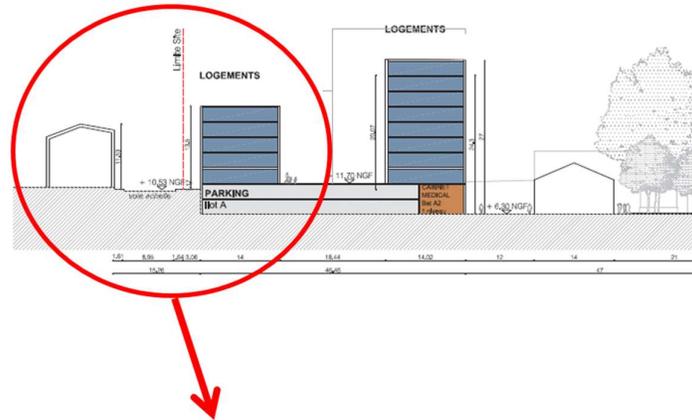
Ce développement s'inscrit néanmoins dans un tissu urbain constitué : la ville bordelaise, basse, en pierre blonde, classée au patrimoine mondial de l'Unesco. L'EPA intervient dans le respect de cette histoire et, lors de la conception de nouveaux quartiers, il engage systématiquement une réflexion sur les hauteurs, au même titre que sur le style et les caractéristiques architecturales, visant à assurer une transition harmonieuse avec les quartiers existants. C'est ainsi que les constructions en première ligne sont de hauteur mesurée de manière à préserver l'ensoleillement et à limiter les vis-à-vis. Ce n'est que progressivement et à l'arrière de cette première rangée que les bâtiments s'élèvent.

Sur le quartier Amédée Saint-Germain en particulier, le nouveau front de la rue du même nom est constitué d'immeubles bas, de 4 à 5 étages. L'élargissement de la rue Amédée Saint-Germain – passant de 10m à 15m de large environ – contribue également à diminuer le face-à-face entre bâtiments anciens et nouveaux. Les constructions en second ou troisième rang sont certes plus imposantes (jusqu'à 11 étages) mais sont masquées. Un travail fin de composition urbaine a été réalisé de manière à ce que les riverains de la rue Amédée Saint-Germain aient une vue directe sur des bâtiments de taille modeste.

Le plan de coupe ci-dessous illustre les différents rapports de hauteur et les différentes dimensions du futur quartier à partir d'une échoppe de type R+1+combles sur la rue Amédée Saint-Germain.



COUPE EN TRAVERS DU QUARTIER (H CORRESPOND A LA HAUTEUR ET L A LA DISTANCE ENTRE DEUX ENTITES BATIES)



PROFIL DE LA RUE AMEEDÉ SAINT-GERMAIN

Nota bene : sur le secteur dit Amédée Saint-Germain centre, de la rue des échoppes jusqu'à la direction régionale de la SNCF, soit 360 mètres, plusieurs percées (rue des échoppes, débouché du pont de la Palombe sur la rue Amédée Saint-Germain, percées piétonnes donnant accès au quartier) sont créées et représentent un linéaire de 153 mètres. Le bâti existant de la rue Amédée Saint-Germain est donc dépourvu de vis-à-vis direct sur plus de 40% de la longueur d'Amédée centre. Le front bâti le plus proche est alors celui correspondant au 2^{ème} rang des nouvelles constructions d'Amédée Saint-Germain, distantes de 45 mètres a minima.

5. ESPACES VERTS

Amédée

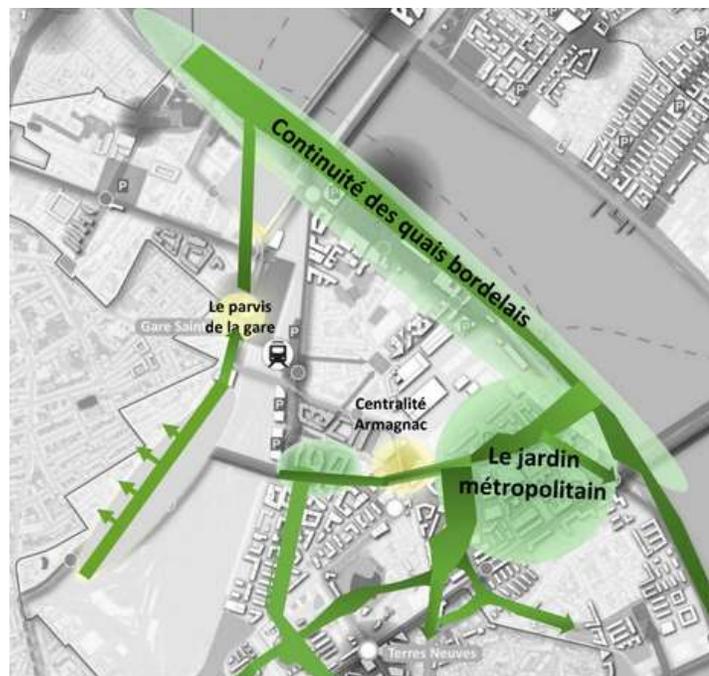
Le nouveau quartier Amédée Saint-Germain s'insère dans le **réseau de 50 hectares d'espaces verts nouveaux créés au sein de l'opération d'intérêt national**. Ce réseau est le support principal des cheminements doux et relie tous les aménagements paysagers majeurs réalisés par l'établissement public d'aménagement (EPA), dont le **jardin de l'Ars (8 ha) et le prolongement de l'aménagement des berges**

Le futur quartier Amédée Saint-Germain sera ainsi irrigué par une trame verte dédiée aux cheminements doux. 85% des espaces publics seront dévolus aux piétons et cycles. **Le centre du quartier sera totalement piétonnier et un jardin de 7 500 m² sera réalisé**

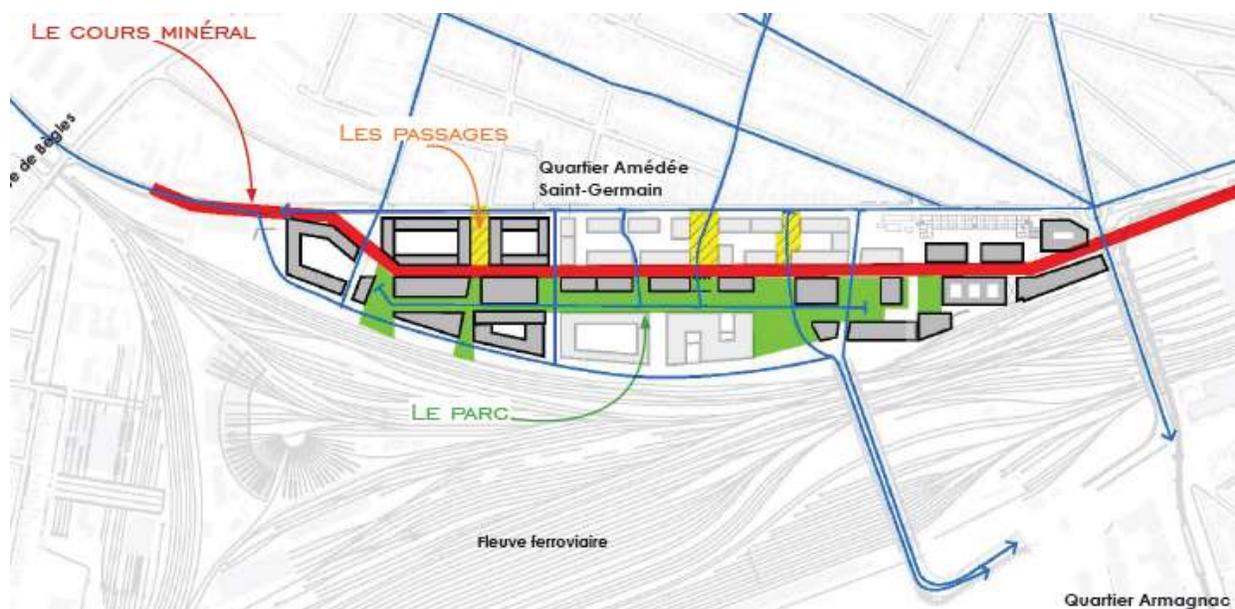
Le projet permet à ce titre une forte **amélioration de la situation actuelle en matière d'espaces verts urbains** qui bénéficieront à l'ensemble des habitants et usagers du quartier du Sacré-Cœur élargi et permettront de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Sur l'ensemble de l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, territoire actuellement fortement artificialisé et imperméabilisé, 50 ha d'espaces verts nouveaux seront produits à terme afin de rattraper la faiblesse de la trame verte existante.

En ce qui concerne la rive gauche en particulier, soit la zone d'aménagement concerté (ZAC) Bordeaux Saint-Jean Belcier, cette ambition revêt une importance particulière compte tenu du contexte historiquement minéral du quartier. Elle se traduit par la création d'un réseau de voies vertes dédiées aux modes de déplacement doux qui forme une boucle depuis du parvis de la gare Saint-Jean jusqu'à Bègles en passant par l'ensemble des quartiers, les quais, le futur *jardin de l'Ars* et les deux ponts permettant de franchir le faisceau ferroviaire. Le futur *jardin de l'Ars*, parc de 8 ha environ avec 1 700 arbres nouvellement plantés, sera ainsi facilement accessible par un parcours paysager et sécurisé de moins d'1 km depuis tous les points de la ZAC. De même, l'aménagement et la végétalisation des *berges de Garonne* seront prolongés jusqu'au futur pont Simone Veil, avec là encore plus de 3 000 nouveaux arbres.



Comme les autres quartiers aménagés par l'EPA en rive gauche de la Garonne, Amédée Saint-Germain est relié au jardin de l'Ars par une allée piétonne densément plantée, *la promenade des forges*, dans la continuité du nouveau *pont de la Palombe*.



PRINCIPE DE COMPOSITION URBAINE DU FUTUR QUARTIER AMÉDÉE SAINT-GERMAIN

Le quartier est pour sa part aménagé autour de *la place des Citernes*. Il est traversé par *le jardin du Sacré Cœur*, espace vert de 7 500 m² qui s'étend de part et d'autre de cette place. Ce jardin linéaire arboré de plus d'une vingtaine de mètres de large et de 350 mètres de long comportera une aire de jeux ainsi que des agrès sportifs et offrira des pelouses propices à la détente.

Près de 200 arbres doivent être plantés dans ce quartier, soit 10 fois plus qu'actuellement. Ce ratio est cohérent avec les engagements pris par l'EPA sur la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier de planter 10 arbres pour 1 arbre coupé. Cela se traduit notamment par la création d'un alignement d'une trentaine d'arbres au niveau même de la rue Amédée Saint-Germain. Il est à noter la disparition des 13 platanes existants dont l'emplacement et le mauvais état de santé d'un tiers d'entre eux (constaté par une étude phytosanitaire d'avril 2014) ne permettent pas la conservation.

Par ailleurs, cette stratégie de végétalisation rejoint des objectifs environnementaux plus globaux : régulation des eaux pluviales à ciel ouvert et lutte contre les îlots de chaleur urbain. Par rapport à la situation antérieure, 25% des sols du quartier sont ainsi désartificialisés. Les politiques de Bordeaux Métropole de régulation des eaux à la parcelle incitent fortement les promoteurs à végétaliser leurs îlots. Ces mesures seront renforcées par l'obligation portée par l'EPA de végétaliser les cœurs d'îlot avec des hauteurs de terre minimales contribuant à la plantation de végétaux de grande taille.



6. STABILITE DES SOLS ET POLLUTION

Amédée

Stabilité des sols

Les dispositions constructives et la largeur de la rue Amédée Saint-Germain sont en mesure d'**assurer une stabilité de la rue et des constructions existantes** à sa frange nord. Il sera par ailleurs procédé à un **réfoulement préventif avant travaux** de manière à garantir les riverains contre tous désordres.

Pollution

L'EPA met en œuvre la **méthode de gestion des sites et sols pollués** au travers de sa stratégie Sols Pollués qui permet de prévenir les pollutions futures, mettre en sécurité les sites nouvellement découverts, connaître, surveiller et maîtriser les impacts, traiter et réhabiliter en fonction de l'usage puis pérenniser cet usage, garder la mémoire.

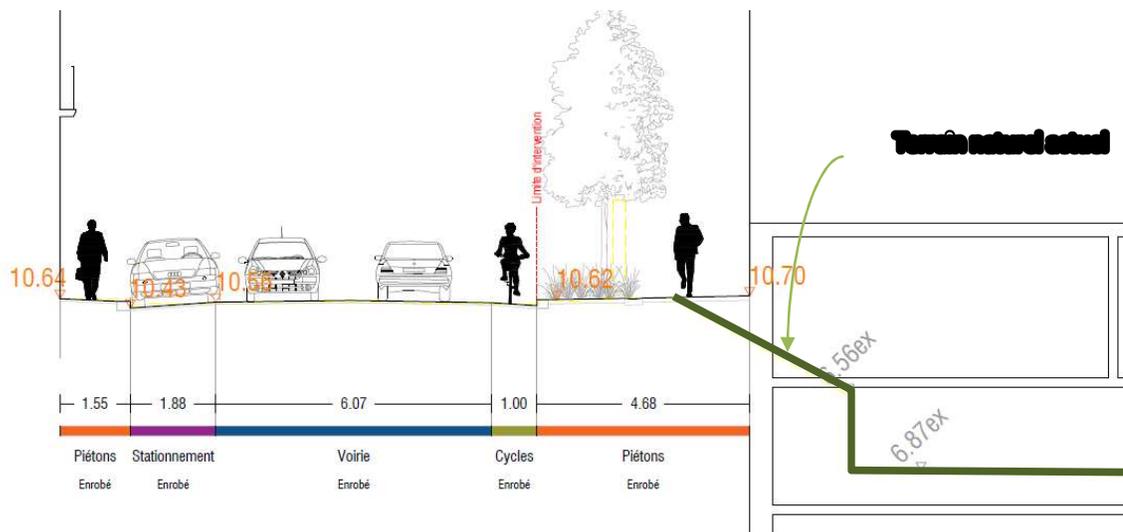
Pour ce faire nous sommes dotés de **moyens techniques avec un cabinet à maîtrise d'ouvrage, expert en sites et sols pollués et un marché de travaux de dépollution**

Les travaux de dépollution et de gestion des terres sont en cours dans le cadre de l'aménagement des espaces publics

Stabilité des sols

Le terrain naturel du futur quartier Amédée Saint-Germain est aujourd'hui situé environ 4 mètres en contrebas de la rue du même nom. Sur une grande partie du linéaire, ce dénivelé est aujourd'hui géré sous forme de talus. Le nouveau front urbain constitué de bâtiments profondément fondés et l'élargissement du trottoir permettront donc une meilleure stabilité de la rue.

Par exemple, au niveau du 92 de la rue Amédée Saint-Germain, la coupe ci-dessous permet de se rendre compte de l'apport du projet en matière de stabilité des sols :



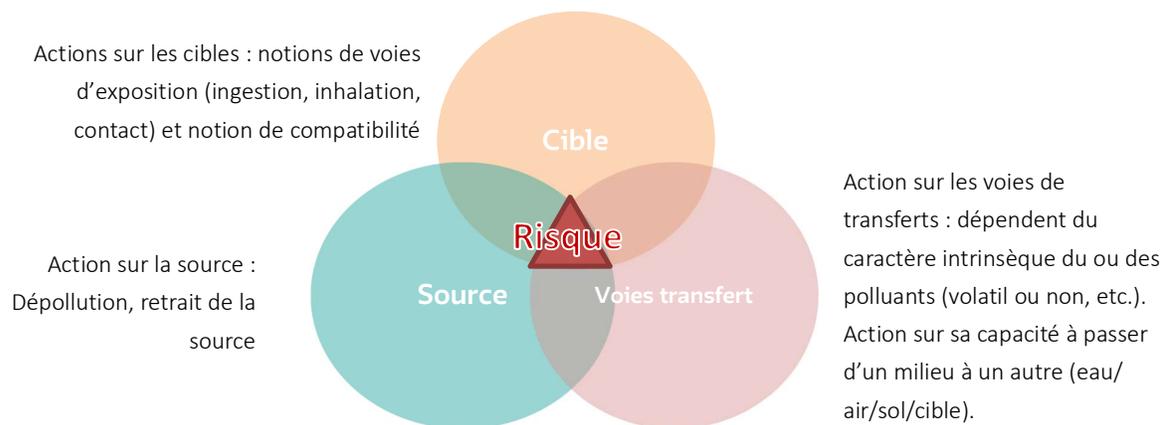
COUPE PROJET ET TERRAIN NATUREL – 92 RUE AMEEDÉ SAINT-GERMAIN

Dans la conception, comme en période de travaux, les dispositions constructives tiendront compte de la nécessaire pérennité de la rue. Un bureau de contrôle veille au bon respect par les constructeurs des règles de l'art. Pour information, bien que le secteur soit recensé comme une zone à aléas faibles ou moyens en matière de retrait-gonflement des argiles, les sondages effectués montrent la présence à très faible profondeur (moins de 2m) de l'horizon calcaire garantissant un appui solide aux futures constructions.

Quoi qu'il en soit, afin de prévenir tous désordres, le promoteur en charge de la réalisation des premiers lots immobiliers concernés, Bouygues Immobilier en l'occurrence, recourra avant les débuts des travaux à la procédure de référé préventif. Il s'agit d'une expertise contradictoire réalisée par un expert judiciaire indépendant désigné par le tribunal de grande instance de Bordeaux. Cet expert convoquera toutes les parties à assister à ces opérations d'expertise : propriétaires riverains, voirie, assainissement, constructeurs du maître d'ouvrage et assureurs. Son rapport final fera foi quant à l'état des immeubles avant les travaux.

Pollution

Une pollution se définit par la présence d'une substance (chimique ou biologique) dans un compartiment de l'environnement (eau, air, sol) dans une concentration inhabituellement mesurée (non présente naturellement). Il est considéré qu'une **pollution peut présenter un risque sanitaire ou environnemental lorsque le triptyque Source/Cible/Voies de transfert est réuni**. Ainsi, **un risque est maîtrisé** si l'on a pu **neutraliser au moins un de ces 3 facteurs**.



SCHEMA « TRIPTYQUE SOURCE / CIBLE / VOIES DE TRANSFERT »

Le site d'Amédée Saint-Germain a été historiquement le siège des activités liées à l'exploitation ferroviaire par la SNCF. Ces activités, soumises à la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), ont été interrompues et les procédures de déclaration de cessation d'activité ont été engagées par la SNCF dès 2014. En prévision de l'arrêt de ces activités, la SNCF a réalisé des études sur la qualité des milieux.

Ces diagnostics, conduits conformément à la réglementation en vigueur, ont mis en évidence la présence de pollution dites génériques dans les remblais anthropiques et de pollutions dites spécifiques liées aux différentes activités menées sur le secteur d'Amédée Saint Germain par la SNCF. Dans le cadre de sa déclaration de cessation d'activité au titre des ICPE, la SNCF a donc soumis à l'Etat et à son service déconcentré compétent, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), l'ensemble des études réalisées et notamment un plan de gestion³.

³ Un plan de gestion est une étude spécifique qui permet de s'assurer que l'état du site reste compatible avec l'usage actuel ou futur et ne constitue pas une source de pollution pour l'environnement. Il se fonde sur la **mise en regard d'un usage défini et d'un bilan d'efficacité des modalités de gestion des pollutions**. Cet outil comprend :

- un bilan d'efficacité des différentes solutions de réhabilitation envisageables pour adapter le site à son usage futur ;
- une évaluation des coûts des solutions les plus optimales ;
- une analyse des risques résiduels (ARR) ;
- une synthèse technique récapitulant les éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une surveillance environnementale des mesures de gestion, à l'information et à la mise en œuvre des restrictions d'usage si nécessaire.

Par ailleurs, la création du nouveau quartier et de ces espaces publics implique la prise en compte d'un changement d'usage, passant d'un usage industriel à un espace de logements, bureaux, espaces verts, accueillant des salariés et des familles.

A ce titre, des investigations complémentaires des milieux ont été menées conjointement par l'EPA et par les promoteurs afin d'approfondir l'état des connaissances au regard des aménagements projetés.

Ainsi, des plans de gestions spécifiques ont été conduits à l'échelle du quartier par l'EPA et les promoteurs afin de définir les modalités de gestions des pollutions du site, tout en assurant une compatibilité avec l'usage projeté (celui du futur usage).

Ces plans de gestion ont tous été transmis au service de l'Etat qui a validé l'ensemble des études (celles liées à la cessation d'activité et celles liées au changement d'usage).

Ces plans de gestion prévoient soit de la dépollution (suppression de la source), soit du confinement (suppression de la cible), soit des modalités constructives spécifiques (comme des vides-sanitaires permettant de supprimer les voies de transfert) limitant ainsi tout risque sanitaire et environnemental lié à la pollution.

La mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité des eaux de la nappe est en cours de définition entre la SNCF, l'EPA et l'Etat ; elle se traduira par la mise en place de piézomètres avec des analyses régulières pendant une période restant à définir. Ce suivi est mis en place pour répondre à un objectif double : suivi de la qualité de la nappe, aujourd'hui médiocre, et vérification du bénéfice des opérations de dépollution (les sources dans les sols ont en effet une responsabilité dans la qualité de la nappe).

Depuis octobre 2018 et dans le cadre de la préparation des travaux d'espaces publics, l'EPA a entamé des travaux de dépollution tels qu'ils étaient prévus dans son plan de gestion :

- Excavation et évacuation des terres au niveau de la future rampe du pont (rue des ateliers)
- Purge (excavation, traitement et réutilisation sur site) des sols contaminés mais restant compatibles avec l'usage dans le cadre des aménagements des futures voiries
- Excavation et évacuation des terres polluées non compatibles avec l'usage dans le cas de la mise en place des réseaux d'adduction d'eau).

Les travaux de l'EPA et ceux à venir des promoteurs, issus de la même stratégie, ont vocation à neutraliser systématiquement un des facteurs du triptyque définissant le risque lié à la pollution, permettant une livraison de chaque espace du quartier sans danger.

Distribué le 29/10/18
Reçu au CC le 30/10/18

AVIS A LA POPULATION

Voisines, voisins, voilà le plan du projet que la mairie de Bordeaux veut vous imposer. Avez-vous exprimé vos réserves votre refus ou votre accord ?

Peu importe pour la municipalité, vous aurez droit aux nuisances et à la dévalorisation de vos biens immobiliers.

D'abord les immeubles d'habitation, avec un carré d'herbe qui vous sera interdit puis le gros de la troupe avec bureaux et commerces, des dizaines de milliers de mètres carrés.

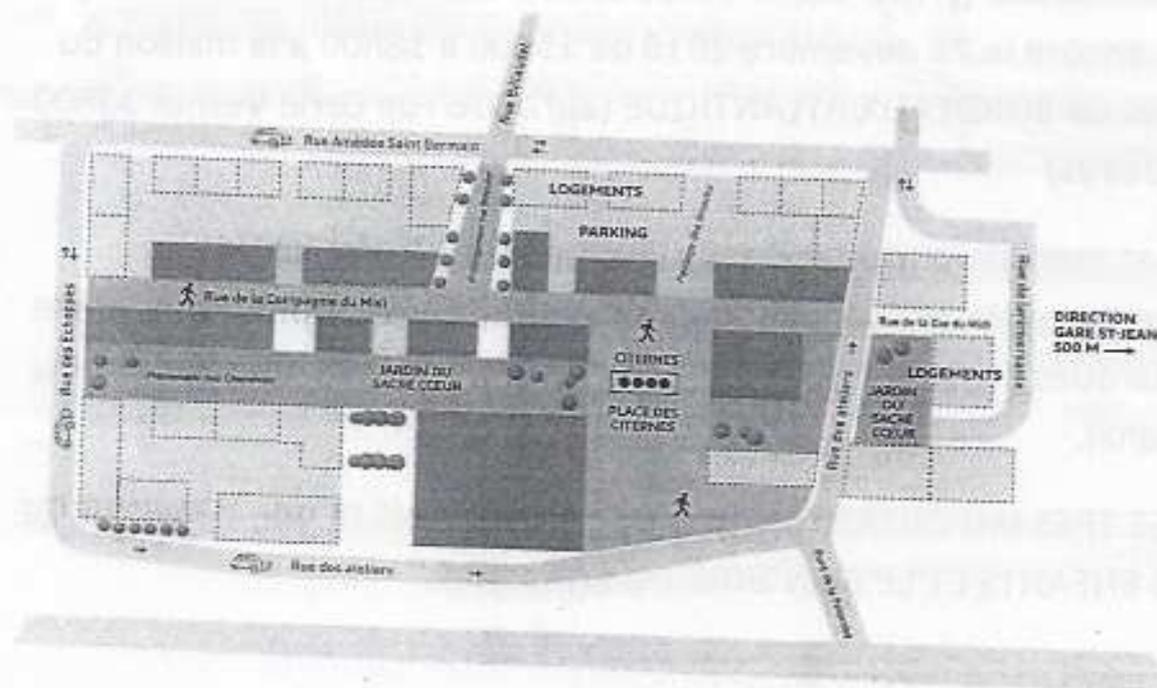
Des élections municipales se profilent, avec leur lot d'incertitudes, c'est pourquoi les choses s'accroissent, on ne sait jamais un changement à la mairie pourrait bouleverser les plans.

Il s'agit de nous contraindre à subir, mais tout n'est peut-être pas perdu car le PLU n'autorise pas certaines de ces acrobaties immobilières et je vous invite donc à exprimer votre rejet de ces projets impactant votre vie quotidienne au cours de l'enquête publique qui va se dérouler fin Octobre.

L'avis d'enquête la présente comme une formalité, mais pour nous ça sera le premier socle de recours.

Et puis souvenez-vous des nuisances annoncées lors de votre vote aux prochaines élections municipales. Matérialisez votre opposition en votant contre la ou les liste(s) soutenant ces projets immobiliers qui vous seront néfastes.

SECTEUR AMÉDÉE ST GERMAIN



La consultation publique se déroulera du 22 Octobre 2018 au 22 Novembre 2018.

Vous pourrez consigner par écrit vos remarques et propositions sur le projet de PLU.

Je vous invite à exiger la limitation de hauteur de construction à 10 mètres avec un retrait de 100 mètres sur la rue Amédée Saint Germain ainsi qu'une limitation du nombre d'appartements à 100, ce qui représente déjà environ 300 habitants supplémentaires contre plus de 1600 au projet DOMOFRANCE, ainsi que l'obligation d'1,5 place de stationnement par appartement sur le site pour ne pas encombrer davantage le quartier. Vous pouvez d'ailleurs noter qu'ils n'ont pas envisagé de construire au parc bordelais ou au jardin public !

Enfin quant aux bureaux et commerces, nous ne souhaitons pas habiter au milieu du quartier de la défense à Paris, une surface maximale de plancher bureaux de 5000 m² semblent amplement suffisant (26 000m² prévus par Euratlantique).

Le format de la rue Amédée Saint Germain ne permet pas d'envisager sereinement plus. La mise en sens unique loin d'être une solution serait un handicap supplémentaire infligé aux habitants du quartier dont les taxes foncières ne feront qu'augmenter pour renflouer ce Monopoly.

Demandez également à continuer de profiter d'un espace vert naturel, avec parcours de santé ; ce genre d'équipement n'est pas réservé aux beaux quartiers !

Ils n'ont demandé que l'avis des bétonneurs alors donnez-leur le vôtre, et pour ça :

Rendez-vous auprès de l'enquêteur, monsieur PICO ,

- les 22 de 14h00 à 17h00 ou 30 octobre 2018 de 09h00 à 12h00
- ou bien le 16 novembre de 09h00 à 12h00 à la mairie de quartier Bordeaux Sud (7 rue Saint Vincent de Paul - 33800 Bordeaux)
- ou encore le 22 novembre 2018 de 15h00 à 18h00 à la maison du Projet de BORDEAUX ATLANTIQUE (au 74-76 rue Carle Vernet 33800 Bordeaux)

Venez muni de ce document qui vous aidera à formuler vos remarques. Votre avenir en dépend exprimez-vous nombreux, si vos remarques écrites ne sont pas prises en compte cela nous servira au tribunal.

C'EST TRES IMPORTANT POUR VOS CONDITIONS DE VIE, L'AVENIR DE VOS ENFANTS ET LE BIEN ETRE DU QUARTIER.

MESDAMES , MESSIEURS

Le maire a de grands projets concernant notre quartier. Il semble que nous ne méritions pas d'être ni informés ni consultés sur ce devenir.

Un permis de construire a été accordé à DOMOFRANCE pour la construction de plusieurs centaines de logements sur le terrain des anciens ateliers SNCF.

Dès aujourd'hui la mairie menace de mettre en fourrière nos véhicules garés dans cette zone, l'arrêté portant sur des rues non régulièrement cadastrées n'a que peu de valeur alors méfiance.

Donc cela annonce des moments difficiles, vous connaissez les difficultés de stationnement, les encombrements récurrents aux heures de pointes et bien sachez que demain ce sera ça tous les jours toute la journée ! En effet la rue Amédée Saint Germain n'est pas calibrée pour soutenir ce trafic. Mais ça ne sera qu'un début car lorsque les commerces prévus exerceront ça sera pire encore.

Mais aussi vous bénéficierez du voisinage, des vis-à-vis à qui vous pourrez sourire, regarder la télé du voisin d'en face, enfin toutes choses qui dévalueront vos biens immobiliers. Nous, habitants de ce quartier populaire, ne comptons pas dans les plans du maire.

Rien n'a été fait pour nous dans ce quartier, hormis les hausses d'impôts et le stationnement payant et on nous promet encore pire.

Malgré tout il reste un petit espoir, car dans sa hâte, le maire a signé un permis qui ne s'inscrit pas dans le PLU. Pas de problème le maire ne va pas nous écouter mais modifier le PLU, mais pour cela une enquête publique est nécessaire.

Je vous invite donc à être nombreux à vous exprimer lors de cette enquête, aux lieux et heures figurant au verso de cette lettre, pour exposer votre désaccord avec le projet de PLU compte tenu des nuisances que vous allez subir, et que je vous rappelle :

- Insuffisance du stationnement
- Encombrements routiers
- Bruit
- Perte de point de vue
- Apparition des vis-à-vis
- Disparition du dernier espace vert un peu sauvage du quartier qui ne sera pas compensé par trois mètres carrés de pelouse.

Je souhaiterais une réunion au cours de laquelle le voisinage puisse organiser l'opposition à ces projets néfastes.